



Nations Unies

Rapport du Conseil économique et social pour 2011

Assemblée générale

Documents officiels

Soixante-sixième session

Supplément n° 3

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-sixième session
Supplément n° 3

Rapport du Conseil économique et social pour 2011



Nations Unies • New York, 2012

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention	1
II. Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	18
III. Débat de haut niveau	22
A. Dialogue de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales sur la situation actuelle de l'économie mondiale	24
B. Examen ministériel annuel consacré au thème « Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation »	24
C. Débat thématique consacré aux « Tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles et leurs incidences sur l'éducation »	28
D. Débat général de haut niveau	31
E. Déclaration ministérielle adoptée à l'issue du débat de haut niveau	34
IV. Débat consacré aux activités opérationnelles	45
Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (point 3 de l'ordre du jour)	45
A. Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil (point 3 a) de l'ordre du jour)	47
B. Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial (point 3 b) de l'ordre du jour)	48
C. Coopération Sud-Sud pour le développement (point 3 c) de l'ordre du jour)	49
V. Débat consacré aux questions de coordination	51
Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil tenu lors de sa session de fond de 2010 (point 4 de l'ordre du jour)	51
VI. Débat consacré aux affaires humanitaires	54
Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (point 5 de l'ordre du jour)	54

VII. Débat consacré aux questions diverses	57
A. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (point 6 de l'ordre du jour)	57
1. Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (point 6 a) de l'ordre du jour)	58
2. Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (point 6 b) de l'ordre du jour)	61
B. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (point 7 de l'ordre du jour)	64
1. Rapports des organes de coordination (point 7 a) de l'ordre du jour)	65
2. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (point 7 b) de l'ordre du jour)	66
3. Coopération internationale dans le domaine de l'informatique (point 7 c) de l'ordre du jour)	66
4. Programme à long terme d'aide à Haïti (point 7 d) de l'ordre du jour)	66
5. Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (point 7 e) de l'ordre du jour)	67
6. Pays africains qui sortent d'un conflit (point 7 f) de l'ordre du jour)	67
7. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (point 7 g) de l'ordre du jour)	68
8. Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (point 7 h) de l'ordre du jour)	68
C. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale (point 8 de l'ordre du jour)	69
D. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 9 de l'ordre du jour)	69
E. Coopération régionale (point 10 de l'ordre du jour)	71
F. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé.	73
G. Organisations non gouvernementales (point 12 de l'ordre du jour)	74
H. Questions relatives à l'économie et à l'environnement (point 13 de l'ordre du jour)	79
1. Développement durable (point 13 a) de l'ordre du jour)	80
2. Science et technique au service du développement (point 13 b) de l'ordre du jour)	83
3. Statistique (point 13 c) de l'ordre du jour)	85

4.	Établissements humains (point 13 d) de l'ordre du jour)	86
5.	Environnement (point 13 e) de l'ordre du jour)	87
6.	Population et développement (point 13 f) de l'ordre du jour)	88
7.	Administration publique et développement (point 13 g) de l'ordre du jour)	88
8.	Coopération internationale en matière fiscale (point 13 h) de l'ordre du jour)	89
9.	Forum des Nations Unies sur les forêts (point 13 i) de l'ordre du jour)	92
10.	Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (point 13 j) de l'ordre du jour)	93
11.	Cartographie (point 13 k) de l'ordre du jour)	93
12.	Les femmes et le développement (point 13 l) de l'ordre du jour)	97
13.	Transport de marchandises dangereuses (point 13 m) de l'ordre du jour)	97
I.	Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (point 14 de l'ordre du jour)	97
1.	Promotion de la femme (point 14 a) de l'ordre du jour)	98
2.	Développement social (point 14 b) de l'ordre du jour)	99
3.	Prévention du crime et justice pénale (point 14 c) de l'ordre du jour)	101
4.	Stupéfiants (point 14 d) de l'ordre du jour)	104
5.	Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (point 14 e) de l'ordre du jour)	106
6.	Mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (point 14 f) de l'ordre du jour)	106
7.	Droits de l'homme (point 14 g) de l'ordre du jour)	106
8.	Instance permanente sur les questions autochtones (point 14 h) de l'ordre du jour)	107
9.	Confidentialité des données génétiques et non-discrimination (point 14 i) de l'ordre du jour)	108
J.	Instituts de recherche et de formation des Nations Unies (point 15 de l'ordre du jour)	109
VIII.	Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations.	111
IX.	Questions d'organisation	113
A.	Session d'organisation	113
B.	Reprise de la session d'organisation	115
C.	Session de fond	118
D.	Reprise de la session de fond	119

Annexes

I.	Ordres du jour de la session d'organisation de 2011, de la reprise de cette session et de la session de fond de 2011	121
II.	Organisations intergouvernementales désignées par le Conseil en vertu de l'article 79 du Règlement intérieur pour participer aux délibérations du Conseil sur les questions relevant de leur domaine d'activité	124
III.	Composition du Conseil et de ses organes subsidiaires et apparentés.	129

Chapitre I

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention

1. En 2011, le Conseil économique et social a adopté des résolutions et des décisions sur des questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention. On trouvera ci-après le texte de ces résolutions et décisions.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (point 1 de l'ordre du jour)

Révision du Statut du Programme alimentaire mondial

2. Dans sa résolution 2011/1, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution dont le texte figure ci-après :

« L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 48/162 du 20 décembre 1993, 50/8 du 1^{er} novembre 1995 et 53/223 du 7 avril 1999,

1. *Décide*, sous réserve de l'accord de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, que les membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial seront élus pour un mandat de trois ans et choisis parmi les États figurant sur les listes établies dans les Textes fondamentaux du Programme, selon la répartition suivante, sans que cette répartition constitue un précédent pour d'autres organes des Nations Unies à composition limitée :

a) Huit membres parmi les États inscrits sur la liste A, dont quatre membres élus par le Conseil économique et social et quatre par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;

b) Sept membres parmi les États inscrits sur la liste B, dont quatre membres élus par le Conseil économique et social et trois par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;

c) Cinq membres parmi les États inscrits sur la liste C, dont deux membres élus par le Conseil économique et social et trois par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;

d) Douze membres parmi les États inscrits sur la liste D, dont six membres élus par le Conseil économique et social et six par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;

e) Trois membres parmi les États inscrits sur la liste E, dont deux membres élus par le Conseil économique et social et un par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;

f) Un membre supplémentaire choisi par roulement parmi les États inscrits sur les listes A, B et C, élu par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture selon l'ordre de roulement suivant :

- i) Un État inscrit sur la liste A élu pour occuper le siège supplémentaire un mandat sur deux, à compter du 1^{er} janvier 2012;
- ii) Un État inscrit sur la liste B élu pour occuper le siège supplémentaire pendant le quatrième de quatre mandats, à compter du 1^{er} janvier 2015;
- iii) Un État inscrit sur la liste C élu pour occuper le siège supplémentaire pendant le quatrième de quatre mandats, à compter du 1^{er} janvier 2021;

2. *Décide également* que le siège supplémentaire sera occupé par un membre choisi parmi les États inscrits sur les listes A, B et C selon un ordre de roulement établi à titre permanent conformément aux dispositions de l'alinéa f du paragraphe 1 ci-dessus, sans qu'un nouvel examen soit nécessaire, à moins que celui-ci ne soit demandé par une majorité des membres du Conseil d'administration et, en tout état de cause, pas avant la fin d'un cycle de roulement complet de quatre mandats;

3. *Décide en outre*, sous réserve de l'accord de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, que le Statut révisé entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012. »

Projet de modification du Statut du Programme alimentaire mondial¹

3. Dans sa décision 2011/270, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

« L'Assemblée générale décide de recommander que, conformément à l'article XV du Statut du Programme alimentaire mondial, l'article XIV.6 soit modifié par substitution du terme "annuel" au terme "biennal" dans le paragraphe a) dudit article XIV.6, de manière à ce que ce dernier se lise comme suit :

6. Le Directeur exécutif soumet les documents suivants au Conseil d'administration pour approbation :

- a) Le budget du Programme alimentaire mondial pour l'exercice annuel et, selon que de besoin, des budgets supplémentaires établis dans des circonstances exceptionnelles;
- b) Les états financiers du Programme alimentaire mondial pour l'exercice annuel, accompagnés du rapport du Commissaire aux comptes;
- c) D'autres rapports financiers.

Ces documents sont également soumis au Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour examen et observations. Les rapports de ces deux organes sont soumis au Conseil. »

¹ Transmis à l'Assemblée générale dans une note du Secrétaire général (A/65/928) pour suite à donner avant la clôture de la soixante-cinquième session de l'Assemblée.

Établissements humains (point 13 d) de l'ordre du jour)

Établissements humains

4. Dans sa résolution 2011/21, le Conseil économique et social a pris note du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2011/106) et décidé de le transmettre à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine à sa soixante-sixième session.

Forum des Nations Unies sur les forêts (point 13 i) de l'ordre du jour)

Déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts à l'occasion du lancement de l'Année internationale des forêts

5. Dans sa décision 2011/248, le Conseil économique et social a pris note de la déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts (E/2011/42-E/CN.18/2011/20) et décidé d'en transmettre le texte à l'Assemblée générale pour adoption, comme contribution du Forum sur les forêts à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui doit se tenir en mai 2012 à Rio de Janeiro (Brésil).

Prévention du crime et justice pénale (point 14 c) de l'ordre du jour)

Suite donnée au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

6. Dans sa résolution 2011/30, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution dont le texte figure ci-après :

« *L'Assemblée générale,*

Rappelant sa résolution 56/119 du 19 décembre 2011 sur le rôle, les fonctions, la périodicité et la durée des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, dans laquelle elle a indiqué les principes directeurs suivant lesquels, à partir de 2005, les congrès devaient, conformément aux dispositions des paragraphes 29 et 30 de la déclaration de principes et du programme d'action du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, être organisés,

Soulignant la responsabilité qu'assume l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale en vertu de la résolution 155 C (VII) du Conseil économique et social en date du 13 août 1948 et de la résolution 415 (V) de l'Assemblée générale en date du 1^{er} décembre 1950,

Sachant que les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui constituent une importante tribune intergouvernementale, ont influé sur les politiques et pratiques nationales et promu la coopération

internationale dans ce domaine en facilitant l'échange de vues et d'expériences, en mobilisant l'opinion publique et en recommandant différentes politiques aux niveaux national, régional et international,

Rappelant sa résolution 57/270 B du 23 juin 2003 sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, dans laquelle elle a souligné que tous les pays devraient promouvoir des politiques qui s'inscrivent dans la logique des engagements pris lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, souligné que le système des Nations Unies avait l'importante responsabilité d'aider les gouvernements à ne pas faiblir dans leur volonté de suivre et d'appliquer les accords et engagements contractés lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, et en a invité les organes intergouvernementaux à continuer de promouvoir l'application des textes issus de ces manifestations,

Rappelant également sa résolution 65/230 du 21 décembre 2010, dans laquelle elle a fait sienne la Déclaration de Salvador sur les stratégies globales pour faire face aux défis mondiaux : les systèmes de prévention du crime et de justice pénale et leur évolution dans un monde en mutation, adoptée par le douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et prié la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'étudier à sa vingtième session les moyens de rationaliser le processus qu'impliquaient les congrès,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général;

2. *Réitère* l'invitation qu'elle a adressée aux États, tendant à ce que ceux-ci s'inspirent de la Déclaration de Salvador sur les stratégies globales pour faire face aux défis mondiaux : les systèmes de prévention du crime et de justice pénale et leur évolution dans un monde en mutation et des recommandations adoptées par le douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale lorsqu'ils élaborent des lois et des directives, et mettent tout en œuvre, selon qu'il convient, pour appliquer les principes qui y sont formulés, en tenant compte des conditions économiques, sociales, juridiques et culturelles qui leur sont propres;

3. *Rappelle* sa résolution 62/173 du 18 décembre 2007, dans laquelle elle a fait siennes les recommandations formulées par le Groupe intergouvernemental d'experts sur les enseignements tirés des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale à la réunion qu'il avait tenue à Bangkok du 15 au 18 août 2006;

4. *Invite* les États Membres à présenter des suggestions concernant le thème général, les points de l'ordre du jour et les sujets des ateliers du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et prie le Secrétaire général de rendre compte à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à sa vingt et unième session, des suggestions faites par les États Membres;

5. *Recommande*, pour que les futurs congrès aboutissent à des textes plus forts, que le nombre des points inscrits à leur ordre du jour et le nombre des ateliers soient limités, et encourage l'organisation de manifestations parallèles qui soient en rapport avec les points de l'ordre du jour et les sujets des ateliers et qui les complètent;

6. *Prie* la Commission d'approuver à sa vingt et unième session le thème général, les points de l'ordre du jour et les sujets des ateliers du treizième Congrès. »

Assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme

7. Dans sa résolution 2011/31, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution dont le texte figure ci-après :

« *L'Assemblée générale,*

Réaffirmant toutes ses résolutions et toutes celles du Conseil de sécurité sur l'assistance technique à la lutte contre le terrorisme,

Soulignant à nouveau qu'il faut renforcer la coopération internationale, régionale et sous-régionale pour prévenir et combattre efficacement le terrorisme, et en particulier améliorer les capacités des États en leur fournissant une assistance technique, sur la base des besoins et priorités identifiés par les États demandeurs,

Rappelant sa résolution 65/232 du 21 décembre 2010, dans laquelle elle a, entre autres, prié à nouveau l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'intensifier l'assistance technique qu'il dispensait aux États Membres qui en faisaient la demande afin de renforcer la coopération internationale en matière de prévention et de répression du terrorisme en facilitant la ratification et la mise en œuvre des conventions et protocoles universels relatifs à la question,

Rappelant également sa résolution 64/297 du 8 septembre 2010, dans laquelle elle a réaffirmé la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et souligné qu'il importait de renforcer la coopération entre les entités des Nations Unies et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme en vue de garantir la coordination et la cohérence d'ensemble de la lutte antiterroriste menée à l'échelle du système des Nations Unies et qu'il était nécessaire de continuer à promouvoir la transparence et d'éviter les chevauchements d'activités,

Rappelant en outre la Déclaration de Salvador sur les stratégies globales pour faire face aux défis mondiaux : les systèmes de prévention du crime et de justice pénale et leur évolution dans un monde en mutation, adoptée par le douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale,

Réitérant tous les aspects de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et la nécessité pour les États de poursuivre sa mise en œuvre,

Réaffirmant sa résolution 65/221 du 21 décembre 2010,

Réaffirmant également sa résolution 65/232 du 21 décembre 2010, dans laquelle, entre autres, elle s'est déclarée vivement préoccupée par les rapports qui existaient parfois entre certaines formes de criminalité transnationale organisée et le terrorisme et a souligné la nécessité de resserrer la coopération aux échelons national, sous-régional, régional et international afin de mieux relever ce nouveau défi,

Réaffirmant en outre que c'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef d'appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, et reconnaissant qu'il faut renforcer le rôle important que joue l'Organisation, en coordination avec les autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, pour ce qui est d'aider à appliquer la Stratégie de façon cohérente aux échelons national, régional et mondial et d'offrir une assistance, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités,

Prenant note de la Convention sur la répression des actes illicites dirigés contre l'aviation civile internationale et du Protocole complémentaire à la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs, tous deux adoptés le 10 septembre 2010,

1. *Demande instamment* aux États Membres qui ne l'ont pas encore fait d'envisager de devenir parties aux conventions et protocoles internationaux existants relatifs au terrorisme, et prie l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dans le cadre de son mandat et en agissant en coordination étroite avec les entités compétentes de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, de continuer à fournir aux États Membres une assistance technique aux fins de la ratification de ces instruments juridiques internationaux et de leur incorporation dans la législation nationale;

2. *Engage* les États Membres à continuer de renforcer la coordination et la coopération internationales pour prévenir et combattre le terrorisme, conformément au droit international, y compris la Charte des Nations Unies, et en concluant, le cas échéant, des traités bilatéraux et multilatéraux d'extradition et d'entraide judiciaire, et de faire en sorte que tous les personnels intéressés soient convenablement formés à la mise en œuvre de la coopération internationale, et invite l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à fournir à cette fin, dans le cadre de son mandat, une assistance technique aux États Membres, notamment en poursuivant et en renforçant son assistance concernant la coopération internationale en matière pénale dans la lutte contre le terrorisme;

3. *Souligne* qu'il importe de créer et de maintenir des systèmes de justice pénale équitables et efficaces, conformément au droit international applicable, comme base fondamentale de toute stratégie de lutte contre le terrorisme, et prie l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de tenir compte, lorsqu'il y a lieu, dans son assistance technique à la lutte contre le terrorisme, des éléments nécessaires au développement des capacités nationales, en vue de renforcer les systèmes de justice pénale et l'état de droit;

4. *Prie* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer à développer, dans le cadre de son mandat, des connaissances juridiques spécialisées sur les questions de lutte contre le terrorisme et les thèmes relevant du mandat de l'Office, afin de fournir aux États Membres qui

en font la demande une assistance en ce qui concerne les mesures de justice pénale contre le terrorisme, y compris, le cas échéant, le terrorisme nucléaire, le financement du terrorisme et l'utilisation d'Internet à des fins terroristes, ainsi que l'assistance et l'appui aux victimes du terrorisme;

5. *Demande* à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer, dans le cadre de son mandat, à développer ses programmes d'assistance technique, en consultation avec les États Membres, afin de les aider à ratifier et à mettre en œuvre les conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme;

6. *Demande également* à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer à fournir une assistance technique aux États Membres afin de renforcer leurs capacités de ratification et de mise en œuvre des conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme, notamment par des programmes ciblés et la formation d'agents des systèmes de justice pénale, sur demande, le développement d'initiatives pertinentes et la participation à celles-ci, et l'élaboration d'outils techniques et de publications;

7. *Prie instamment* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, agissant en coordination avec le Comité contre le terrorisme, sa Direction exécutive et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, de renforcer sa collaboration avec les organisations internationales et les organismes compétents des Nations Unies ainsi qu'avec les organisations et arrangements régionaux et sous-régionaux, lorsqu'il y a lieu, pour dispenser une assistance technique;

8. *Prie* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer à privilégier la mise en œuvre d'une approche intégrée à travers la promotion de ses programmes régionaux et thématiques;

9. *Encourage* les États Membres à coopérer et à tenir compte, le cas échéant, y compris par la mise en commun effective d'informations et de données d'expérience, des liens entre le terrorisme et les activités criminelles connexes afin de renforcer les mesures de justice pénale contre le terrorisme, et demande à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'appuyer à cet égard, dans le cadre de ses mandats pertinents, les efforts des États Membres qui en font la demande;

10. *Remercie* les États Membres qui ont soutenu les activités d'assistance technique de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, par des contributions financières notamment, et invite tous les États Membres à envisager de verser des contributions financières volontaires supplémentaires ainsi que d'apporter un appui en nature, d'autant plus qu'une assistance technique accrue et efficace s'impose pour faciliter l'application des dispositions pertinentes de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies;

11. *Prie* le Secrétaire général d'assurer à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime des ressources suffisantes pour mener les activités prévues par son mandat afin d'aider les États Membres qui en font la demande à mettre en œuvre les éléments pertinents de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies;

12. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-septième session, un rapport sur l'application de la présente résolution. »

Renforcement de la coopération internationale en vue de lutter contre les effets néfastes des flux financiers illicites résultant d'activités criminelles

8. Dans sa résolution 2011/32, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution dont le texte figure ci-après :

« L'Assemblée générale,

Préoccupée par les liens existant entre les divers types de criminalité transnationale organisée, y compris, le cas échéant, le trafic de drogues et les infractions connexes prévues dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et par leur impact sur le développement, ainsi que sur la sécurité dans certains cas,

Préoccupée également par le fait que les groupes criminels transnationaux étendent leurs activités à divers secteurs de l'économie afin, notamment, de légaliser le produit des différents types de crime et de l'utiliser à des fins criminelles,

Préoccupée en outre par les affaires de criminalité transnationale organisée, y compris, le cas échéant, le trafic de drogues et les infractions connexes prévues dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, qui portent sur des quantités considérables d'avoirs, pouvant dépasser les ressources de certains États, et qui y affaiblissent les systèmes de gouvernance, les économies nationales et l'état de droit, et ayant présent à l'esprit à cet égard, notamment, le paragraphe 50 du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue,

Consciente de la nécessité de renforcer la coopération internationale pour prévenir, détecter et décourager effectivement les transferts internationaux d'avoirs illicitement acquis résultant de la criminalité transnationale organisée, y compris, le cas échéant, du trafic de drogues et d'infractions connexes prévues dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée,

Reconnaissant que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, la Convention des Nations Unies contre la corruption et autres instruments pertinents, y compris la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, ainsi que les résolutions pertinentes d'autres organes des Nations Unies, contribuent à un cadre global de prévention et de lutte contre les flux illicites de fonds, liés notamment au blanchiment d'argent,

Reconnaissant également que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, la Convention des Nations Unies contre la corruption et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 constituent pour les États parties des cadres globaux fondamentaux de normes internationales pour prévenir et combattre le blanchiment d'argent,

Rappelant sa résolution 65/232 du 21 décembre 2010 sur le renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, et se félicitant en particulier du recours aux capacités de coopération technique pour prévenir et combattre les flux financiers illicites,

Rappelant également le paragraphe 23 de la Déclaration de Salvador sur les stratégies globales pour faire face aux défis mondiaux : les systèmes de prévention du crime et de justice pénale et leur évolution dans un monde en mutation, adoptée par le douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, dans laquelle les États Membres ont été encouragés à envisager d'élaborer des stratégies et des politiques pour lutter contre les flux financiers illicites,

Notant avec intérêt les travaux entrepris et les progrès accomplis dans la lutte contre le blanchiment d'argent dans le cadre des organismes régionaux et internationaux spécialisés, tels que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, le Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux et les organismes régionaux de type similaire, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Organisation mondiale des douanes,

Notant avec intérêt également le travail accompli par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime concernant le Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, et l'évaluation du programme par le Groupe de l'évaluation indépendante,

Convaincue que l'assistance technique peut contribuer de manière importante à rendre les États mieux à même, y compris par le renforcement des capacités et des institutions, de prévenir, détecter et dissuader les flux financiers illicites découlant de la criminalité transnationale organisée, y compris, le cas échéant, du trafic de drogues et d'infractions connexes prévues dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée,

Sachant que les informations disponibles sur les flux financiers illicites résultant de la criminalité transnationale organisée, y compris, le cas échéant, du trafic de drogues et d'infractions connexes prévues dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, sont très limitées et qu'il faut améliorer la qualité, la portée et l'exhaustivité de ces informations,

Notant les nombreuses méthodes utilisées par les groupes criminels transnationaux organisés pour blanchir le produit du crime, y compris par le trafic illicite de métaux précieux et de leurs matières premières, et se félicitant que les États Membres et d'autres entités mènent des recherches complémentaires pour étudier ces méthodes,

Prenant note des analyses effectuées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui donnent une vue d'ensemble préliminaire de différentes formes nouvelles d'activité criminelle et de leurs effets négatifs sur le développement durable des sociétés,

Notant avec intérêt les efforts réalisés dans le cadre de l'initiative du Pacte de Paris en ce qui concerne les travaux sur les flux financiers illicites, question clef de l'économie de la drogue,

Reconnaissant que le renforcement des mesures nationales et internationales contre le blanchiment du produit de la criminalité transnationale organisée, y compris, le cas échéant, du trafic de drogues et d'infractions connexes prévues dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, contribuera à affaiblir le pouvoir économique des organisations criminelles,

Reconnaissant également la pertinence pour la prévention des flux financiers illicites de l'examen des mécanismes d'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, ainsi que d'un ou plusieurs éventuels mécanismes d'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée,

Consciente de la nécessité de renforcer la coopération internationale pour la confiscation et la saisie du produit tiré, ou obtenu directement ou indirectement, de la commission de crimes, y compris par la contrebande d'espèces,

1. *Prie instamment* les États parties à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à la Convention des Nations Unies contre la corruption d'appliquer pleinement les dispositions de ces conventions, en particulier les mesures visant à prévenir et combattre le blanchiment d'argent, notamment en incriminant le blanchiment du produit de la criminalité transnationale organisée, y compris, le cas échéant, du trafic de drogues et d'infractions connexes prévues dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et invite les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager de devenir parties à ces conventions;

2. *Encourage* les États Membres à appliquer pleinement les normes pertinentes, selon qu'il conviendra, afin d'adopter un ensemble complet de mesures requises pour prévenir et combattre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme;

3. *Prie instamment* les États Membres, agissant dans le cadre de la législation nationale, d'exiger des institutions financières et autres entreprises ou membres de professions soumises à des obligations en rapport avec la lutte contre le blanchiment d'argent qu'ils signalent rapidement aux autorités compétentes tout mouvement de fonds à propos duquel ils ont des motifs raisonnables de soupçonner que les avoirs proviennent du crime et du blanchiment d'argent dans le cadre de la criminalité transnationale organisée, y compris, le cas échéant, du trafic de drogues et d'infractions connexes prévues dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée;

4. *Prie instamment également* les États Membres d'envisager de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer qu'il ne donnent pas refuge à des fugitifs recherchés qui ont accumulé ou détiennent en leur possession des produits de la criminalité transnationale organisée y compris, le

cas échéant, du trafic de drogues et d'infractions connexes prévues dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ou qui financent la criminalité organisée ou des organisations criminelles, en particulier en matière d'extradition et de poursuites judiciaires, et prie instamment en outre les États Membres, agissant conformément à la législation nationale et aux obligations juridiques internationales, de coopérer pleinement entre eux à cet égard;

5. *Encourage* les États Membres à accorder aux autres pays la plus grande assistance juridique et le plus large échange d'informations possibles en ce qui concerne les investigations, enquêtes et procédures visant à tracer les flux financiers illicites et à identifier les avoirs acquis illicitement résultant de la criminalité transnationale organisée, y compris, le cas échéant, du trafic de drogues et d'infractions connexes prévues dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée;

6. *Encourage également* les États Membres à coopérer aux investigations et procédures à des fins de confiscation des avoirs, notamment par la reconnaissance et l'exécution de décisions de justice temporaires et de jugements de confiscation prononcés par une autorité étrangère, la gestion des avoirs et l'application de mesures de partage des avoirs, conformément à leur législation et aux traités applicables;

7. *Prie instamment* les États Membres de créer des institutions nationales spécialisées dans le renseignement financier ou, le cas échéant, de les renforcer, en leur permettant de recevoir, d'obtenir, d'analyser et de diffuser des informations financières aux fins de prévenir, détecter et décourager les flux financiers illicites résultant de la criminalité transnationale organisée, y compris, le cas échéant, du trafic de drogues et d'infractions connexes prévues dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et de veiller à ce que ces institutions soient habilitées à faciliter l'échange de telles informations avec des partenaires internationaux compétents, conformément aux procédures nationales pertinentes;

8. *Prie instamment également* les États Membres d'envisager des initiatives mondiales et régionales connexes pour faciliter le traçage du produit de la criminalité transnationale organisée, y compris, le cas échéant, du trafic de drogues et d'infractions connexes prévues dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée;

9. *Encourage* les États Membres, conformément aux principes fondamentaux de leurs systèmes juridiques et à leurs cadres juridiques nationaux, à envisager d'appliquer des mesures de confiscation des avoirs, en l'absence de condamnation pénale, dans les cas où il peut être établi que les avoirs en question sont le produit d'un crime et qu'une condamnation pénale n'est pas possible;

10. *Estime* que l'examen par l'Organe international de contrôle des stupéfiants de l'application de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988 est également pertinent pour les travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale relatifs au blanchiment d'argent;

11. *Prie* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, agissant en coopération et en consultation étroites avec les États Membres et en coopération avec les organisations internationales compétentes, de renforcer, simplifier et rendre plus efficaces la collecte et la communication de données exactes, fiables et comparables sur la criminalité transnationale organisée;

12. *Engage* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à continuer de fournir une assistance technique aux États Membres, à leur demande, afin de renforcer leur capacité de recueillir, analyser et communiquer des données sur les flux financiers illicites résultant de la criminalité transnationale organisée, y compris, le cas échéant, du trafic de drogues et d'infractions connexes prévues dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, et de prévenir, détecter et décourager les flux financiers illicites et le blanchiment d'argent résultant de telles activités criminelles;

13. *Prie instamment* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de continuer à fournir une assistance technique aux États Membres pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le cadre du Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, conformément aux instruments pertinents des Nations Unies et aux normes internationalement acceptées, y compris, le cas échéant, les recommandations des organismes intergouvernementaux compétents tels que le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux et les initiatives pertinentes des organisations régionales, interrégionales et multilatérales contre le blanchiment d'argent;

14. *Prie* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, agissant en consultation avec les États Membres, de poursuivre ses recherches sur la criminalité transnationale organisée, y compris les flux financiers illicites;

15. *Engage* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à renforcer le Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, notamment, conformément aux recommandations faites lors de l'examen du Programme par le Groupe de l'évaluation indépendante;

16. *Prie* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de renforcer sa coopération avec les autres organisations internationales et régionales engagées dans la lutte contre les effets néfastes des flux financiers illicites résultant de la criminalité transnationale organisée, y compris, le cas échéant, du trafic de drogues et d'infractions connexes prévues dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, afin de fournir une assistance technique à cet égard;

17. *Invite* les États Membres et d'autres donateurs à verser à ces fins des ressources extrabudgétaires, conformément aux règles et procédures de l'Organisation des Nations Unies;

18. *Prie* le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de rendre compte à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à sa vingt-deuxième session, des mesures prises et des progrès réalisés dans l'application de la présente résolution. »

**Renforcement des mesures de prévention du crime et de justice pénale
visant à protéger les biens culturels, en particulier eu égard à leur trafic**

9. Dans sa résolution 2011/42, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution dont le texte figure ci-après :

« *L'Assemblée générale,*

Rappelant ses résolutions 58/17 du 3 décembre 2003, 61/52 du 4 décembre 2006 et 64/78 du 7 décembre 2009 sur le retour ou la restitution de biens culturels à leur pays d'origine, les résolutions du Conseil économique et social 2003/29 du 22 juillet 2003, intitulée "La prévention des infractions visant les biens meubles qui font partie du patrimoine culturel des peuples", 2004/34 du 21 juillet 2004 et 2008/23 du 24 juillet 2008, intitulées "Protection contre le trafic de biens culturels", et 2010/19 du 22 juillet 2010, intitulée "Mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à protéger les biens culturels, en particulier eu égard à leur trafic", ainsi que la Déclaration de Salvador sur les stratégies globales pour faire face aux défis mondiaux : les systèmes de prévention du crime et de justice pénale et leur évolution dans un monde en mutation,

Rappelant également la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, adoptée par l'Assemblée dans sa résolution 55/25 du 15 novembre 2000, ainsi que la Convention des Nations Unies contre la corruption, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/4 du 31 octobre 2003,

Rappelant en outre la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le 14 novembre 1970, la Convention sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, adoptée par l'Institut international pour l'unification du droit privé le 24 juin 1995, et la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, adoptée à La Haye le 14 mai 1954, ainsi que les deux Protocoles y relatifs adoptés le 14 mai 1954 et le 26 mars 1999, et réaffirmant qu'il faut que tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait envisagent de ratifier ces instruments internationaux ou d'y adhérer et, en tant qu'États parties, les appliquent,

Réaffirmant l'importance du patrimoine culturel, qui fait partie du patrimoine commun de l'humanité et constitue un témoignage important et unique de la culture et de l'identité des peuples, et la nécessité de le protéger, et réaffirmant également à cet égard la nécessité de renforcer la coopération internationale visant à prévenir le trafic de biens culturels sous tous ses aspects et à poursuivre et punir ceux qui s'y livrent,

Préoccupée par le fait que la demande de biens culturels volés, pillés, ou exportés ou importés illicitement augmente et perpétue le pillage, la destruction, l'enlèvement, le vol et le trafic de ces biens précieux, et affirmant que des mesures législatives et administratives proportionnées doivent être prises d'urgence pour décourager la demande de biens culturels acquis illicitement sur le marché,

Alarmée par l'implication croissante des groupes criminels organisés dans toutes les formes et tous les aspects du trafic de biens culturels et des infractions connexes, et observant que des biens culturels sont de plus en plus vendus sur le marché, y compris lors de ventes aux enchères, en particulier sur Internet, et que de tels biens sont issus de fouilles illégales et exportés ou importés illicitement grâce à des techniques modernes et complexes,

Invitant les États Membres à protéger les biens culturels et à en empêcher le trafic en adoptant une législation appropriée, y compris, en particulier, des procédures de saisie, recouvrement et restitution, ainsi qu'en soutenant l'éducation, en lançant des campagnes de sensibilisation, en localisant et répertoriant ces biens, en adoptant des mesures de sécurité adéquates, en renforçant les capacités et les ressources humaines des organes de surveillance, comme la police et les douanes, et du secteur du tourisme, en associant les médias et en diffusant des informations sur le vol et le pillage de biens culturels,

Reconnaissant l'importante contribution du Conseil consultatif scientifique et professionnel international du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale dans ce domaine,

Reconnaissant également le rôle indispensable de la prévention du crime et de la justice pénale dans la lutte globale et effective contre toutes les formes et tous les aspects du trafic de biens culturels et des infractions connexes,

1. *Accueille avec satisfaction* la résolution 2010/19 du Conseil économique et social ainsi que la résolution 5/7, intitulée "Lutte contre la criminalité transnationale organisée visant les biens culturels", adoptée par la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée à sa cinquième session, tenue à Vienne du 18 au 22 octobre 2010;

2. *Prie instamment* les États Membres parties aux conventions susmentionnées, dont la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption, de les appliquer pleinement, encourage les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à envisager de devenir parties à ces conventions, et engage les États Membres et les organisations internationales compétentes à renforcer les mesures de prévention du crime et de justice pénale pour protéger les biens culturels, eu égard en particulier à leur trafic, dans le cadre des conventions pertinentes des Nations Unies et des résolutions adoptées par l'Organisation, afin de mettre en place la coopération internationale la plus large possible pour faire face à de tels crimes, y compris par le recours à l'extradition, l'entraide judiciaire, la confiscation des biens culturels volés et leur restitution à leur légitime propriétaire;

3. *Se félicite* de la décision prise par le Conseil économique et social dans sa résolution 2010/19 de convoquer au moins une réunion supplémentaire du groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la protection des biens culturels contre le trafic établi dans le cadre de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, et encourage les États Membres et les autres donateurs à appuyer la tenue de cette réunion du groupe d'experts, et à présenter à la Commission, à sa vingt-deuxième session,

des propositions pratiques pour l'application, selon qu'il conviendra, des recommandations formulées par le groupe d'experts à sa réunion tenue à Vienne en novembre 2009, en tenant dûment compte des aspects liés à l'incrimination, à la coopération internationale et à l'entraide judiciaire;

4. *Se félicite également* de la demande que la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée a adressée, à sa cinquième session, à son Groupe de travail sur la coopération internationale et à son Groupe de travail sur l'assistance technique pour qu'ils examinent les recommandations pertinentes et les résultats des réunions du groupe d'experts et qu'ils formulent des recommandations pour examen par la Conférence des Parties afin de promouvoir l'application pratique de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, en examinant la portée et la pertinence des normes existantes, ainsi que d'autres textes normatifs, en portant l'attention voulue aux aspects liés à l'incrimination et à la coopération internationale, y compris, à cet égard, l'entraide judiciaire et l'extradition;

5. *Prie instamment* les États Membres et les institutions compétentes, le cas échéant, de consolider et d'appliquer pleinement les mécanismes de renforcement de la coopération internationale, y compris l'entraide judiciaire, pour combattre toutes les formes et tous les aspects du trafic de biens culturels et des infractions connexes, comme le vol, le pillage, l'endommagement, l'enlèvement et la destruction de biens culturels, et pour faciliter le recouvrement et la restitution des biens volés, et prie la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale de poursuivre leurs efforts pour renforcer effectivement les mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à protéger les biens culturels, en particulier eu égard à leur trafic, en tenant compte notamment à cet égard du paragraphe 12 de la résolution 2010/19 du Conseil économique et social;

6. *Prie instamment* les États Membres d'envisager, entre autres mesures efficaces dans le cadre de leur législation nationale, d'incriminer les activités liées à toutes les formes et tous les aspects du trafic de biens culturels et des infractions connexes en utilisant une définition large qui puisse être appliquée à tous les biens culturels volés, pillés, issus de fouilles illégales et exportés ou importés illicitement, et les invite à ériger en infraction grave, au sens de l'article 2 de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le trafic de biens culturels, y compris le vol et le pillage de sites archéologiques, en vue d'utiliser pleinement la Convention aux fins d'une large coopération internationale dans la lutte contre toutes les formes et tous les aspects du trafic de biens culturels et des infractions connexes;

7. *Prie instamment également* les États Membres de prendre toutes les mesures appropriées et efficaces pour renforcer les mesures législatives et administratives visant à lutter contre le commerce de biens culturels volés, pillés et exportés ou importés illicitement, y compris des mesures nationales appropriées pour maximiser la transparence des activités des négociants en biens culturels sur le marché, en particulier par une réglementation et une supervision efficaces des antiquaires, intermédiaires et agents similaires, conformément à leur législation nationale et aux autres lois applicables;

8. *Invite* les États Membres à continuer de présenter par écrit des observations sur le Traité type pour la prévention des infractions visant les biens meubles qui font partie du patrimoine culturel des peuples, y compris leurs vues sur son utilité potentielle et les améliorations qu'il faudrait éventuellement envisager d'y apporter, le plus tôt possible afin d'aider le Secrétariat à préparer une analyse et un rapport pour présentation à la prochaine réunion du groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la protection des biens culturels contre le trafic, ainsi qu'à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à sa vingt-deuxième session;

9. *Prie* l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dans le cadre de son mandat et agissant en consultation avec les États Membres et en coopération étroite, le cas échéant, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et autres organisations internationales compétentes :

a) D'étudier plus avant la possibilité d'élaborer des principes directeurs spécifiques sur les mesures de prévention du crime et de justice pénale relatives au trafic de biens culturels;

b) D'étudier la possibilité de recueillir, analyser et diffuser des données concernant spécifiquement les aspects pertinents du trafic de biens culturels;

c) De continuer à recueillir, analyser et diffuser des informations sur les tendances de la criminalité par le biais de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale;

d) De promouvoir de bonnes pratiques, y compris la coopération internationale;

e) D'aider les États Membres, sur demande, à renforcer les mesures de prévention du crime et de justice pénale pour la protection des biens culturels, eu égard en particulier à leur trafic;

f) D'envisager, le cas échéant, de traiter du trafic de biens culturels dans ses programmes régionaux, interrégionaux et thématiques;

10. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à sa vingt-deuxième session, de l'application de la présente résolution;

11. *Invite* les États Membres et autres donateurs à verser des ressources extrabudgétaires aux fins de la présente résolution, conformément aux règles et procédures de l'Organisation des Nations Unies. »

**Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés
(point 14 e) de l'ordre du jour)****Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme
du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés**

10. Dans sa décision 2011/263, le Conseil économique et social, rappelant la résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale, en date du 26 novembre 1957, par laquelle l'Assemblée le priait de créer le Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que les résolutions ultérieures de l'Assemblée par lesquelles la composition du Comité exécutif a été élargie, a pris note des demandes d'élargissement de la composition du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés figurant dans la lettre en date du 1^{er} mars 2011 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2011/75) et dans la lettre datée du 11 juillet 2011 adressée au Président du Conseil économique et social par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République du Rwanda auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organes internationaux à Genève (E/2011/31), et recommandé que l'Assemblée se prononce à sa soixante-sixième session sur la question de l'augmentation du nombre de membres du Comité exécutif, lequel passerait de 85 à 87.

Chapitre II

Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

1. Conformément à l'alinéa a) du paragraphe 2 de la résolution 61/16 et au paragraphe 88 de l'annexe I de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, et à la résolution 2009/30 et à la décision 2010/202 du Conseil économique et social, le Conseil a tenu une réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) de sa 5^e à sa 8^e séance, les 10 et 11 mars 2011. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.5 à 8). À cette réunion, le Conseil était saisi d'une note du Secrétaire général intitulée « Cohérence, coordination et coopération en matière de financement du développement » (E/2011/74).
2. À la 5^e séance, le 10 mars, le Président du Conseil, Lazarous Kapambwe (Zambie), a fait une déclaration liminaire.
3. À la même séance, le Président du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED, Luis Manuel Piantini Munnigh (République dominicaine), a fait une déclaration.
4. À la 6^e séance, le 10 mars, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, a pris la parole.
5. À la 7^e séance, le 11 mars, des déclarations liminaires ont été faites par le Vice-Président et Secrétaire exécutif du Groupe de la Banque mondiale et Secrétaire par intérim du Comité du développement, Jorge Familiar Calderón, et par le Secrétaire du Comité monétaire et financier international du Fonds monétaire international, Siddharth Tiwari.

Débat thématique plénier sur le thème « Appui financier aux efforts de développement des pays les moins avancés : financement du développement (y compris les mécanismes innovants), aide pour le commerce et allègement de la dette »

6. À la 5^e séance, le 10 mars, un exposé a été présenté par Charles Gore, Chef du Service de l'analyse des politiques et de la recherche de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de la CNUCED, sur le rapport de 2010 sur les pays les moins avancés : « Vers une nouvelle architecture internationale du développement pour les PMA »; et par Shishir Priyadarshi, Directeur de la Division du commerce et du développement de l'OMC.
7. À l'issue de ces exposés, le Conseil a tenu un débat au cours duquel des interventions ont été faites par les représentants de l'Argentine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Norvège, du Maroc, de l'Égypte, du Bangladesh, de la République de Corée, de l'Espagne, de la Zambie et de la France, ainsi que par les observateurs du Népal, du Brésil et de l'Indonésie.

8. Plusieurs administrateurs de la Banque mondiale ont fait des déclarations.
9. L'observateur de l'Union européenne a également fait une déclaration.
10. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a aussi fait une déclaration.
11. Les intervenants ci-après ont également fait des déclarations : le représentant du Comité d'ONG sur le financement du développement (société civile); le Directeur exécutif de la Chambre de compensation mondiale pour le financement du développement (secteur commercial); le représentant du Conseil des entreprises pour les Nations Unies (secteur commercial); le Président du Comité du développement social (société civile).

Débat thématique plénier sur le thème « Appui financier aux efforts de développement des pays à revenu intermédiaire : coopération au service du développement, commerce, mouvements de capitaux, marge de manœuvre nationale et système de réserves »

12. À la 6^e séance, le 10 mars, des exposés ont été présentés par Robert Vos, Directeur de la Division de l'analyse des politiques de développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, sur le rapport de 2010 du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : le Partenariat mondial pour le développement à la croisée des chemins, et Detlef Kotte, Chef du Service des politiques macroéconomiques et des politiques de développement de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED, sur les leçons de la crise récente pour la réforme du système monétaire et financier international et pour les stratégies de développement.
13. À l'issue de ces exposés, le Conseil a tenu un débat au cours duquel des interventions ont été faites par les représentants du Mexique, du Chili, de l'Argentine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Pérou, du Bangladesh, du Maroc, de la Chine, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Égypte, de l'Équateur et de l'Espagne, ainsi que par les observateurs de la République-Unie de Tanzanie, du Bélarus, du Brésil et de la République islamique d'Iran.
14. Un administrateur de la Banque mondiale a fait une déclaration.
15. Le représentant de l'Organisation internationale du Travail (OIT) a fait une déclaration.
16. Les intervenants ci-après ont aussi fait des déclarations : un chercheur du Third World Network (société civile); le représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies de la Chambre de commerce internationale (secteur commercial); le représentant spécial auprès de l'Organisation des Nations Unies de la Compagnie des Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul (société civile); le Directeur exécutif de la Chambre de compensation mondiale pour le financement du développement (secteur commercial); le représentant de la Sisters of Charity Federation (société civile).

Débat thématique plénier sur le thème « Suite donnée aux textes issus de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement tenue en 2010 : la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, notamment pour faire face aux nouveaux défis et aux nouveaux enjeux »

17. À la 7^e séance, le 11 mars, des exposés ont été présentés par Axel van Trotsenburg, Vice-Président chargé du financement concessionnel et des partenariats mondiaux à la Banque mondiale, sur l'obtention de résultats de développement – IDA 16 : une coalition mondiale au profit des plus pauvres; Joachim von Amsberg, Vice-Président chargé de la politique opérationnelle et des services aux pays, sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les pays fragiles ou touchés par un conflit; Sarah Cliffe, Directrice et Représentante spéciale de la Banque Mondiale, sur le Rapport de 2011 sur le développement dans le monde : conflit, sécurité et développement.

18. À l'issue de ces exposés, le Conseil a tenu un débat au cours duquel des interventions ont été faites par les représentants de l'Argentine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Canada, de l'Espagne, du Bangladesh, du Maroc, de la Zambie, du Pérou, de la Suisse, de la Chine, du Ghana, de l'Allemagne, de la France, du Gabon, de l'Égypte, de la Norvège et du Japon, ainsi que par les observateurs de la République islamique d'Iran et de l'Indonésie.

19. Le Doyen du Conseil des administrateurs de la Banque mondiale ainsi que plusieurs administrateurs de la Banque ont fait des déclarations.

20. L'observateur de l'Union européenne a également fait une déclaration.

21. Des déclarations ont aussi été faites par le Directeur exécutif du Conseil des entreprises pour les Nations Unies (secteur commercial); un haut représentant du Comité d'ONG sur le financement du développement (société civile); un chercheur de Third World Network (société civile); le Directeur exécutif de la Chambre de compensation mondiale pour le financement du développement (secteur commercial).

Débat thématique plénier sur le thème « Le rôle du système des Nations Unies dans la gouvernance de l'économie mondiale »

22. À la 8^e séance, le 11 mars, des exposés ont été présentés par Serge Tomasi, Directeur de l'économie globale et des stratégies de développement au Ministère des Affaires étrangères et européennes (France) et Coprésident du Groupe de travail du G-20 sur le développement; et Vanu Gopala Menon, Représentant permanent de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies et directeur du Groupe pour la gouvernance mondiale.

23. À l'issue de ces exposés, le Conseil a tenu un débat au cours duquel des interventions ont été faites par les représentants de l'Argentine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), du Chili, du Bangladesh, du Maroc, de la Chine, de la République de Corée, du Mexique, de la Suisse, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique, de la République bolivarienne du Venezuela, de Maurice, de l'Égypte et de l'Équateur, ainsi que par les observateurs du Népal (au nom du Groupe des pays en développement sans littoral), de l'Indonésie et de Cuba.

24. Plusieurs administrateurs du Fonds monétaire international ont fait des déclarations.
25. L'observateur du Saint-Siège a fait une déclaration.
26. L'observateur de l'Union européenne a fait une déclaration.
27. Les intervenants ci-après ont également fait des déclarations : le Président de Telecom Advisory Services (secteur commercial); le cofondateur de Social Justice in Global Development (société civile); le Président du Comité du développement social (société civile); le cofondateur et administrateur de Vedanta Capital (secteur commercial); un haut représentant du Comité d'ONG sur le financement du développement (société civile); et le Directeur exécutif de la Chambre de compensation mondiale pour le financement du développement (secteur commercial).

Clôture de la réunion

28. À la 8^e séance, le 11 mars, le Président du Conseil a fait des observations finales et déclaré close la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

Chapitre III

Débat de haut niveau

Ouverture de la session

1. Le débat de haut niveau de la session de fond de 2011 du Conseil s'est tenu de la 13^e à la 21^e séances, du 4 au 8 juillet 2011. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.13 à 21).

2. Dans sa décision 2008/258, le Conseil avait décidé que le thème de l'examen ministériel annuel de 2011 serait le suivant : « Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation » (point 2 b) de l'ordre du jour).

3. Dans sa décision 2010/262, le Conseil avait décidé que le thème du débat thématique de 2011 serait le suivant : « Tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles et incidences sur l'éducation » (point 2 c) de l'ordre du jour).

4. Pour le débat de haut niveau (point 2 de l'ordre du jour), le Conseil était saisi des documents suivants :

a) La situation économique et sociale dans le monde en 2011 : la grande transformation technologique pour une économie verte (E/2011/50);

b) Rapport du Secrétaire général sur les tendances et les difficultés mondiales et nationales actuelles et leurs incidences sur l'éducation (E/2011/82);

c) Rapport du Secrétaire général sur le thème de l'examen ministériel annuel : mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation (E/2011/83);

d) Situation et perspectives de l'économie mondiale à la mi-2011 (E/2011/113);

e) Sections pertinentes du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2011/15 et Add.1 et 2);

f) Sections pertinentes du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa treizième session, tenue du 21 au 25 mars 2011 (E/2011/33 et Corr.1);

g) Lettre datée du 12 avril 2011, adressée au Président du Conseil économique et social par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2011/84);

h) Lettre datée du 25 avril 2011, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2011/93);

i) Lettre datée du 2 mai 2011, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2011/94);

j) Lettre datée du 2 mai 2011, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2011/95 et Add.1);

k) Lettre datée du 5 mai 2011, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2011/96);

l) Lettre datée du 2 mai 2011, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2011/97);

m) Lettre datée du 10 mai 2011, adressée au Président du Conseil économique et social par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2011/98);

n) Note verbale datée du 6 mai 2011, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2011/118);

o) Lettre datée du 25 mai 2011, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2011/120);

p) Lettre datée du 22 juin 2011, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent du Togo auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2011/124);

q) Lettre datée du 6 juin 2011, adressée au Président du Conseil économique et social par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies (E/2011/125);

r) Déclarations présentées par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2011/NGO/1 à 136).

Ouverture du débat de haut niveau

5. À la 13^e séance, le 4 juillet 2011, le Président du Conseil, Lazarous Kapambwe (Zambie), a ouvert le débat de haut niveau et fait une déclaration.

6. À la même séance, le Président de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, Joseph Deiss (Suisse), a fait une déclaration.

7. À la même séance également, la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, Asha-Rose Migiro, a pris la parole devant le Conseil.

8. À la 20^e séance, le 7 juillet 2011, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, a pris la parole.

Discours de politique générale

9. À sa 13^e séance, le 4 juillet 2011, le Conseil a entendu les discours de politique générale prononcés par les intervenants suivants : l'ex-Premier Ministre du Royaume-Uni, Gordon Brown; la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Irina Bokova; le Vice-Président mondial de Cisco Systems, Inc., Simon Willis; la Directrice exécutive et cofondatrice de Ushahidi, Juliana Rotich.

10. À sa 14^e séance, le 4 juillet 2011, le Conseil a entendu le discours de politique générale prononcé par la Présidente de la Confédération suisse, Micheline Calmy-Rey.

Allocutions prononcées à l'occasion des réunions préparatoires de l'examen ministériel annuel

11. À sa 13^e séance, le 4 juillet 2011, le Conseil a entendu les allocutions des intervenants suivants : Saad bin Ibrahim al-Mahmoud, Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur du Qatar, sur la réunion régionale consacrée à l'Asie occidentale, tenue à Doha le 9 décembre 2010; Churairat Sangboonnum, Vice-Secrétaire permanent du Ministère thaïlandais de l'éducation, sur la réunion régionale consacrée à l'Asie et au Pacifique, tenue à Chonburi (Thaïlande), le 24 mars 2011; Essossimna Legzim-Balouki, Ministre togolaise des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation, sur la réunion régionale consacrée à l'Afrique, tenue à Lomé, le 12 avril 2011; Eduardo Aragundi, Sous-Secrétaire chargé de la planification de l'éducation au Ministère argentin de l'éducation, sur la réunion régionale consacrée à l'Amérique latine et aux Caraïbes, tenue à Buenos Aires les 12 et 13 mai 2011.

A. Dialogue de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales sur la situation actuelle de l'économie mondiale

12. À sa 15^e séance, le 5 juillet 2011, le Conseil a tenu un dialogue de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales du système des Nations Unies consacré à la situation actuelle de l'économie mondiale (point 2 a) de l'ordre du jour).

13. Le dialogue était animé par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Sha Zukang. Les intervenants étaient les suivants : Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC; Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED; Otaviano Canuto dos Santos Filho, Vice-Président chargé de la réduction de la pauvreté et de la gestion économique à la Banque mondiale.

14. Au cours du dialogue qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les représentants de l'Ukraine, du Japon, de la Chine, du Pakistan et des États-Unis, ainsi que par l'observateur du Honduras.

15. La Directrice générale de l'UNESCO, le Directeur exécutif adjoint du Centre du commerce international et le représentant du Programme alimentaire mondial (PAM) ont fait des déclarations.

B. Examen ministériel annuel consacré au thème « Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation »

16. À sa 14^e séance, de sa 16^e à sa 18^e séance et à sa 20^e séance, du 4 au 7 juillet 2011, le Conseil a tenu son examen ministériel annuel sur le thème « Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation ».

17. À la 14^e séance, le 4 juillet, le Président du Conseil a fait une déclaration.

18. À la réunion tenue en parallèle de la 16^e séance, le 5 juillet, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a présenté le rapport du Secrétaire général sur le thème de l'examen ministériel annuel (E/2011/83).

Exposé national volontaire : Allemagne

19. À sa 14^e séance, le 4 juillet, le Conseil a commencé à entendre les exposés faits à titre volontaire par les pays sur le thème de l'examen ministériel annuel et il a entendu l'exposé du représentant de l'Allemagne, Gudrun Kopp, Secrétaire d'État parlementaire au Ministère fédéral de la coopération et du développement économiques de l'Allemagne. L'exposé et le dialogue qui a suivi étaient animés par Elizabeth King, Directrice chargée de l'éducation au Réseau du développement humain de la Banque mondiale.

20. Des observations ont été formulées et des questions posées par les représentants du Guatemala et de la Norvège, qui étaient chargés de l'examen de l'exposé. Lors des échanges de vues qui ont suivi, des observations ont été formulées et des questions posées par les représentants du Pakistan et de Maurice.

21. Le représentant de l'UNESCO a fait une déclaration.

22. La New Future Foundation et le Centre for Rural Education and Development, deux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ont également fait des déclarations.

23. Le Secrétaire d'État parlementaire et Karin Jahr de Guerrero, Chef adjointe de la Division de l'éducation au Ministère fédéral de la coopération et du développement économiques de l'Allemagne, ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les délégations.

Exposé national volontaire : République bolivarienne du Venezuela et Bangladesh

24. À sa 16^e séance, le 5 juillet, le Conseil a continué à entendre les exposés faits à titre volontaire par les pays sur le thème de l'examen ministériel annuel et il a entendu l'exposé de la République bolivarienne du Venezuela et du Bangladesh. Les exposés et le dialogue qui a suivi étaient animés par Sigrid Kaag, Administratrice assistante et Sous-Secrétaire générale au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

25. À la même séance, le Conseil a entendu l'exposé national volontaire présenté par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela, Rubén Darío Reinoso, Vice-Ministre du développement universitaire au Ministère de l'enseignement supérieur.

26. Des observations ont été formulées et des questions posées par le représentant de la Chine et l'observateur de Cuba, qui étaient chargés de l'examen de l'exposé. Lors de l'échange de vues qui a suivi, des observations ont été faites et des questions posées par le représentant du Chili et les observateurs de l'État plurinational de Bolivie et de la République-Unie de Tanzanie.

27. Le représentant de l'UNESCO a fait une déclaration.

28. Le Vice-Ministre a répondu aux observations faites et aux questions posées par les délégations.

29. À la 16^e séance également, le 5 juillet, le Conseil a entendu l'exposé volontaire national du représentant du Bangladesh, Nurul Islam Nahid, Ministre de l'éducation.

30. Des observations ont été formulées et des questions posées par les représentants du Qatar et du Japon et par l'observateur de la République-Unie de Tanzanie, qui étaient chargés de l'examen de l'exposé. Lors des échanges de vues qui ont suivi, des observations ont été faites et des questions posées par le représentant de l'Inde et l'observateur de Cuba.

31. Le Ministre et Abdul Awal Mazumder, Secrétaire au Ministère de l'enseignement primaire et de l'éducation de masse, ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les délégations.

Exposé national volontaire : Pakistan

32. À sa 17^e séance, le 6 juillet, le Conseil a continué à entendre les exposés faits à titre volontaire par les pays sur le thème de l'examen ministériel annuel et il a entendu l'exposé de la représentante du Pakistan, Nafisa Shah, membre de l'Assemblée nationale. L'exposé et le dialogue qui a suivi étaient animés par Carol Bellamy, Présidente du Conseil d'administration de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous.

33. Des observations ont été formulées et des questions posées par les représentants du Bangladesh et de la Chine, et l'observateur de la Turquie, qui étaient chargés de l'examen de l'exposé. Lors des échanges de vues qui ont suivi, des observations ont été formulées et des questions posées par les représentants de l'Inde et de l'Allemagne.

34. Le membre de l'Assemblée nationale a répondu aux observations faites et aux questions posées par les délégations.

Exposé national volontaire : Turquie, Mexique et Qatar

35. À sa 18^e séance, le 6 juillet, le Conseil a continué à entendre les exposés faits à titre volontaire par les pays sur le thème de l'examen ministériel annuel et il a entendu l'exposé de la Turquie, du Mexique et du Qatar. Les exposés et les échanges de vues qui ont suivi étaient animés par M^{me} Bellamy, Présidente du Conseil d'administration de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous.

36. À la même séance, le Conseil a entendu l'exposé national volontaire des intervenants suivants : l'observateur de la Turquie, Oğuz Demiralp, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Emriye Ormanci, Conseiller à la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York; Ebru Ekeman, Conseiller à la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

37. Lors des échanges de vues qui ont suivi, des observations ont été formulées et des questions posées par les représentants du Bangladesh, de la Finlande, du Japon et du Chili, et par l'observateur du Népal.

38. Le Représentant permanent a répondu aux observations faites et aux questions posées par les délégations.

39. À sa 18^e séance, le 6 juillet, le Conseil a entendu l'exposé volontaire national du représentant du Mexique, Mario Chacón, Directeur général chargé des relations internationales au Ministère de l'éducation publique.

40. Des observations ont été formulées et des questions posées par les représentants du Chili et de l'Allemagne, qui étaient chargés de l'examen de l'exposé. Lors des échanges de vues qui ont suivi, des observations ont été faites et des questions posées par le représentant du Ghana et les observateurs de la Guinée et du Danemark.

41. Le Directeur général a répondu aux observations faites et aux questions posées par les délégations.

42. À la 18^e séance également, le 6 juillet, le Conseil a entendu l'exposé volontaire national présenté par le représentant du Qatar, Saad Bin Ibrahim Al-Mahmoud, Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, et Hamda Alsulaiti, Directrice de l'Institut d'évaluation.

43. Des observations ont été formulées et des questions posées par le représentant du Pakistan, qui était chargé de l'examen de l'exposé. Lors des échanges de vues qui ont suivi, des observations ont été formulées et des questions posées par les observateurs de la Turquie et du Népal.

44. Le Ministre et la Directrice ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les délégations.

Exposé national volontaire : Maurice, Bélarus et Sénégal

45. À sa 20^e séance, le 7 juillet, le Conseil a continué à entendre les exposés faits à titre volontaire par les pays sur le thème de l'examen ministériel annuel et il a entendu l'exposé de Maurice, du Bélarus et du Sénégal. Les exposés et les échanges de vues qui ont suivi ont été animés par Kevin Watkins, Directeur du Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous à l'UNESCO.

46. À la même séance, le Conseil a entendu l'exposé national volontaire du représentant de Maurice, V. K. Bunwaree, Ministre de l'éducation, et celui de H. B. Dansinghani, Directeur technique au Ministère de l'éducation et des ressources humaines.

47. Des observations ont été formulées et des questions posées par le représentant de la France et les observateurs de Singapour et de l'Afrique du Sud, qui étaient chargés de l'examen de l'exposé.

48. Le Ministre a répondu aux observations faites et aux questions posées par les délégations.

49. À la 20^e séance également, le 7 juillet, le Conseil a entendu l'exposé volontaire national de l'observateur du Bélarus, Sergey Maskevich, Ministre de l'éducation.

50. Des observations ont été formulées et des questions posées par les représentants de la Chine et de la Fédération de Russie, et l'observateur du Kazakhstan, qui étaient chargés de l'examen de l'exposé.

51. Le Ministre a répondu aux observations faites et aux questions posées par les délégations.

52. À la 20^e séance également, le 7 juillet, le Conseil a entendu l'exposé volontaire national du représentant du Sénégal, Kalidou Diallo, Ministre de l'éducation.

53. Des observations ont été formulées et des questions posées par les représentants de la France, du Canada et du Japon, qui étaient chargés de l'examen de l'exposé. Lors des échanges de vues qui ont suivi, des observations ont été formulées et des questions posées par l'observateur du Luxembourg.

54. Le représentant de l'Alliance internationale Save the Children, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil, a également fait une déclaration.

55. Le Ministre et Djibril Ndiaye Diouf, Directeur de la planification et de la réforme de l'éducation du Sénégal, ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les délégations.

56. À la 20^e séance également, le 7 juillet, une fois que tous les exposés nationaux volontaires ont été présentés, le Président du Conseil a fait une déclaration finale.

C. Débat thématique consacré aux « Tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles et leurs incidences sur l'éducation »

57. De sa 13^e à sa 15^e séance et à ses 17^e, 19^e et 21^e séances, du 4 au 8 juillet 2011, le Conseil a tenu plusieurs dialogues et débats dans le cadre de son débat thématique consacré aux « Tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles et leurs incidences sur l'éducation » (point 2 c) de l'ordre du jour).

58. À la réunion tenue en parallèle de la 16^e séance, le 5 juillet, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a présenté le rapport du Secrétaire général sur le thème du débat thématique (E/2011/82).

59. À la même séance, le Président du Comité des politiques de développement a donné un aperçu du rapport du Comité sur les travaux de sa treizième session (E/2011/33).

Concertation spéciale sur le thème « Accélération de l'éducation pour tous : mobiliser les ressources et les partenariats »

60. À sa 13^e séance, le 4 juillet, le Conseil a tenu une concertation spéciale sur le thème « Accélération de l'éducation pour tous : mobiliser les ressources et les partenariats ».

61. Le dialogue était animé par Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, et les intervenants étaient les suivants : Muhammad Nuh, Ministre indonésien de l'éducation nationale; Erik Solheim, Ministre norvégien de l'environnement et de la coopération au service du développement; Wendy Hawkins, Directrice exécutive d'Intel Foundation.

62. Une discussion a suivi les exposés présentés par les intervenants au cours de laquelle les représentants des États-Unis, de la République de Corée, de la Finlande et du Sénégal sont intervenus.

63. Le représentant du PAM, s'exprimant également au nom de la FAO et du Fonds international de développement agricole, a fait une déclaration.

64. Les représentants de l'Alliance internationale Save the Children et de CIVICUS : Alliance mondiale pour la participation des citoyens, deux organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil, ont également fait des déclarations.

65. Les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées pendant le dialogue.

Débat spécial sur le thème « L'éducation, les droits de l'homme et les conflits »

66. À sa 14^e séance, le 4 juillet, le Conseil a tenu un débat spécial sur le thème « L'éducation, les droits de l'homme et les conflits ».

67. À l'issue des déclarations liminaires prononcées par M^{me} Bokova et M. Solheim, le Conseil a visionné un court métrage produit par la Télévision des Nations Unies.

68. Le débat était animé par Imogen Foulkes, correspondant de la BBC à Genève, et les intervenants étaient les suivants : Tove Wang, Administratrice de Save the Children (Norvège) et Présidente de la campagne Rewrite the Future; Asma Jahangir, lauréate du prix UNESCO/Bilbao 2010 pour la promotion de la culture des droits de l'homme et Présidente de l'ordre des avocats de la Cour suprême du Pakistan; Mamadou Diouf, professeur (chaire de la famille Leitner) et Directeur de l'Institut d'études africaines (Université de Columbia); Lazarous Kapambwe, Président du Conseil.

69. Au cours de l'échange de vues qui a suivi, les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par l'animateur, le représentant du Mexique et l'observateur de la Grèce, ainsi qu'aux questions posées sur le site Web du Conseil.

70. Des observations ont été faites et des questions posées par le représentant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Concertation spéciale sur le thème « L'éducation au service du développement durable »

71. À sa 15^e séance, le 5 juillet, le Conseil a tenu une concertation spéciale sur le thème « L'éducation au service du développement durable ».

72. Le dialogue était animé par Ashok Khosla, fondateur et Président de Development Alternatives (Inde), et les intervenants étaient les suivants : Jeffrey Sachs, Directeur de Earth Institute (Columbia University) par liaison vidéo; Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO; et Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED.

73. À l'issue des déclarations liminaires prononcées par le Président du Conseil et le modérateur, les intervenants ont présenté un exposé puis le modérateur a fait des observations finales.

Table ronde spéciale sur le thème « Promouvoir une croissance soutenue, partagée et équitable afin d'accélérer l'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement »

74. À sa 17^e séance, le 6 juillet, le Conseil a tenu une table ronde spéciale sur le thème « Promouvoir une croissance soutenue, partagée et équitable afin d'accélérer l'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ».

75. Le dialogue était animé par Juan Somavía, Directeur général de l'OIT, et les intervenants étaient les suivants : Zhu Min, Conseiller spécial du Directeur général du Fonds monétaire international; Noeleen Heyzer, Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; Cho Tae-yul, Ambassadeur chargé de la coopération pour le développement (République de Corée); Frances Stewart, Directrice du Centre for Research on Inequality, Human Security and Ethnicity (Université d'Oxford); et Esther Duflo, professeur (chaire Abdul Latif Jameel), Atténuation de la pauvreté et économie du développement au Massachusetts Institute of Technology.

76. Le Président du Conseil et le modérateur ont prononcé des déclarations liminaires.

77. Un dialogue a suivi, au cours duquel les intervenants ont répondu aux questions posées et aux observations faites par le modérateur et les représentants de l'Inde, du Guatemala, des États-Unis, de la Zambie et du Sénégal, ainsi que par les observateurs de la Grèce et de l'Indonésie (au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et de la Chine, du Japon et de la République de Corée).

78. Le modérateur a fait des observations finales.

Concertation spéciale sur le thème « Problèmes de l'éducation en Afrique et dans les pays les moins avancés »

79. À sa 19^e séance, le 7 juillet, le Conseil a tenu une concertation spéciale sur le thème « Problèmes de l'éducation en Afrique et dans les pays les moins avancés ».

80. Le dialogue était animé par Cheick Sidi Diarra, Conseiller spécial pour l'Afrique et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et les intervenants étaient les suivants : Sam Onger, Ministre kényan de l'éducation; Kalidou Diallo, Ministre sénégalais de l'éducation; Essossimna Legzim-Balouki, Ministre togolaise des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation; H. B. Dansinghani, Directeur technique au Ministère de l'éducation et des ressources humaines de Maurice; et Elizabeth King, Directrice chargée de l'éducation à la Banque mondiale.

81. Le Président du Conseil et le modérateur ont prononcé des déclarations liminaires.

82. Un dialogue a suivi, au cours duquel les intervenants ont répondu aux questions posées et aux observations faites par les représentants de l'Inde, des États-Unis, du Bangladesh, de l'Allemagne, du Malawi, de la Norvège et du Maroc, ainsi que par les observateurs du Népal, du Danemark et du Lesotho.

83. Les représentants de la FAO et de l'UNESCO ont posé des questions et fait des observations.

84. Le modérateur a fait des observations finales et le Président du Conseil a prononcé une déclaration.

Table ronde sur le thème « L'éducation pour l'avenir – évolution des besoins »

85. À sa 21^e séance, le 8 juillet, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « L'éducation pour l'avenir – évolution des besoins ».

86. Le dialogue était animé par Kevin Watkins, Directeur du Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous à l'UNESCO, et les intervenants étaient les suivants : Hans Rosling, professeur de santé internationale, Karolinska Institute (Stockholm); Kentaro Toyama, chercheur à l'Université de Californie, Berkeley; et M. Watkins.

87. Le Président du Conseil et le modérateur ont prononcé des déclarations liminaires.

88. Un dialogue a suivi, au cours duquel les intervenants ont répondu aux questions posées et aux observations faites par les représentants des États-Unis, du Guatemala, du Bangladesh, du Cameroun, du Sénégal, de la Finlande et de la Namibie, ainsi que par les observateurs du Lesotho et du Togo.

89. Le représentant de l'UNESCO a posé des questions et fait des déclarations.

90. L'animateur a fait une déclaration.

Étude de cas : « La difficulté d'atteindre l'objectif de l'éducation pour tous : le point de vue de l'Allemagne »

91. À sa 21^e séance, le 8 juillet, le Conseil a tenu un débat consacré à « La difficulté d'atteindre l'objectif de l'éducation pour tous : le point de vue de l'Allemagne ».

92. Le débat était animé par M. Watkins et les intervenants étaient les suivants : Sylvia Schmitt, Conseillère à la Division de l'éducation (Ministère fédéral de la coopération et du développement économiques de l'Allemagne), et Álvaro Henzler, Directeur de Enseña Perú.

93. Un dialogue a suivi la déclaration de l'animateur et les exposés présentés par les intervenants, au cours duquel ces derniers ont répondu aux questions posées et aux observations formulées par le représentant de l'Inde et l'observateur du Danemark.

D. Débat général de haut niveau

94. Aux réunions tenues en marge des 16^e, 18^e et 20^e séances, du 5 au 7 juillet 2011, le Conseil a tenu son débat général de haut niveau.

95. À la séance tenue en marge de la 16^e séance, le 5 juillet, le Président du Conseil a ouvert le débat général et fait une déclaration.

96. À la même séance, le Conseil a entendu les déclarations des intervenants suivants : Jorge Argüello, Représentant permanent de l'Argentine auprès des Nations Unies (au nom du Groupe des 77 et de la Chine); Grażyna Bernatowicz, Sous-Secrétaire d'État au Ministère polonais des affaires étrangères (au nom de

l'Union européenne); David Namwandi, Ministre adjoint chargé de l'éducation en Namibie (au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Namibie); Jean Assleborn, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Luxembourg; Ahmed Gamal El-Din Moussa, Ministre égyptien de l'éducation; Muhammad Nuh, Ministre de l'éducation nationale de l'Indonésie; Pinda Simão, Ministre angolais de l'éducation; Sam Onger, Ministre kényan de l'éducation; Séraphin Moundounga, Ministre de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation scientifiques et de la culture du Gabon; Dennis Alonzo Mazariegos, Ministre guatémaltèque de l'éducation; Martin Dahinden, Secrétaire d'État et Directeur de la Direction du développement et de la coopération (Suisse); Ikuo Yamahana, Vice-Ministre parlementaire des affaires étrangères du Japon; Milena Damyanova, Ministre adjointe chargée de l'éducation, de la jeunesse et de la science de la Bulgarie; Mahmud Mammad-Quliyev, Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan; Gennady Gatilov, Ministre adjoint des affaires étrangères de la Fédération de Russie; Gamini Vijith Vijayamuni Zoysa, Ministre adjoint de l'éducation de Sri Lanka; Francisco Varela, Sous-Secrétaire (Vice-Ministre), Ministère de l'éducation des Philippines; Miloš Kotorec, Vice-Président du Conseil économique et social et Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies; Jorma Julin, Directeur général du Département des politiques de développement au Ministère des affaires étrangères de la Finlande; Lauma Sika, Secrétaire d'État adjoint au Ministère de l'éducation et de la science de la Lettonie; Pedro Oyarce, Représentant permanent du Chili auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Jüri Seilenthal, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Claude Heller, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies; et Paulette A. Bethel, Représentante permanente des Bahamas auprès de l'Organisation des Nations Unies.

97. À la réunion tenue en marge de sa 18^e séance, le 6 juillet, le Conseil a poursuivi son débat général de haut niveau et entendu les déclarations des intervenants suivants : Frederick D. Barton, représentant des États-Unis auprès du Conseil; Fernando Rojas, Représentant permanent du Pérou auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; A. Gopinathan, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Shukuru Kawambwa, Ministre tanzanien de l'éducation et de la formation professionnelle; Rubén Darío Reinoso, Vice-Ministre du développement universitaire au Ministère de l'enseignement supérieur de la République bolivarienne du Venezuela; Nafisa Shah, membre de l'Assemblée nationale du Pakistan; H. B. Dansinghani, Directeur technique au Ministère de l'éducation et des ressources humaines de Maurice; Peter Gooderham, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; He Yafei, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Vesna Vuković, Représentant permanent de la Croatie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Mykola Maimeskul, Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Jean-Baptiste Mattéi, Représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Sang-ki Park, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Latifa El Abida, Secrétaire d'État chargée de l'éducation au Maroc; Roberto Flores Bermúdez, Représentant permanent du Honduras auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Maria Nazareth Farani Azevêdo, Représentante permanente du Brésil auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Kristinn F. Árnason,

Représentante permanente de l'Islande auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Luvuyo Ndimeni, Chargé d'affaires à la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; Hamza Omar Hassan Ahmed, Représentant permanent adjoint du Soudan auprès de l'Office des Nations Unies à Genève; et Nancy Madrigal Muñoz, Chargée d'affaires à la Mission permanente de Cuba auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

98. À la même séance, Monseigneur Silvano M. Tomasi, Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a fait une déclaration.

99. À la même séance également, les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ci-après ont fait des déclarations : Fédération internationale des femmes diplômées des universités; Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies; Legião da Boa Vontade; Communauté internationale Baha'ie; Association mondiale des guides et des éclaireuses; Fédération internationale « Terre des hommes »; New Future Foundation; World Vision International; Soroptimist International; Forum européen des personnes handicapées; Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice delle Salesiane di Don Bosco; Convention of Independent Financial Advisors; United Network of Young Peacebuilders; Palestinian Centre for Human Rights; World Information Transfer; Foundation for Subjective Experience and Research; International Forum for Child Welfare; et Confédération internationale de la bijouterie, joaillerie et orfèvrerie.

100. À la réunion tenue en marge de sa 20^e séance, le 7 juillet, le Conseil a poursuivi son débat général de haut niveau et entendu les déclarations des intervenants suivants : Gyan Chandra Acharya, Représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies (au nom du Groupe des pays les moins avancés); Mohamad Cissé, Secrétaire général au Ministère guinéen de la coopération internationale; Pablo Cevallos Estarellas, Vice-Ministre de l'éducation de l'Équateur; et Benjalug Namfa, Inspecteur général au Ministère thaïlandais de l'éducation.

101. À la même séance, les intervenants suivants ont fait des déclarations : Slimane Chikh, Observateur permanent de l'Organisation de la coopération islamique; Katrien Beeckman, au nom de Goli Ameri, Secrétaire général adjoint chargé de la Division de la diplomatie humanitaire à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Suisse); Antonio Marzano, Président de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires.

102. À la même séance également, les intervenants suivants ont fait des déclarations : Marco Toscano-Rivaltà, au nom de Margareta Wahlström, Sous-Secrétaire générale à la réduction des risques de catastrophe et Représentante spéciale du Secrétaire général pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo; et Kishore Singh, Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation.

103. À la même séance, les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ci-après ont fait des déclarations : Alliance internationale des femmes; International Eurasia Press Fund; Alliance internationale Save the Children; et Mouvement international ATD quart monde.

E. Déclaration ministérielle adoptée à l'issue du débat de haut niveau

104. À la 21^e séance, le 8 juillet, le Président du Conseil a fait une déclaration et présenté le projet de déclaration ministérielle adopté à l'issue du débat de haut niveau de la session de fond de 2011 du Conseil intitulé « Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation » (E/2011/L.28).

105. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de déclaration ministérielle.

106. Après l'adoption du projet de déclaration ministérielle, le Représentant de l'Argentine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) a fait une déclaration.

107. Le texte de la déclaration ministérielle était libellé comme suit :

« Déclaration ministérielle adoptée à l'issue du débat de haut niveau de la session de fond de 2011 du Conseil économique et social

Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation

Nous, ministres et chefs de délégation, participant au débat de haut niveau de la session de fond de 2011 du Conseil économique et social, tenue à Genève du 4 au 8 juillet 2011,

Ayant examiné la question de la « Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation », thème de l'examen ministériel annuel dans le cadre du débat de haut niveau,

Rappelant la réunion plénière de haut niveau consacrée aux objectifs du Millénaire pour le développement tenue lors de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, et le document adopté à l'issue de cette réunion,

Réaffirmant l'engagement pris lors du Forum mondial sur l'éducation d'atteindre les six objectifs de l'éducation pour tous,

Rappelant les documents adoptés à l'issue des grandes conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économique, social et connexes, notamment ceux consacrés à l'éducation,

Rappelant également les conclusions concertées adoptées par la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-cinquième session sur l'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation et à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent,

Réaffirmant le rôle directeur de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en matière d'éducation, y compris la mise en œuvre du plan d'action en vue de l'Éducation pour tous et de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014),

Réaffirmant également le droit à l'éducation, que ce droit doit être pleinement réalisé, et que l'éducation est essentielle au développement humain, au développement durable, à la paix mondiale, à l'instauration de sociétés justes et démocratiques et à la promotion de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, et notant que la culture contribue efficacement à l'éducation et au développement,

Rappelant que les engagements pris au plan international mettent l'accent sur un enseignement de qualité pour tous, y compris dès la petite enfance, et sur l'accès universel à une éducation primaire gratuite et obligatoire, à l'enseignement secondaire et supérieur, à l'éducation et à la formation professionnelles et à l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que sur l'égalité d'accès des filles et des femmes à l'éducation jusqu'au terme du cycle d'études,

Prenant note des progrès accomplis depuis 2000 en vue de la réalisation de certains des objectifs de développement liés à l'éducation, notamment de la hausse sensible des taux de scolarisation et des avancées notables en matière de parité à l'école dans de nombreux pays,

Préoccupés par le manque de progrès et la persistance d'inégalités en matière d'éducation entre les pays et au sein des pays, préoccupés également par le taux élevé d'abandon scolaire, notamment des filles dans l'enseignement secondaire, et soulignant que l'accès à l'éducation, y compris à l'enseignement primaire, doit être accéléré, notamment pour les enfants qui ne vont pas à l'école, les populations rurales et les personnes vulnérables,

Profondément préoccupés par la persistance d'un déséquilibre entre filles et garçons en matière d'éducation et par le fait que, d'après l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, près des deux tiers des adultes illettrés dans le monde sont des femmes,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général, ainsi que les rapports des réunions régionales et autres mécanismes préparatoires, les exposés nationaux présentés à titre volontaire et les résultats des délibérations tenues à l'occasion du débat de haut niveau,

Avons adopté la déclaration suivante :

1. Nous réaffirmons notre détermination à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus au plan international, notamment ceux liés à l'éducation, y compris les objectifs de l'Éducation pour tous.
2. Nous réaffirmons également notre détermination à réaliser le droit de chacun à l'éducation et soulignons que l'éducation doit avoir pour but le plein développement de la personnalité et du sens de la dignité humaine et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.
3. Nous lançons un appel en faveur d'une approche globale, centrée sur l'homme, du développement des systèmes éducatifs et pour que l'éducation soit un objectif prioritaire lors de la conception et de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement, conscients du lien qui existe entre celle-ci et les progrès en vue de la réalisation de l'ensemble des autres objectifs du Millénaire pour le développement. Nous sommes également conscients que l'éducation joue un rôle fondamental dans l'instauration d'une

société sans exclusive et la réduction de l'iniquité et de l'inégalité, d'une croissance durable, profitant à tous et équitable, de l'élimination de la pauvreté et du développement durable.

4. Nous insistons sur le fait que l'éducation et le développement durable sont interdépendants et se renforcent mutuellement, et soulignons qu'il est nécessaire de prendre conscience du rôle important joué par l'éducation en vue du développement durable, y compris dans la perspective de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra en 2012.

5. Nous réaffirmons la nécessité de redoubler d'efforts pour réduire de manière considérable le nombre intolérablement élevé d'analphabètes, en accordant une attention particulière aux femmes, et pour poursuivre la mise en œuvre du Plan international d'action pour la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation ainsi que d'encourager l'apprentissage tout au long de la vie avec pour objectif ultime de prévenir et de briser la perpétuation de l'analphabétisme et créer un monde où chacun sait lire et écrire.

6. Nous sommes préoccupés par le manque de progrès concernant certains objectifs de l'Éducation pour tous, à savoir améliorer la qualité de l'éducation, développer la protection et l'éducation de la petite enfance, développer l'apprentissage et accroître le taux d'alphabétisation des adultes, et lançons un appel en faveur d'une coopération plus efficace et plus efficiente en vue de la réalisation de ces objectifs.

7. Nous lançons un appel aux États Membres afin qu'ils continuent de promouvoir l'éducation et la formation aux droits de l'homme.

8. Nous sommes conscients du fait que la communauté internationale a dû faire face à de multiples crises interdépendantes, y compris la crise financière et économique et la volatilité des prix de l'énergie et de l'alimentation dont les conséquences se font toujours sentir, que la sécurité alimentaire reste préoccupante et que les changements climatiques et la perte de biodiversité posent des problèmes de plus en plus aigus, toute chose qui ont aggravé les vulnérabilités et les inégalités et remis en cause les avancées réalisées en matière de développement, notamment par les pays en développement. Face à ces problèmes et à ces défis, nous lançons un appel en faveur d'une coopération et d'une action concertée qui tiennent compte du rôle positif que peut jouer l'éducation.

9. Nous sommes conscients du fait qu'une éducation de qualité pour les enfants, les jeunes et les adultes contribue au développement des connaissances et des compétences dont ont besoin les individus comme les pays pour prospérer, et que de nouvelles mesures sont nécessaires pour améliorer la qualité de l'éducation afin qu'elle profite à tous. Par conséquent, nous insistons sur la nécessité de promouvoir et d'améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage et, à cet effet :

a) D'assurer la cohérence entre les politiques d'éducation, les programmes scolaires, les activités de formation et les méthodes d'enseignement et d'apprentissage avec les priorités énoncées dans les stratégies nationales de développement. L'éducation et la formation devraient contribuer à l'instauration d'une croissance économique durable, profitant à tous et équitable en assurant l'acquisition des compétences nécessaires, compte

tenu des besoins du marché du travail et des besoins des pays en matière de développement tout en reconnaissant l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans la promotion d'un développement durable;

b) De faire en sorte que les programmes et les méthodes d'enseignement et les activités de formation se traduisent par des niveaux élevés en matière d'aptitude à lire, écrire et compter et de compétences nécessaires à la vie quotidienne;

c) De développer la formation initiale et continue des enseignants afin qu'ils soient mieux à même d'assurer des cours centrés sur les élèves et de susciter une réflexion créatrice et critique;

d) D'améliorer les conditions de recrutement, d'affectation et de travail des enseignants et de les garder plus longtemps dans le système éducatif, d'accroître le degré de reconnaissance de la profession d'enseignant, d'améliorer la façon dont les écoles sont gérées et dirigées et d'assurer un nombre limité d'élèves par enseignant;

e) D'insister sur le fait que savoir lire et écrire est indispensable pour pouvoir apprendre tout au long de la vie, en mettant l'accent sur un apprentissage de haute qualité dès les premières années d'école ainsi qu'en offrant des possibilités d'apprentissage ultérieures et des programmes d'alphabétisation pour adultes, et en reconnaissant l'importance de la contribution de nouvelles initiatives pédagogiques en matière d'alphabétisation, y compris la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire;

f) D'encourager les mesures de soutien en faveur du développement du potentiel et des talents des enfants et des jeunes;

g) D'encourager l'apprentissage et la formation dans les écoles techniques et professionnelles en fonction des besoins de développement aux niveaux national et local et en coopération avec les acteurs économiques concernés;

h) De donner davantage la possibilité aux étudiants de tirer profit de l'innovation scientifique et technologique et d'y contribuer, et d'élaborer des stratégies afin qu'un plus grand nombre de filles et de femmes étudient les sciences et la technologie;

i) D'accélérer la construction de salles de classe et améliorer l'état des bâtiments et des infrastructures scolaires, si nécessaire, ainsi que la qualité, le contenu et la pertinence des programmes, des méthodes pédagogiques et des matériels pédagogiques, en tirant profit des possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication;

j) D'intensifier les efforts visant à incorporer les principes énoncés dans la Décennie des Nations Unies pour l'éducation aux fins du développement durable (2005-2014) dans les programmes formels, non formels et informels d'éducation et de formation;

k) De veiller que l'éducation, assurée dans un environnement scolaire d'où la violence est absente, contribue activement à la promotion de la paix, de la tolérance, d'une citoyenneté responsable, de la cohésion sociale, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, tout en soulignant l'importance de l'organisation des écoles, du comportement et des méthodes des enseignants comme de l'engagement des parents et de l'ensemble de la communauté à cet égard;

l) D'élaborer à tous les niveaux des programmes d'enseignement qui tiennent compte des différences entre les sexes, et de prendre des mesures concrètes pour veiller que les matériels pédagogiques décrivent les femmes, les hommes, les jeunes, les filles et les garçons de façon positive sans les cantonner dans des rôles stéréotypés;

m) D'encourager l'utilisation et, si nécessaire, l'amélioration de systèmes qui permettent d'évaluer les progrès et les acquis de l'enseignement au niveau de la salle de classe comme aux niveaux local et national.

10. Nous insistons sur l'importance de la santé maternelle et de l'éducation des mères pour le bien-être des enfants et reconnaissons leur effet positif sur la scolarisation des enfants, l'apprentissage et la réussite scolaire, en particulier des filles.

11. Nous notons qu'une éducation de qualité permet d'acquérir les connaissances, les aptitudes, les comportements, les compétences, les valeurs et la compréhension nécessaires pour apprendre tout au long de la vie, avoir un emploi, être en meilleure santé physique et mentale, notamment en continuant de prévenir et de réduire la mortalité maternelle et la prévalence du VIH et du sida et d'autres maladies transmissibles et non transmissibles.

12. Nous soulignons l'importance que revêtent l'éducation et l'instruction élémentaire en matière de santé pour l'amélioration des prestations de santé tout au long de la vie et exhortons les États à faire en sorte que l'éducation sanitaire commence tôt dans la vie et à prendre des mesures spéciales pour encourager, en tenant compte de la problématique hommes-femmes, les adolescents et les jeunes à avoir des comportements qui ont un effet bénéfique sur leur santé, notamment en leur déconseillant la consommation de tabac et d'alcool, en encourageant l'activité physique et en recommandant une alimentation équilibrée, et à leur donner accès à des informations sur la santé en matière de sexualité et de procréation en tenant compte de l'évolution de leurs besoins et de leurs capacités, afin que ces derniers puissent prendre des décisions en toute connaissance de cause et de manière responsable sur les questions concernant leur santé et leur bien-être et comprendre les synergies entre les différents comportements existant sur le plan sanitaire.

13. Nous réaffirmons qu'il importe d'investir dans les soins destinés aux jeunes enfants et dans leur éducation, sachant que cela peut contribuer par la suite à améliorer leurs résultats scolaires et à réduire très fortement les inégalités économiques, sociales, les disparités entre les sexes et sur le plan éducatif, et, à cet égard, prenons note du Cadre d'action et de coopération de Moscou, adopté lors de la Conférence mondiale sur l'éducation et la protection de la petite enfance qui s'est tenue dans cette ville du 27 au 29 septembre 2010.

14. Nous soulignons qu'il faut prendre des mesures pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence dans le cadre de l'enseignement, en ciblant notamment la violence sexiste, les brimades et le harcèlement en ligne, et reconnaissons la nécessité de créer un cadre éducatif sûr et protecteur, de fournir des services d'information et de conseil et d'instaurer des mécanismes de plainte et de signalement pour lutter efficacement contre ces problèmes. Conscients de la nécessité de protéger les enfants et les jeunes contre les autres

risques auxquels ils sont exposés dans leur environnement éducatif, nous encourageons l'adoption de mesures efficaces à cette fin. Nous soulignons aussi qu'il importe que les filles et les garçons puissent accéder à leur école en toute sécurité.

15. Nous réaffirmons notre volonté d'éliminer, à l'extérieur comme à l'intérieur des systèmes éducatifs, tout ce qui empêche d'offrir des possibilités d'éducation et d'apprentissage équitables à tous les enfants.

16. Nous réaffirmons aussi notre volonté d'accorder davantage d'attention au passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire, à la formation professionnelle et à l'éducation non formelle, et à l'entrée dans la vie active.

17. Nous appuyons les programmes visant à promouvoir l'accès universel à l'enseignement secondaire et à améliorer l'accès à un enseignement supérieur de qualité en tenant compte des besoins du marché de l'emploi et de la situation particulière de chaque pays, ainsi que des problèmes de développement qui lui sont propres.

18. Nous préconisons l'élaboration de politiques non exclusives, garantissant l'accès à l'éducation des enfants et des jeunes vulnérables, dont les enfants les plus pauvres des villes et des zones isolées, les enfants vivant avec le VIH, les réfugiés et les enfants de migrants, qui sont souvent exclus des systèmes éducatifs. Nous préconisons en outre une affectation judicieuse des ressources consacrées à l'éducation, afin de garantir l'égalité des chances des enfants et des jeunes vivant en situation précaire en leur offrant une éducation respectueuse de la diversité et des langues locales et une instruction menée dans la langue maternelle, si nécessaire.

19. Nous demandons également que l'accès à une éducation scolaire et extrascolaire et à un enseignement professionnel de qualité, y compris à un enseignement primaire gratuit et obligatoire, soit garanti à tous les niveaux, dans des conditions d'égalité et sans restrictions, en offrant des possibilités d'instruction dès la petite enfance et tout au long de la vie, notamment dans les domaines des sciences et des technologies, un apprentissage et un recyclage permanents et un accès à l'éducation et à la formation dans le domaine des droits de l'homme, ainsi qu'à la formation continue et à distance et à l'apprentissage en ligne, notamment en ce qui concerne les techniques de l'information et des communications et les qualités d'entrepreneur.

20. Nous soulignons à nouveau la nécessité de respecter les engagements pris aux niveaux national et international pour éliminer l'écart entre les taux de scolarisation des garçons et des filles en améliorant l'accès des filles et des femmes à une éducation de qualité, à tous les niveaux, particulièrement dans l'enseignement secondaire, et dans toutes les disciplines, en particulier les sciences et techniques, et en encourageant leur réussite scolaire et sociale.

21. Nous soulignons qu'il importe de mettre à la disposition de toutes les collectivités, en particulier celles des zones rurales, des moyens de transport abordables afin de garantir leur accès à l'éducation.

22. Nous soulignons qu'il importe d'assurer l'égalité des chances des personnes handicapées, en particulier des enfants et des jeunes, pour qu'elles participent pleinement au système éducatif et à la vie de la société, notamment en éliminant les obstacles qui s'opposent à la réalisation de leurs droits, et de promouvoir, à tous les niveaux de ce système, parmi tous les enfants dès leur plus jeune âge, une attitude de respect pour les droits des personnes handicapées.

23. Nous soulignons la nécessité de prendre des mesures efficaces pour que les peuples autochtones puissent avoir accès, sans discrimination, à l'éducation offerte par les États à tous les niveaux et sous toutes ses formes et de promouvoir l'accès des autochtones, en particulier les enfants et les jeunes, à un enseignement dispensé dans leur propre langue, quand cela est possible, comme le prévoit la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

24. Nous réaffirmons notre volonté de promouvoir l'adoption de mesures appropriées, ciblées et éprouvées visant tout particulièrement à aider les familles les plus pauvres et vulnérables à surmonter les nombreux obstacles à l'inscription et à la fréquentation scolaires, ainsi qu'à l'obtention de bons résultats scolaires, en prenant des mesures telles que la suppression des frais de scolarité, les transferts conditionnels en espèces ou en nourriture, la distribution de repas scolaires, la fourniture de manuels scolaires et l'équipement des écoles en sanitaires séparés pour les garçons et les filles, étant donné que ces mesures contribuent fortement à l'amélioration des résultats scolaires et du taux d'inscription et de rétention des filles dans les écoles. Nous encourageons en outre la mise en œuvre de programmes visant à améliorer l'état nutritionnel des jeunes enfants, à lutter contre la dénutrition des enfants âgés de moins de 5 ans et à veiller à ce que les écoliers reçoivent une alimentation convenable.

25. Nous soulignons qu'il importe de promouvoir la responsabilité sociale et une citoyenneté responsable en encourageant les jeunes, le secteur privé et la société civile à contribuer utilement à leur société en participant aux programmes éducatifs.

26. Nous soulignons la vulnérabilité particulière des jeunes aux différentes idéologies prônant la violence et exhortons les autorités compétentes à dispenser une éducation adaptée à chaque âge, qui favorise la tolérance, la compréhension de l'autre et une culture de paix, tout en combattant les incitations à la violence, notamment au terrorisme.

27. Nous sommes préoccupés par la persistance, dans le monde entier, de forts taux de chômage chez les jeunes et sommes conscients de la nécessité de créer des programmes d'éducation et de formation qui améliorent l'aptitude à l'emploi et les capacités individuelles des jeunes dans le cadre de la formation professionnelle. Nous insistons sur la nécessité d'améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement complémentaire, notamment des programmes d'enseignement mixte et de formation professionnelle destinés aux enfants non scolarisés, en facilitant l'entrée sur le marché de l'emploi à la fois des jeunes et des adultes au moyen de programmes d'éducation et de formations techniques et professionnelles, d'apprentissage et de formations à la création d'entreprise.

28. Nous soulignons qu'il faut renforcer les politiques publiques concernant l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins éducatives, notamment en encourageant un apprentissage pertinent et de grande qualité de ces technologies à des fins pédagogiques et leur intégration dans la formation des enseignants et le perfectionnement professionnel, ainsi que dans la gestion de l'éducation et l'utilisation à bon escient de nouvelles plates-formes informatiques exploitant les possibilités de l'enseignement itinérant, des ressources éducatives en libre accès et des réseaux sociaux, et prenons note de la nécessité d'améliorer la sécurité en ligne et d'adopter des mesures de sécurité adéquates, en particulier dans le cas des enfants et des jeunes.

29. Nous affirmons la nécessité de supprimer l'écart existant entre les zones rurales et les zones urbaines dans le domaine de l'éducation et d'améliorer l'accès des populations rurales à une éducation de qualité en investissant davantage dans les technologies modernes et en les utilisant pleinement, par exemple en mettant en place des systèmes d'enseignement et de formation à distance portant, entre autres, sur la productivité agricole durable.

30. Nous constatons avec une vive inquiétude qu'un grand nombre des enfants non scolarisés dans le monde vivent dans des États en proie à un conflit armé ou victimes de catastrophes naturelles, et reconnaissons les difficultés particulières que rencontrent ces pays du point de vue de la réalisation des objectifs de développement liés à l'éducation, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation et la qualité de l'enseignement. Nous préconisons une intensification des efforts déployés aux niveaux national et international pour améliorer l'accès à l'éducation et les conditions de sécurité pour les élèves et les enseignants dans les pays en proie à un conflit armé ou sortant d'un conflit et les pays touchés par des catastrophes naturelles.

31. Nous considérons que la protection des écoles et la prestation de services d'éducation dans les situations d'urgence humanitaire doivent demeurer des priorités pour la communauté internationale, et reconnaissons que pour garantir le droit à l'éducation dans les situations d'urgence, il est indispensable de mettre en œuvre des approches spécialement conçues, souples et globales, qui soient compatibles avec les besoins en matière de protection, les initiatives d'atténuation des conflits et les mesures de réduction des risques de catastrophe.

32. Nous soulignons la nécessité de promouvoir le droit à l'éducation et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier ceux qui ont trait à l'éducation, et les objectifs de l'Éducation pour tous, en faveur des populations vivant sous occupation étrangère, en particulier des enfants et des jeunes, et de lever les obstacles à la pleine réalisation de ces objectifs.

33. Nous notons qu'il importe que les interventions humanitaires menées dans les situations d'urgence, y compris les situations de conflit armé, d'après conflit et de catastrophe naturelle, incluent la prestation de services d'éducation. Nous appelons à la poursuite des efforts déployés pour renforcer la mobilisation de fonds en faveur du volet Éducation du dispositif d'intervention humanitaire du Comité permanent interorganisations.

34. Nous recommandons d'offrir dans les situations d'urgence une éducation de qualité qui tienne compte de la problématique hommes-femmes, qui soit axée sur l'élève, fondée sur les droits, protectrice, adaptable, ouverte à tous, participative, qui réponde aux conditions de vie particulières des femmes, des enfants et des jeunes et qui tienne compte comme il convient de leur identité linguistique et culturelle, sachant qu'une éducation de qualité peut favoriser la tolérance, la compréhension mutuelle et le respect des droits fondamentaux d'autrui.

35. Nous soulignons que les mesures en faveur de l'éducation dans les situations d'urgence doivent tenir compte spécialement des besoins particuliers qu'ont les filles dans de telles situations, notamment le risque accru d'être victime de violences sexistes.

36. Nous constatons avec beaucoup d'inquiétude que les pays les moins avancés accusent un retard marqué dans la réalisation de la plupart des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, en dépit des progrès enregistrés en ce qui concerne l'éducation primaire pour tous et l'égalité entre filles et garçons en matière de scolarisation. Nous sommes conscients que l'éducation joue un rôle essentiel du point de vue de l'élimination de la pauvreté et de la faim et pour favoriser une croissance économique soutenue et qui profite à tous de façon équitable ainsi qu'un développement durable. Nous recommandons qu'une attention particulière soit portée aux pays les moins avancés et que des mesures de soutien bien étudiées soient prises en leur faveur conformément au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2010-2020 adopté à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Istanbul du 9 au 13 mai 2011, afin de permettre à ces pays d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'éducation et les objectifs de l'Éducation pour tous.

37. Nous avons conscience des problèmes spécifiques que rencontrent les pays à revenu intermédiaire dans la poursuite de leurs progrès dans le domaine de l'éducation, et soulignons que leurs efforts doivent bénéficier d'un soutien approprié de la communauté internationale et du système des Nations Unies, dispensé par divers moyens, tenant compte des besoins et de la capacité de ces pays de mobiliser des ressources nationales.

38. Nous réaffirmons l'importance des efforts consentis à l'échelle nationale en faveur de l'éducation, sachant que chaque pays est responsable au premier chef et maître de son propre développement économique et social, et que les stratégies de développement et les politiques et ressources nationales jouent un rôle déterminant dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de l'éducation pour tous. Nous avons donc la ferme intention d'élaborer et de renforcer des approches globales et multisectorielles en vue de favoriser l'amélioration des résultats en matière d'éducation ainsi que l'équité de l'éducation entre les pays et à l'intérieur de chaque pays.

39. Nous reconnaissons la nécessité d'assurer la transparence des systèmes nationaux d'éducation dans la prestation des services d'éducation, afin de garantir une répartition et une utilisation efficaces des ressources, notamment :

a) En protégeant et en soutenant l'investissement social face aux conséquences que la crise financière et économique mondiale continue d'avoir;

b) En renforçant la transparence des décisions et politiques en matière d'éducation, par une participation accrue des parties prenantes, y compris des autorités locales du secteur de l'éducation;

c) En renforçant les efforts déployés au niveau national pour assurer un financement prévisible à long terme du secteur de l'éducation.

40. Nous reconnaissons que la réalisation des objectifs de développement relatifs à l'éducation nécessite de renforcer les capacités nationales de planification stratégique, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation des objectifs qualitatifs et quantitatifs, selon qu'il convient, en :

a) Améliorant la qualité des données, notamment par la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe, âge, handicap, région et autres critères pertinents afin, entre autres, de mieux cibler les communautés marginalisées;

b) Renforçant la capacité des pays d'évaluer régulièrement le niveau des élèves afin de mesurer les progrès réalisés dans l'ensemble sur le plan des acquis scolaires.

41. Nous réaffirmons qu'il est indispensable que les donateurs respectent les engagements qu'ils ont pris en faveur de l'éducation, en particulier l'éducation de base, et insistons sur l'importance que revêt le financement international comme complément indispensable des ressources nationales. Nous soulignons qu'il est capital que tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement soient respectés, y compris l'engagement pris par un grand nombre de pays développés de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement à l'horizon 2015, et entre 0,15 % et 0,20 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés. Nous rappelons l'engagement qui a été pris de consacrer au moins 0,5 % du produit national brut à l'aide publique au développement à l'horizon 2010, et prions instamment les pays développés qui ne l'ont pas encore fait de tenir leurs engagements concernant l'aide publique au développement en faveur des pays en développement. Nous appelons à la reconstitution substantielle du fonds de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous. Nous réaffirmons combien il importe que les ressources provenant des donateurs soient prévisibles, qu'elles répondent aux priorités nationales et qu'elles soient affectées de manière à renforcer les systèmes nationaux d'éducation.

42. Nous encourageons le secteur privé et les fondations à augmenter leur contribution au financement du secteur de l'éducation.

43. Nous préconisons de poursuivre l'étude de nouveaux mécanismes de financement innovants et le renforcement de ceux qui existent déjà en leur donnant plus d'ampleur, le cas échéant, car ils peuvent contribuer au développement des systèmes d'éducation. Ces mécanismes volontaires doivent être efficaces et viser à mobiliser des ressources stables et prévisibles, qui doivent compléter et non remplacer les sources de financement traditionnelles du développement, et être affectées en fonction des priorités des pays en

développement, sans constituer pour eux une charge indue. Nous saluons les travaux que mènent actuellement le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement et le Groupe de travail sur les financements innovants pour l'éducation.

44. Nous réaffirmons qu'il importe que les gouvernements soient à la tête des efforts menés dans le secteur de l'éducation, sachant toutefois que des progrès importants peuvent être accomplis grâce à de solides partenariats des gouvernements, institutions publiques et autorités locales avec les parties prenantes concernées, notamment, selon qu'il convient, le secteur privé, les fondations, les syndicats d'enseignants et la société civile, et soulignons qu'il est important, pour améliorer le cadre d'apprentissage de manière globale, que les parents, ainsi que les communautés, participent à la prise de décisions dans les écoles.

45. Nous engageons la communauté internationale, notamment le système des Nations Unies et en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à renforcer la coordination et la mise en œuvre des politiques, programmes et mécanismes de suivi relatifs à l'objectif d'éducation pour tous en renforçant les partenariats régionaux et internationaux et la coopération, y compris la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, sur la base de l'échange des connaissances et des bonnes pratiques dans le secteur de l'éducation. Dans ce contexte, nous prenons note de la réunion sur le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement qui s'est tenue à Tokyo les 2 et 3 juin 2011 et de ses résultats, notamment la liste de bonnes pratiques établie par les participants.

46. Nous demandons au Conseil économique et social de continuer à jouer son rôle dans le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement relatifs à l'éducation. »

Clôture du débat de haut niveau

108. À la 21^e séance, le 8 juillet, après la déclaration prononcée par le Président du Conseil, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a pris la parole.

109. À la même séance, le Président du Conseil a déclaré que le débat de haut niveau de la session de fond de 2011 du Conseil était clos.

Chapitre IV

Débat consacré aux activités opérationnelles

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (point 3 de l'ordre du jour)

1. Le Conseil a examiné le point 3 de l'ordre du jour et ses alinéas a) (Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil), b) (Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme et du Programme alimentaire mondial) et c) (Coopération Sud-Sud pour le développement) de sa 30^e à 34^e séance, les 14, 15 et 18 juillet 2011. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.30 à 34).

2. À la 30^e séance, le 14 juillet, le Vice-Président du Conseil, Gonzalo Gutiérrez Reinel (Pérou), a ouvert le débat consacré aux activités opérationnelles et fait une déclaration.

3. À la même séance, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations a également fait une déclaration et présenté les rapports établis par le Secrétaire général au titre du point 3 a) de l'ordre du jour (A/66/79-E/2011/107, E/2011/86, E/2011/88 et E/2011/112).

Compte rendu extraordinaire des progrès accomplis dans l'évaluation indépendante de l'initiative « Unis dans l'action »

4. À sa 32^e séance, le 15 juillet, le Conseil a tenu un débat sur les progrès accomplis dans l'évaluation indépendante de l'initiative « Unis dans l'action », sous la présidence de son vice-président, Gonzalo Gutiérrez Reinel (Pérou).

5. À l'issue de la déclaration du Vice-Président, le Chef du secrétariat du Département des affaires économiques et sociales chargé de l'évaluation indépendante de l'initiative « Unis dans l'action » a fait un exposé.

6. Il a répondu aux observations faites et aux questions posées par le représentant de la Belgique.

Table ronde sur le thème « Consolider l'autorité du Coordonnateur résident des Nations Unies : rôle des cadres de responsabilisation, des ressources et de la communication des résultats »

7. À sa 32^e séance, le 15 juillet, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Consolider l'autorité du Coordonnateur résident des Nations Unies : rôle des cadres de responsabilisation, des ressources et de la communication des résultats », présidée par son vice-président, Gonzalo Gutiérrez Reinel (Pérou).

8. À l'issue de la déclaration du Vice-Président, l'animatrice de la table ronde, Helen Clark, Administratrice du PNUD, a elle aussi fait un discours d'ouverture.

9. Les intervenants ci-après ont fait un exposé : James Rawley, Coordonnateur résident des Nations Unies en Égypte; Robert Piper, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire au Népal; Jan Beagle, Directrice exécutive adjointe du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et Coprésidente du Groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement chargé des questions relatives au système des coordonnateurs résidents.

10. Les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions soulevées par les représentants de la Belgique, de la Slovaquie, de la France, du Ghana, de l'Égypte, de l'Australie, de l'Allemagne, du Canada et de la Suisse, ainsi que par les observateurs du Népal et du Brésil.

11. Les représentants de la FAO et de l'OIT ont aussi fait des observations et posé des questions.

Dialogue spécial sur le thème « Comment définir la notion de “masse critique” des ressources de base »

12. À sa 33^e séance, le 18 juillet, le Conseil a tenu un dialogue spécial sur le thème « Comment définir la notion de “masse critique” des ressources de base », sous la présidence du Vice-Président du Conseil, Gonzalo Gutiérrez Reinol (Pérou).

13. À l'issue de la déclaration du Vice-Président, l'animateur du dialogue spécial, Douglas Lindores, expert international de la coopération au service du développement et ancien Vice-Président principal de l'Agence canadienne de développement international, a également pris la parole.

14. Les intervenants ci-après ont fait un exposé : Sigrid Kaag, Sous-Secrétaire générale et Administratrice assistante au Bureau des partenariats du PNUD; Afshan Khan, Directeur du Bureau des alliances avec le secteur public et de la mobilisation des fonds publics du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); Christian Panneels, Chef de Division, Programmes multilatéraux et programmes de l'Union européenne, Ministère belge des affaires étrangères.

15. Jorge Eduardo Cheng Charpentier, Représentant permanent du Mexique auprès du PAM, a pris la parole en sa qualité de premier intervenant.

16. Les intervenants ont répondu aux observations formulées et aux questions posées par les représentants du Pérou, des États-Unis, du Canada, de l'Espagne, du Japon, du Mexique, de la Suisse, de la Norvège et de l'Allemagne, ainsi que par l'observateur de la Suède.

17. Les représentants de la FAO et de l'OIT ont aussi fait des observations et posé des questions.

18. L'animateur a résumé les débats.

Décision prise par le Conseil

19. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2011/7.

**Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208
de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités
opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

20. À sa 34^e séance, le 18 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies » (E/2011/L.35), que son vice-président, Gonzalo Gutiérrez Reinol (Pérou), avait déposé à l'issue de consultations officielles.

21. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2011/7 du Conseil.

**A. Suite donnée aux recommandations de politique générale
de l'Assemblée générale et du Conseil (point 3 a)
de l'ordre du jour)**

22. Pour l'examen du point 3 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'analyse du financement des activités opérationnelles pour le développement du système des Nations Unies pour 2009 (A/66/79-E/2011/107);

b) Rapport du Secrétaire général sur le fonctionnement, les coûts et les avantages du système des coordonnateurs résidents (E/2011/86);

c) Rapport du Secrétaire général sur la simplification et l'harmonisation du système des Nations Unies pour le développement (E/2011/88);

d) Rapport du Secrétaire général sur les résultats obtenus, les mesures prises et les mécanismes mis en place comme suite à la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (E/2011/112).

**Table ronde consacrée à l'examen quadriennal complet en 2012
par l'Assemblée générale relatif aux « Attentes suscitées : questions,
processus et résultats »**

23. À sa 30^e séance, le 14 juillet, le Conseil a tenu une table ronde consacrée à l'examen quadriennal complet en 2012 par l'Assemblée générale relatif aux « Attentes suscitées : questions, processus et résultats », présidée par son vice-président, Gonzalo Gutiérrez Reinol (Pérou).

24. À l'issue de la déclaration du Vice-Président, l'animatrice de la table ronde, Jane Stewart, Représentante spéciale de l'OIT auprès de l'Organisation des Nations Unies et Directrice du Bureau de l'OIT à New York, a pris la parole.

25. Les intervenants ci-après ont fait un exposé : Edward Sambili, Secrétaire permanent au Ministère d'État pour la planification, le développement national et Horizon 2030 (Kenya); Thomas Gass, Ambassadeur de la Suisse au Népal et facilitateur de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2007; Susan McDade, Coordinatrice résidente et Représentante résidente du PNUD (Uruguay).

26. Les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions soulevées par les représentants du Pérou, du Bangladesh, du Cameroun, du Pakistan, de l'Espagne, de l'Allemagne, de la Fédération de Russie et de la Norvège, ainsi que par les observateurs du Brésil, de l'Uruguay et du Népal.

27. La représentante du PNUD a également fait des observations et posé des questions.

28. Les représentants de la FAO et de l'Organisation mondiale de la Santé ont posé des questions et fait des observations.

29. Le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales a également posé des questions.

B. Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial (point 3 b) de l'ordre du jour)

30. Pour l'examen du point 3 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport au Conseil économique et social de l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (E/2011/5);

b) Rapport annuel au Conseil économique et social du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/2011/6-E/ICEF/2011/3);

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel du Programme alimentaire mondial pour 2010 (E/2011/14);

d) Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2011 [E/2011/34 (Part I)-E/ICEF/2011/7 (Part I)];

e) Additif au rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2011 : réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (E/2011/34 (Part I)/Add.1-E/ICEF/2011/7 (Part I)/Add.1);

f) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population sur ses travaux en 2010 (E/2011/35);

g) Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux des première et deuxième sessions ordinaires et de la session annuelle de 2010 (E/2011/36);

h) Extrait du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa session annuelle de 2011 : décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2011 (E/2011/L.18).

Échange de vues avec les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies

31. À sa 31^e séance, le 15 juillet, le Conseil a tenu un échange de vues avec les chefs de secrétariat des fonds et programmes des Nations Unies sur le thème « Envisager l'avenir des activités opérationnelles des fonds et programmes pour le développement : forces, faiblesses, opportunités et menaces », présidé et animé par le Vice-Président du Conseil, Gonzalo Gutiérrez Reinol (Pérou).

32. À l'issue de la déclaration du Vice-Président, les intervenants ci-après ont fait un exposé : Helen Clark, Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement; Michelle Bachelet, Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes); Babatunde Osotimehin, Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population; Martin Mogwanja, Directeur général adjoint de l'UNICEF; Ramiro Lopez da Silva, Directeur exécutif adjoint du PAM.

33. Les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions soulevées par les représentants du Pakistan, de la Belgique, du Bangladesh, de l'Italie, de la Fédération de Russie, de l'Espagne, des États-Unis, de la Norvège et de l'Allemagne, ainsi que par l'observateur du Népal.

34. Le représentant de l'OIT a également fait des observations et posé des questions.

Décision prise par le Conseil

35. Au titre du point 3 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2011/215.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 3 b) de l'ordre du jour

36. À sa 34^e séance, le 18 juillet, sur la proposition de son vice-président, Gonzalo Gutiérrez Reinol (Pérou), le Conseil a pris note de la documentation soumise au titre du point 3 b). Voir décision 2011/215 du Conseil.

C. Coopération Sud-Sud pour le développement (point 3 c) de l'ordre du jour)

37. À la 33^e séance, le 18 juillet, le Vice-Président du Conseil, Gonzalo Gutiérrez Reinol (Pérou), a expliqué que le rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa dix-septième session n'était pas disponible.

Décision prise par le Conseil

38. Au titre du point 3 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2011/215.

Rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa dix-septième session

39. À sa 34^e séance, le 18 juillet, sur la proposition de son vice-président, Gonzalo Gutiérrez Reinol (Pérou), le Conseil a décidé de reporter l'examen du rapport du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud sur les travaux de sa dix-septième session à une session en 2012. Voir décision 2011/215 du Conseil.

Chapitre V

Débat consacré aux questions de coordination

Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil tenu lors de sa session de fond de 2010 (point 4 de l'ordre du jour)

1. Le Conseil a tenu son débat consacré aux questions de coordination de sa session de fond de 2011 de sa 23^e à sa 29^e séance et à sa 49^e séance, du 11 au 14 juillet et le 28 juillet 2011. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.23 à 29 et 49).
2. Le Conseil a examiné le point 4 de l'ordre du jour en même temps que le point 7 a) (Rapports des organes de coordination) à sa 29^e séance, le 14 juillet 2011, et que le point 7 e) (Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies) de sa 27^e à sa 29^e séance, les 13 et 14 juillet 2011. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.27 à 29). Pour les décisions prises par le Conseil au titre des points 7 a) et e) de l'ordre du jour, voir le chapitre VII, section B.
3. Le Conseil a également examiné le point 6 a) de l'ordre du jour (Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement) pendant le débat consacré aux questions de coordination, de sa 23^e à sa 25^e séance, les 11 et 12 juillet 2011. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.23 à 25). Pour les décisions prises par le Conseil au titre du point 6 a) de l'ordre du jour, voir le chapitre VII, section A.
4. Pour l'examen du point 4 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (E/2011/85).
5. À la 23^e séance, le 11 juillet, le Vice-Président du Conseil, Abulkalam Abdul Momen (Bangladesh), a fait une déclaration liminaire.
6. À la 27^e séance, le 13 juillet, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations a fait une déclaration liminaire.

Réunion spéciale marquant le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur le droit au développement sur le thème « Le droit au développement et le partenariat mondial pour le développement »

7. À sa 26^e séance, le 12 juillet, le Conseil a tenu, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur le droit au développement, une réunion spéciale sur le thème « Le droit au développement et le partenariat mondial pour le développement », présidée par son vice-président, Abulkalam Abdul Momen (Bangladesh).

8. À l'issue de la déclaration du Vice-Président, l'animatrice de la réunion spéciale, Navanethem Pillay, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, a également pris la parole.

9. Les intervenants suivants ont fait un exposé : Henry Shue, maître de recherches au Centre d'études internationales et professeur honoraire de politique et de relations internationales, Université d'Oxford; Laura Dupuy Lasserre, Présidente du Conseil des droits de l'homme.

10. L'animatrice et les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les représentants de l'Égypte (au nom du Mouvement des pays non alignés), du Bangladesh, de l'Arabie saoudite, de la Norvège, du Ghana et du Cameroun, et par les observateurs de Cuba et du Brésil.

11. L'observateur de l'Union européenne a fait une déclaration.

12. Le représentant de CIVICUS : Alliance mondiale pour la participation des citoyens a fait une déclaration.

13. À l'issue des déclarations faites par l'animatrice et le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, le Vice-Président du Conseil, Abulkalam Abdul Momen (Bangladesh), a fait des observations finales.

Table ronde sur le thème « Direction, coordination et responsabilisation : évaluer l'action du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes »

14. À sa 27^e séance, le 13 juillet, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Direction, coordination et responsabilisation : évaluer l'action du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes », présidée par son vice-président, Abulkalam Abdul Momen (Bangladesh).

15. À l'issue de la déclaration du Vice-Président, l'animatrice de la table ronde, Michelle Bachelet, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, a elle aussi fait une déclaration.

16. Les intervenants suivants ont fait un exposé : Sigrid Kaag, Administratrice assistante du Programme des Nations Unies pour le développement; Flavia Bustreo, Sous-Directrice générale chargée de la santé de la famille, de la femme et de l'enfant à l'Organisation mondiale de la Santé; Mari Simonen, Directrice générale adjointe du Fonds des Nations Unies pour la population; Ann Tutwiler, Directrice générale adjointe de la FAO; Geeta Rao Gupta, Directrice générale adjointe de l'UNICEF.

17. L'animatrice et les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les représentants du Mexique, de l'Italie, du Chili, de la République bolivarienne du Venezuela, de la Norvège, du Ghana, de l'Inde, des États-Unis, du Cameroun et de la Chine, et par les observateurs du Brésil et du Kenya.

18. L'observateur de l'Union européenne a fait une déclaration.

19. À l'issue de la déclaration du Vice-Président du Conseil, Abulkalam Abdul Momen (Bangladesh), le Président a fait des observations finales.

Table ronde sur le thème « Lutter contre la discrimination fondée sur le sexe et les stéréotypes sexistes par des mesures politiques efficaces »

20. À sa 28^e séance, le 13 juillet, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Lutter contre la discrimination fondée sur le sexe et les stéréotypes sexistes par des mesures politiques efficaces », présidée par son vice-président, Abulkalam Abdul Momen (Bangladesh).

21. À l'issue de la déclaration du Vice-Président, l'animatrice de la table ronde, Lakshmi Puri, Sous-Secrétaire générale chargée de l'appui aux mécanismes intergouvernementaux et des partenariats stratégiques d'ONU-Femmes, a elle aussi fait une déclaration.

22. Les intervenants suivants ont fait un exposé : Sagufta Yasmin, whip et membre du Parlement du Bangladesh; Dorcas Coker-Appiah, Directrice exécutive du Centre de documentation sur les rapports entre hommes et femmes et les droits de l'homme (Ghana); Jane Connors, Chef du Service des procédures spéciales au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme; Jane Hodges, Directrice du Bureau pour l'égalité des sexes à l'OIT; Sarah Cook, Directrice de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.

23. L'animatrice et les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les représentants de la Fédération de Russie, des Bahamas, du Cameroun et de l'Inde.

24. L'observateur de l'Union européenne a fait une déclaration.

25. Le Vice-Président du Conseil, Abulkalam Abdul Momen (Bangladesh), a fait une déclaration.

Décision prise par le Conseil

26. Au titre du point 4 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2011/5.

Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes

27. À sa 29^e séance, le 14 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (E/2011/L.29), que son vice-président, Abulkalam Abdul Momen (Bangladesh), avait déposé à l'issue de consultations.

28. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2011/5 du Conseil.

Chapitre VI

Débat consacré aux affaires humanitaires

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (point 5 de l'ordre du jour)

1. Le Conseil a examiné le point 5 de l'ordre du jour de sa 35^e à sa 39^e séance, du 19 au 21 juillet 2011. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.35 à 39).
2. Pour l'examen de la question, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies (A/66/81-E/2011/117).
3. À la 35^e séance, le 19 juillet, le Vice-Président du Conseil, Jan Grauls (Belgique), a ouvert le débat consacré aux affaires humanitaires et fait une déclaration.
4. À la même séance, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence a fait une déclaration liminaire.

Table ronde sur le thème « Préparer l'avenir : un financement prévisible, efficace, souple et suffisant et son utilisation responsable pour répondre à l'évolution des besoins et des problèmes en matière d'aide humanitaire »

5. À sa 36^e séance, le 20 juillet, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Préparer l'avenir : un financement prévisible, efficace, souple et suffisant et son utilisation responsable pour répondre à l'évolution des besoins et des problèmes en matière d'aide humanitaire », présidée par son Vice-Président, Jan Grauls (Belgique).
6. À l'issue de la déclaration du Vice-Président, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, agissant en sa qualité d'animatrice de la table ronde, a pris la parole.
7. Les intervenants ci-après ont fait des exposés : Amir Abdulla, Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale du PAM; Ahmed Almeraihi, Directeur du Ministère du développement international (Qatar); Donald Kaberuka, Président de la Banque africaine de développement; Peter Bakker, ancien Administrateur de TNT (Pays-Bas); et António Manuel de Oliveira Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.
8. Les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les représentants du Royaume-Uni, de la Norvège, de la Fédération de Russie, des États-Unis, du Ghana, de la Finlande et du Sénégal, ainsi que par l'observateur de la Suède.
9. L'observateur de l'Union européenne et un représentant de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes ont également pris part au débat.
10. Le Vice-Président du Conseil, Jan Grauls (Belgique), a fait un discours de clôture.

Table ronde sur le thème « Renforcer les capacités d'adaptation, de réaction et d'intervention humanitaire »

11. À sa 38^e séance, le 21 juillet, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Renforcer les capacités d'adaptation, de réaction et d'intervention humanitaire », présidée par son Vice-Président, Jan Grauls (Belgique).
12. À l'issue de la déclaration du Vice-Président, l'animateur de la table ronde a fait une déclaration.
13. Les intervenants ci-après ont fait des exposés : Kristalina Georgieva, Commissaire chargée de la Coopération internationale, de l'aide humanitaire et de la réaction aux crises (Union européenne); Matthias Schmale, Secrétaire général adjoint à la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; Jordan Ryan, Administrateur assistant au Programme des Nations Unies pour le développement et Directeur du Bureau de la prévention des crises et du relèvement; Laurent Thomas, Sous-Secrétaire général à la FAO; Zoubida Allaoua, Directrice du Département des finances, de l'économie et du développement urbain à la Banque mondiale.
14. Les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les représentants de l'Argentine, du Chili, du Canada, de l'Australie, du Japon, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de la Suisse, des États-Unis, de la Chine, de la Finlande et de la Norvège, ainsi que par les observateurs de l'Indonésie, de la Suède, de l'Éthiopie, du Costa Rica, des Pays-Bas, de l'Algérie et d'Haïti.

Réunion spéciale sur la situation humanitaire dans la corne de l'Afrique

15. À sa 39^e séance, le 21 juillet, le Conseil a tenu une réunion spéciale sur la situation humanitaire dans la corne de l'Afrique, présidée et animée par son Vice-Président, Jan Grauls (Belgique).
16. Les intervenants ci-après ont fait des exposés : Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence; António Guterres, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés; Cheick Sidi Diarra, Conseiller spécial pour l'Afrique et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement; Kristalina Georgieva, Commissaire chargée de la Coopération internationale, de l'aide humanitaire et de la réaction aux crises (Union européenne).
17. Les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les représentants de la Belgique, de la Norvège, des États-Unis, de l'Australie, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la France et de l'Italie, ainsi que par les observateurs de l'Éthiopie, de la Somalie, du Kenya, de Djibouti, du Danemark et de l'Irlande.
18. Les représentants du PAM et de la FAO ont également fait des déclarations.
19. Le Vice-Président du Conseil, Jan Grauls (Belgique), a fait des observations finales.

Décision prise par le Conseil

20. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2011/8.

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence
fournie par les organismes des Nations Unies**

21. À sa 39^e séance, le 21 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies » (E/2011/L.33), que son Vice-Président, Jan Grauls (Belgique), avait déposé à l'issue de consultations.
22. À la même séance, le Vice-Président du Conseil a fait une déclaration.
23. À la même séance également, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2011/8 du Conseil.
24. Après l'adoption du projet de résolution, l'observateur de la Colombie a pris la parole.
25. À la même séance, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence a fait une déclaration.
26. À la même séance également, le Vice-Président du Conseil a fait des observations finales et déclaré clos le débat consacré aux affaires humanitaires.

Chapitre VII

Débat consacré aux questions diverses

1. Le débat consacré aux questions diverses de la session de fond de 2011 du Conseil s'est tenu de la 40^e à la 50^e séance, du 22 au 29 juillet 2011. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.40 à 50).
2. À la 40^e séance, le 22 juillet, le Vice-Président du Conseil, Jan Grauls (Belgique), a ouvert le débat consacré aux questions diverses et fait une déclaration.

A. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (point 6 de l'ordre du jour)

3. À sa 40^e séance, le 22 juillet, le Conseil a examiné les points 6 et 6 b) de l'ordre du jour (Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies : examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010) en même temps que le point 8 (Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale). Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2011/SR.40).
4. Le Conseil a examiné le point 6 a) de l'ordre du jour (Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement) pendant le débat consacré aux questions de coordination, de sa 23^e à sa 25^e séance, les 11 et 12 juillet 2011, et à sa 49^e séance, le 28 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.23 à 25 et 50).
5. Pour l'examen du point 6 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :
 - a) Note du Président de l'Assemblée générale sur le rapport succinct de la réunion de 2010 avec les parlementaires (A/65/728-E/2011/72);
 - b) Note du Secrétaire général transmettant une note du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur la réforme du Comité et sur les progrès accomplis dans sa mise en œuvre (A/66/76-E/2011/102).
6. À la 23^e séance, le 11 juillet, le Directeur du Département des politiques d'intégration et Conseiller principal du Directeur général de l'OIT a fait une déclaration liminaire (au titre du point 6 a) de l'ordre du jour).
7. À sa 40^e séance, le 22 juillet, le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration (au titre du point 6 de l'ordre du jour).
8. À la même séance, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a également fait une déclaration (au titre du point 6 b) de l'ordre du jour).

Décision prise par le Conseil

9. Au titre du point 6 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2011/216 à 2011/218.

Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

10. À sa 40^e séance, le 22 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies » (E/2011/L.27), que son Vice-Président, Miloš Koterec (Slovaquie), avait déposé à l'issue de consultations.

11. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2011/216 du Conseil.

Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale au Conseil économique et social

12. À sa 40^e séance, le 22 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Rapport du Comité de la sécurité alimentaire mondiale au Conseil économique et social » (E/2011/L.32) que son Vice-Président, Miloš Koterec (Slovaquie), avait déposé à l'issue de consultations.

13. À la même séance, le représentant de la France a modifié oralement le projet de décision.

14. À la même séance également, le Conseil a adopté le projet de décision tel que modifié oralement. Voir décision 2011/217 du Conseil.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 6 de l'ordre du jour

15. À sa 40^e séance, le 22 juillet, sur la proposition de son Vice-Président, Jan Grauls (Belgique), le Conseil a pris note de la note du Président de l'Assemblée générale sur le rapport succinct de la réunion de 2010 avec les parlementaires (A/65/728-E/2011/72) et de la note du Secrétaire général transmettant une note du Président du Comité de la sécurité alimentaire sur la réforme du Comité et sur les progrès accomplis dans sa mise en œuvre (A/66/76-E/2011/102). Voir décision 2011/218 du Conseil.

1. Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (point 6 a) de l'ordre du jour)

16. Pour l'examen du point 6 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Résumé de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, établi par le Président du Conseil (A/66/75-E/2011/87);

b) Rapport du Secrétaire général intitulé « Surmonter la crise économique et financière mondiale : un Pacte mondial pour l'emploi » (E/2011/92).

Table ronde sur le thème « Gouvernance économique mondiale et développement : renforcer la cohérence et l'homogénéité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux »

17. À sa 24^e séance, le 11 juillet, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « Gouvernance économique mondiale et développement : renforcer la cohérence et l'homogénéité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux », présidée par son Vice-Président, Abulkalam Abdul Momen (Bangladesh), et animée par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales.

18. À l'issue de la déclaration du Vice-Président, l'animateur de la table ronde a également fait une déclaration liminaire.

19. Les intervenants suivants ont fait un exposé : Petko Draganov, Vice-Secrétaire général de la CNUCED; Christian Masset, Directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats au Ministère des affaires étrangères de la France; Andrew Cornford, Conseiller à l'Observatoire de la finance (Genève).

20. Les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les représentants de la République bolivarienne du Venezuela, du Bangladesh, du Mexique, de l'Équateur et de l'Allemagne, ainsi que par les observateurs du Brésil et de l'Indonésie.

Table ronde sur le thème « L'après-Istanbul : appui financier aux efforts de développement des pays les moins avancés, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire »

21. À sa 25^e séance, le 12 juillet, le Conseil a tenu une table ronde sur le thème « L'après-Istanbul : appui financier aux efforts de développement des pays les moins avancés, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire », présidée par son Vice-Président, Abulkalam Abdul Momen (Bangladesh), et animée par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui était également Secrétaire général de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

22. À l'issue de la déclaration liminaire du Vice-Président, l'animateur de la table ronde a pris la parole.

23. Les intervenants suivants ont fait un exposé : Gyan Chandra Acharya, Représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies; Jeffrey D. Lewis, Directeur du Département des politiques économiques et de la dette à la Banque mondiale; Jean-Marie Paugam, Directeur exécutif adjoint du Centre du commerce international; Vicente Yu, Coordonnateur des programmes chargé du Programme de gouvernance mondiale pour le développement à Centre Sud.

24. Les intervenants ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les représentants de la Finlande, du Maroc, de la République bolivarienne du Venezuela, des États-Unis, du Bangladesh, de la Norvège et du Ghana, ainsi que par les observateurs de la Turquie, de la Barbade, du Brésil et de la Thaïlande.

25. Le représentant de l'OIT a fait une déclaration.

Décision prise par le Conseil

26. Au titre du point 6 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2011/37 à 2011/39.

Surmonter la crise financière et économique mondiale : un Pacte mondial pour l'emploi

27. À la 49^e séance, le 28 juillet, le représentant de l'Argentine, s'exprimant au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que de l'Australie, de l'Autriche², de la Belgique, de la Bulgarie², du Canada, de la Croatie², de Chypre², de la République tchèque², du Danemark², de l'Estonie, de la Finlande, de la France, de l'Allemagne, de la Grèce², de la Hongrie, d'Israël², de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie², du Luxembourg², de Malte, des Pays-Bas², de la Norvège, de la Pologne², du Portugal², de la Roumanie², de la Fédération de Russie, de la Slovaquie, de la Slovénie², de la Suède², de l'Ukraine, du Royaume-Uni, de la Nouvelle-Zélande² et de l'Espagne, a présenté un projet de résolution intitulé « Surmonter la crise financière et économique mondiale : un Pacte mondial pour l'emploi » (E/2011/L.21/Rev.1). Par la suite, la République de Corée et la Serbie² se sont portées coauteurs du projet de résolution.

28. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture de l'état des incidences financières du projet de résolution sur le budget-programme.

29. À la même séance, le représentant de l'OIT a pris la parole.

30. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2011/37 du Conseil.

31. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants des États ci-après ont pris la parole : Brésil, Argentine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et Pologne (au nom de l'Union européenne; des pays candidats (Croatie, Islande, Monténégro et ex-République yougoslave de Macédoine); des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie); des membres de l'Espace économique européen; et de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de la République de Moldova).

Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement

32. À sa 49^e séance, le 28 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement » (E/2011/L.40), que son Vice-Président, Jan Grauls (Belgique), avait déposé à l'issue de consultations.

33. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2011/38 du Conseil.

34. Après l'adoption du projet de résolution, le Représentant de l'Argentine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) a fait une déclaration.

² Conformément à l'article 72 du Règlement intérieur du Conseil.

Suite donnée au Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement : examen de la création éventuelle d'un groupe spécial d'experts

35. À sa 49^e séance, le 28 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Suite donnée au Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement : examen de la création éventuelle d'un groupe spécial d'experts » (E/2011/L.41), que son Vice-Président, Abulkalam Abdul Momen (Bangladesh), avait déposé à l'issue de consultations.

36. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2011/39 du Conseil.

37. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de l'Équateur a pris la parole.

2. Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (point 6 b) de l'ordre du jour)

38. Pour l'examen du point 6 b) de l'ordre du jour, le Conseil a entendu le rapport oral du Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique et Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement sur la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Décision prise par le Conseil

39. Au titre du point 6 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2011/9.

Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

40. À sa 40^e séance, le 22 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 » (E/2011/L.16), présenté par l'Argentine et libellé comme suit :

« Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 63/227 de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée a décidé de convoquer à un niveau élevé la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2011, ainsi que les résolutions 64/213 et 65/171 de l'Assemblée, en date des 21 décembre 2009 et 20 décembre 2010,

Rappelant également la Déclaration et le Programme d'Action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 adoptés à l'issue de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés,

Réaffirmant l'objectif primordial du Programme d'action pour la décennie 2011-2020, qui est de surmonter les problèmes structurels qui se posent aux pays les moins avancés afin d'éliminer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement définis sur le plan international et de permettre à ces pays de quitter la catégorie des pays les moins avancés,

Rappelant la résolution 65/280 en date du 17 juin 2011, dans laquelle l'Assemblée générale a elle-même rappelé la Déclaration et le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020,

Rappelant également la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau de sa session de fond de 2011 qui avait pour thème la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation,

Rappelant en outre sa résolution 2010/27 du 23 juillet 2010 sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010,

1. *Prend note* du rapport présenté oralement par le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020;

2. *Exprime* sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple de la République turque pour avoir accueilli la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Istanbul du 9 au 13 mai 2011 et fourni tout l'appui nécessaire, ainsi qu'aux autres donateurs et à tous ceux qui ont contribué à la Conférence et à ses préparatifs pour leurs généreuses contributions;

3. *Prend acte* avec satisfaction de la décision prise par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, à sa session de 2011, d'intégrer le Programme d'action d'Istanbul dans les programmes de travail de ces derniers;

4. *Prend également acte avec satisfaction* de la décision prise par le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, à sa session annuelle de 2011, d'intégrer le Programme d'action à son programme de travail;

5. *Invite* tous les organismes du système des Nations Unies et les autres organisations multilatérales, y compris les institutions de Bretton Woods et les institutions financières internationales et régionales, à intégrer la Déclaration et le Programme d'action d'Istanbul dans leurs programmes de travail et dans leurs processus intergouvernementaux, et à contribuer efficacement à la prompte et pleine mise en œuvre du Programme d'action;

6. *Invite également* ses commissions techniques, telles la Commission de statistique, la Commission de la science et de la technique au service du développement et la Commission du développement durable, à apporter une contribution effective à la mise en œuvre et à l'examen du Programme d'action d'Istanbul, notamment en achevant la mise en œuvre des indicateurs définis par la Commission de statistique concernant les engagements pris dans ce dernier, conformément aux mandats respectifs des entités susvisées;

7. *Décide* d'inclure les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul dans son examen de la mise en œuvre et du suivi des principaux sommets et conférences des Nations Unies;

8. *Demande* aux pays les moins avancés, avec l'appui de leurs partenaires de développement, de promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, notamment en intégrant les dispositions dans leurs politiques nationales et leurs schémas de développement et en conduisant des examens périodiques avec la participation pleine et entière de toutes les principales parties prenantes;

9. *Demande également* aux pays les moins avancés, en coopération avec leurs partenaires de développement, d'élargir leurs mécanismes actuels d'examen, notamment pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les bilans communs de pays, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les mécanismes existants de concertation pour couvrir l'examen du Programme d'action d'Istanbul;

10. *Demande* aux partenaires de développement et à tous les autres partenaires de développement concernés de mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul en l'intégrant dans leurs politiques, activités et programmes de coopération nationaux, selon qu'il conviendra, afin d'apporter aux pays les moins avancés le soutien renforcé, prévisible et ciblé prévu dans le Programme d'action, et leur demande aussi de vérifier qu'il est donné suite à leurs engagements et d'envisager des mesures appropriées pour remédier aux lacunes ou aux défaillances éventuelles;

11. *Souligne* qu'il est nécessaire de prendre les mesures voulues pour garantir la responsabilité mutuelle des pays les moins avancés et de leurs partenaires de développement au regard des engagements souscrits dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul;

12. *Décide* d'inclure l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans son examen ministériel annuel en 2015;

13. *Décide également* que le Forum pour la coopération en matière de développement examinera le Programme d'action d'Istanbul lorsqu'il passera en revue les tendances en matière de coopération internationale pour le développement et la cohérence des politiques pour le développement;

14. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa session de fond de 2012 un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. »

41. À sa 40^e séance également, le 22 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 » (E/2011/L.31), que son Vice-Président, Miloš Koterec (Slovaquie), avait déposé à l'issue de consultations sur le projet de résolution E/2011/L.16.

42. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2011/9 du Conseil.

43. Le projet de résolution ayant été adopté, le projet de résolution E/2011/L.16 a été retiré par ses auteurs.

B. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (point 7 de l'ordre du jour)

44. Le Conseil a examiné le point 7 de l'ordre du jour de sa 26^e à sa 29^e séance et à ses 41^e, 44^e, 45^e, 49^e et 50^e séances, du 12 au 14 juillet et les 22, 26, 28 et 29 juillet 2011. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.26 à 29, 41, 44, 45, 49 et 50).

45. Le Conseil a examiné le point 7 a) de l'ordre du jour (Rapports des organes de coordination) pendant son débat consacré aux questions de coordination, à sa 26^e séance, le 12 juillet, en même temps que les points 4 (Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil tenu lors de sa session de fond de 2010) et 7 e) (Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies), à sa 29^e séance le 14 juillet. Il a également examiné le point 7 a) en même temps que les points 7 b) (Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013), 7 h) (Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes) et 15 (Instituts de recherche et de formation des Nations Unies) pendant son débat consacré aux questions diverses, à sa 41^e séance, le 22 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.26, 29 et 41).

46. Le Conseil a examiné le point 7 c) de l'ordre du jour (Coopération internationale dans le domaine de l'informatique) en même temps que le point 13 b) (Science et technique au service du développement) à sa 44^e séance, le 26 juillet, et à sa 50^e séance le 29 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.44 et 50).

47. Le Conseil a examiné le point 7 d) de l'ordre du jour (Programme à long terme d'aide à Haïti) à sa 49^e séance, le 28 juillet. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2011/SR.49).

48. Le Conseil a examiné le point 7 e) de l'ordre du jour (Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies) en même temps que le point 4 (Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil tenu lors de sa session de fond de 2010) pendant son débat consacré aux questions de coordination, de sa 27^e à sa 29^e séance, les 13 et 14 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.27 à 29).

49. Le Conseil a examiné le point 7 f) de l'ordre du jour (Pays africains qui sortent d'un conflit) à ses 41^e et 50^e séances, les 22 et 29 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.41 et 50).

50. Le Conseil a examiné le point 7 g) de l'ordre du jour [Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)] en même temps que le point 14 i) (Confidentialité des données génétiques et non-discrimination) à sa 45^e séance, le 26 juillet. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2011/SR.45).

51. À la 26^e séance, le 12 juillet 2011, le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations a fait une déclaration liminaire (au titre du point 7 a) de l'ordre du jour).

52. À la 44^e séance, le 26 juillet, le représentant du Service des technologies de l'information et des communications de la Division de l'administration de l'Office des Nations Unies à Genève a fait une déclaration liminaire (au titre du point 7 c) de l'ordre du jour).

53. À la 49^e séance, le 28 juillet, le représentant du Canada a fait une déclaration liminaire au nom du Président du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (au titre du point 7 d) de l'ordre du jour).

54. À la même séance, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires en Haïti a présenté au Conseil, par liaison vidéo, un point de la situation en Haïti (point 7 d) de l'ordre du jour).

55. À la 27^e séance, le 13 juillet, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a fait une déclaration liminaire (au titre du point 7 e) de l'ordre du jour).

56. À la 41^e séance, le 22 juillet, le Président de la Commission de consolidation de la paix a fait un exposé, par liaison vidéo, sur les travaux de la Commission concernant les pays africains sortant d'un conflit qui figurent à son ordre du jour (au titre du point 7 f) de l'ordre du jour).

57. À la 45^e séance, le 26 juillet, la Directrice exécutive adjointe d'ONUSIDA a fait une déclaration liminaire (au titre du point 7 g) de l'ordre du jour).

1. Rapports des organes de coordination (point 7 a) de l'ordre du jour)

58. Pour l'examen du point 7 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante et unième session (A/66/16);

b) Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2010/11 (E/2011/104).

Décision prise par le Conseil

59. Au titre du point 7 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2011/219.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 7 a) de l'ordre du jour

60. À sa 41^e séance, le 22 juillet, sur la proposition de son vice-président, Jan Grauls (Belgique), le Conseil a pris note du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante et unième session (A/66/16) et du rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2010/11 (E/2011/104). Voir décision 2011/219 du Conseil.

2. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (point 7 b) de l'ordre du jour)

61. Pour l'examen du point 7 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 (voir les chapitres correspondants du document A/66/6).

62. Le Conseil n'a pris aucune décision au titre du point 7 b) de l'ordre du jour.

3. Coopération internationale dans le domaine de l'informatique (point 7 c) de l'ordre du jour)

63. Pour l'examen du point 7 c) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans le domaine de l'informatique (E/2011/101).

Décision prise par le Conseil

64. Au titre du point 7 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2011/271.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 7 c) de l'ordre du jour

65. À sa 50^e séance, le 29 juillet, sur la proposition de son président, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans le domaine de l'informatique (E/2011/101). Voir décision 2011/271 du Conseil.

4. Programme à long terme d'aide à Haïti (point 7 d) de l'ordre du jour)

66. Pour l'examen du point 7 d) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (E/2011/133).

Décision prise par le Conseil

67. Au titre du point 7 d) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2011/268.

Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

68. À la 49^e séance, le 28 juillet, le représentant du Canada a présenté un projet de décision intitulé « Groupe consultatif ad hoc sur Haïti » (E/2011/L.49). Par la suite, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet : Bahamas, Bénin², Canada, Chili, El Salvador², Espagne, États-Unis, France, Guatemala, Haïti², Israël², Mexique, Nouvelle-Zélande², Pérou, Sénégal et Trinité-et-Tobago².

69. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture de l'état des incidences financières du projet de décision sur le budget-programme.

70. À la même séance également, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2011/268 du Conseil.

5. Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (point 7 e) de l'ordre du jour)

71. Pour l'examen du point 7 e) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (E/2011/114).

Décision prise par le Conseil

72. Au titre du point 7 e) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2011/6.

Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

73. À sa 29^e séance, le 14 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies » (E/2011/L.30) que son vice-président, Abulkalam Abdul Momen (Bangladesh), avait déposé à l'issue de consultations.

74. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2011/6 du Conseil.

6. Pays africains qui sortent d'un conflit (point 7 f) de l'ordre du jour)

75. Aucun document n'a été demandé au titre du point 7 f) de l'ordre du jour.

Décision prise par le Conseil

76. Au titre du point 7 f) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2011/43.

Appui à la République du Soudan du Sud

77. À sa 50^e séance, le 29 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Appui à la République du Soudan du Sud » (E/2011/L.51), que son vice-président, Miloš Koterec (Slovaquie), avait déposé à l'issue de consultations.

78. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2011/43 du Conseil.

79. À la même séance également, avant l'adoption du projet de résolution, le représentant de la Slovaquie a fait une déclaration.

7. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (point 7 g) de l'ordre du jour)

80. Pour l'examen du point 7 g) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur exécutif d'ONUSIDA (E/2011/109).

Décision prise par le Conseil

81. Au titre du point 7 g) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2011/19.

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

82. À la 45^e séance, le 26 juillet, le représentant de El Salvador² a présenté un projet de résolution intitulé « Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida » (E/2011/L.46) au nom de son pays et de l'Albanie², du Brésil², de la Colombie², des États-Unis, du Guatemala², de la Lituanie², du Luxembourg², de Monaco², de la Pologne², de la République de Moldova², de la République tchèque², du Sénégal, de la Serbie², et de l'Ukraine. Il a annoncé que l'Australie, la Bulgarie², le Canada, la Côte d'Ivoire, Israël², la Nouvelle-Zélande², le Nigéria², la Norvège et l'Uruguay² se portaient coauteurs du projet. Par la suite, le Mexique et la Thaïlande² se sont aussi portés coauteurs du texte.

83. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2011/19 du Conseil.

84. À la même séance également, après l'adoption du projet de résolution, le représentant du Mexique et l'observateur de la Pologne (au nom de l'Union européenne) ont fait des déclarations.

8. Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (point 7 h) de l'ordre du jour)

85. Pour l'examen du point 7 h), le Conseil était saisi d'une lettre datée du 30 juin 2011, adressée au Président du Conseil par le Président du Comité des conférences (E/2011/128) et du calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2012 et 2013 (E/2011/L.10).

Décision prise par le Conseil

86. Au titre du point 7 h) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2011/220.

Calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2012 et 2013

87. À sa 41^e séance, le 22 juillet, le Conseil a approuvé le calendrier provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2012 et 2013 (E/2011/L.10). Voir décision 2011/220 du Conseil.

88. À la même séance également, après l'adoption du projet de résolution, le représentant du Mexique et l'observateur de la Pologne (au nom de l'Union européenne) ont fait des déclarations.

C. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale (point 8 de l'ordre du jour)

89. Le Conseil a examiné le point 8 de l'ordre du jour en même temps que les points 6 (Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies) et 6 b) (Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010) à sa 40^e séance, le 22 juillet 2011. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2011/SR.40).

90. À la même séance, le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales a fait une déclaration (au titre du point 8 de l'ordre du jour).

91. Aucune documentation préalable ni aucune proposition n'a été présentée au titre de ce point.

D. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (point 9 de l'ordre du jour)

92. Le Conseil a examiné le point 9 de l'ordre du jour en même temps que le point 11 (Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé) à sa 42^e séance, le 25 juillet 2011, et à sa 49^e séance, le 28 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.42 et 49).

93. Pour l'examen du point 9 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/66/63);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien (A/66/80-E/2011/111);

c) Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (E/2011/73 et Add.1).

94. À la 42^e séance, le 25 juillet, une déclaration liminaire a été faite par le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en sa qualité de représentant du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (au titre du point 9 de l'ordre du jour).

Décision prise par le Conseil

95. Au titre du point 9 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2011/40.

Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

96. À la 42^e séance, le 25 juillet, le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée², s'exprimant également au nom de l'Afghanistan², de l'Algérie², de la Bolivie (État plurinational de)², du Congo², de la Côte d'Ivoire, de Cuba², de l'Équateur, des Fidji², du Nicaragua, de la République arabe syrienne², de Sainte-Lucie², de la Sierra Leone², du Timor-Leste² et du Venezuela (République bolivarienne du), a présenté un projet de résolution intitulé « Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies » (E/2011/L.45). Par la suite, la Chine et l'Indonésie² se sont portées coauteurs du texte.

97. À sa 49^e séance, le 28 juillet, à l'issue d'un vote par appel nominal, le Conseil a adopté le projet de résolution par 27 voix contre zéro, avec 22 abstentions. Voir résolution 2011/40 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Arabie saoudite, Australie, Bahamas, Bangladesh, Cameroun, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Égypte, Équateur, Ghana, Guatemala, Inde, Iraq, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Namibie, Nicaragua, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, Sénégal, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie.

Ont voté contre :

Néant.

Se sont abstenus :

Allemagne, Argentine, Belgique, Canada, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Lettonie, Malte, Norvège, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Slovaquie, Suisse, Ukraine.

98. Avant le vote, les représentants de la Slovaquie et des États-Unis ont pris la parole pour expliquer leur vote. Après le vote, le Représentant de l'Argentine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) est intervenu pour expliquer son vote.

E. Coopération régionale (point 10 de l'ordre du jour)

99. Le Conseil a examiné le point 10 à sa 42^e séance, le 25 juillet 2011. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2011/SR.42). Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants :

- a) Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (E/2011/15 et Add.1 et 2);
- b) La situation économique en 2010-2011 de la région de la Commission économique pour l'Europe : Europe, Amérique du Nord et Communauté d'États indépendants (E/2011/16);
- c) Vue d'ensemble de la situation économique et sociale en Afrique en 2011 (E/2011/17);
- d) Résumé de l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique 2011 (E/2011/18);
- e) Amérique latine et Caraïbes : situation et perspectives économiques, 2010-2011 (E/2011/19);
- f) Résumé de l'étude sur la situation économique et sociale dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (E/2011/20);
- g) Note du Secrétaire général transmettant les rapports des secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique pour l'Afrique sur les activités réalisées dans le cadre du projet de liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar (E/2011/21).

100. À la 42^e séance, le 25 juillet, le Directeur du Bureau des commissions régionales à New York a fait une déclaration liminaire.

Échange de vues avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales sur le thème « La coopération régionale en tant qu'accélérateur du développement : exemples tirés des régions »

101. À sa 22^e séance, le 8 juillet, le Conseil a tenu un échange de vues avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales sur le thème « La coopération régionale en tant qu'accélérateur du développement : exemples tirés des régions ».

102. L'échange de vues était présidé par le Président du Conseil et animé par Alicia Bárcena, Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et actuelle Coordinatrice des commissions régionales des Nations Unies.

103. À l'issue des déclarations du Président du Conseil et de l'animatrice, les intervenants ci-après ont fait un exposé : Noeleen Heyzer, Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, sur le thème « Appuyer le dynamisme de la région Asie-Pacifique : le rôle de la coopération économique régionale »; Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, sur le thème « La coopération au service de la croissance et du développement : aperçu de l'expérience régionale de l'Afrique »; Alicia Bárcena, Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, sur le thème « La coopération régionale comme

accélérateur du développement : le cas de l'Amérique latine et des Caraïbes »; Ján Kubiš, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe, sur le thème « La coopération régionale comme accélérateur du développement en Europe »; Rima Khalaf, Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, sur le thème « La coopération régionale comme accélérateur du développement dans un contexte en évolution : l'expérience de l'Asie occidentale ».

104. Les secrétaires exécutifs ont dialogué avec les représentants du Guatemala, du Bangladesh, du Sénégal, de la Fédération de Russie, du Chili, des États-Unis et de l'Allemagne, et avec l'observateur de la Thaïlande.

105. Le représentant de l'UNESCO a fait une déclaration.

Décision prise par le Conseil

106. Au titre du point 10 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2011/12 à 2011/15 et les décisions 2011/222 et 2011/223.

Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar

107. À la 42^e séance, le 25 juillet, le représentant de l'Espagne, s'exprimant également au nom du Maroc, a présenté un projet de résolution intitulé « Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar » (E/2011/L.14).

108. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2011/12 du Conseil.

Recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Institut africain de développement économique et de planification

109. À sa 42^e séance, le 25 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Institut africain de développement économique et de planification » recommandé par la Commission économique pour l'Afrique (voir E/2011/15/Add.1, chap. I, sect. A).

110. À la même séance, le Vice-Président par intérim du Conseil, Fedor Rosocha (Slovaquie), a donné lecture des modifications à apporter au projet de texte sur lesquelles le Conseil s'était entendu lors de consultations.

111. À la même séance également, le Conseil a adopté le projet de résolution tel que modifié oralement. Voir résolution 2011/13 du Conseil.

Guide des pratiques optimales de captage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon

112. À sa 42^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté un projet de décision intitulé « Guide des pratiques optimales de captage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon », recommandé par la Commission économique pour l'Europe (voir E/2011/15/Add.1, chap. I, sect. B). Voir décision 2011/222 du Conseil.

Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique

113. À sa 42^e séance, le 25 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Promouvoir la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique », recommandé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (voir E/2011/15/Add.2, chap. I).

114. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture de l'état des incidences financières du projet de résolution sur le budget-programme.

115. À la même séance également, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2011/14 du Conseil.

Révision des Statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

116. À sa 42^e séance, le 25 juillet, le Conseil a adopté un projet de résolution intitulé « Révision des Statuts de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique », recommandé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (voir E/2011/15/Add.2, chap. I). Voir résolution 2011/15 du Conseil.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 10 de l'ordre du jour

117. À sa 42^e séance, le 25 juillet, sur la proposition de son vice-président par intérim, Fedor Rosocha (Slovaquie), le Conseil a pris note de la documentation soumise au titre du point 10. Voir décision 2011/223 du Conseil.

F. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé

118. Le Conseil a examiné le point 11 de l'ordre du jour en même temps que le point 9 (Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies) à ses 42^e, 46^e et 49^e séances, les 25, 27 et 28 juillet 2011. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.42, 46 et 49). Pour l'examen du point 11 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi de la note du Secrétaire général relative aux répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé (A/66/78-E/2011/13).

119. À la 42^e séance, le 25 juillet, le Directeur du Bureau des commissions régionales à New York a fait une déclaration liminaire au nom de la Secrétaire générale adjointe et Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

Décision prise par le Conseil

120. Au titre du point 11 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2011/41.

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé

121. À la 46^e séance, le 27 juillet, le représentant de l'Argentine, s'exprimant au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que de la Palestine³, a présenté un projet de résolution intitulé « Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé » (E/2011/L.47). Par la suite, le Sénégal et la République bolivarienne du Venezuela se sont portés coauteurs du projet de résolution.

122. À sa 49^e séance, le 28 juillet, à l'issue d'un vote par appel nominal, le Conseil a adopté le projet de résolution par 43 voix contre 3, avec 3 abstentions. Voir résolution 2011/41 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Bangladesh, Belgique, Chili, Chine, Équateur, Égypte, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Guatemala, Hongrie, Inde, Iraq, Italie, Japon, Lettonie, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Mongolie, Namibie, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, République de Corée, Royaume-Uni, Sénégal, Slovaquie, Suisse, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie.

Ont voté contre :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique.

Se sont abstenus :

Cameroun, Côte d'Ivoire, Rwanda.

123. Avant le vote, le représentant des États-Unis a pris la parole pour expliquer son vote. Après le vote, le représentant de l'Australie est intervenu pour expliquer son vote.

124. À la même séance, l'observateur de la Palestine a pris la parole.

125. À la même séance également, l'observateur d'Israël a pris la parole.

G. Organisations non gouvernementales (point 12 de l'ordre du jour)

126. Le Conseil a examiné le point 12 à ses 43^e et 50^e séances, les 25 et 29 juillet 2011. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.43 et 50). Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants :

³ Conformément à la résolution 52/250 de l'Assemblée générale.

a) Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2011 [E/2011/32 (Part I)];

b) Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2011 [E/2011/32 (Part II)].

127. À la 43^e séance, le 25 juillet, les représentants de la Slovaquie, des États-Unis, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'Égypte et du Pakistan, ainsi que les observateurs de la Pologne [au nom de l'Union européenne]; des pays candidats (Croatie, Islande, Monténégro, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie); des pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie); et de la Géorgie et de l'Ukraine)], de la République arabe syrienne et d'Israël ont pris la parole.

Décision prise par le Conseil

128. Au titre du point 12 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2011/224 à 2011/234, 2011/272 et 2011/273.

Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation non gouvernementale International Lesbian and Gay Association

129. À la 43^e séance, le 25 juillet, le représentant de la Belgique a présenté un projet de décision intitulé « Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation non gouvernementale International Lesbian and Gay Association » (E/2011/L.36) et recommandé l'admission de cette organisation non gouvernementale au statut consultatif. Les États-Unis se sont joints aux auteurs du projet de décision.

130. À la même séance, le représentant de l'Égypte a fait une déclaration et demandé que le projet de décision soit mis aux voix.

131. À la même séance également, à l'issue d'un vote par appel nominal, le Conseil a adopté le projet de décision par 29 voix contre 14, avec 5 abstentions. Voir décision 2011/224 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Allemagne, Argentine, Australie, Belgique, Canada, Chili, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Lettonie, Malte, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Norvège, Pérou, République de Corée, Royaume-Uni, Slovaquie, Suisse, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du).

Ont voté contre :

Arabie saoudite, Bangladesh, Cameroun, Chine, Égypte, Fédération de Russie, Ghana, Iraq, Maroc, Namibie, Pakistan, Qatar, Sénégal, Zambie.

Se sont abstenus :

Bahamas, Côte d'Ivoire, Guatemala, Philippines, Rwanda.

132. Avant le vote, les représentants de l'Allemagne et des États-Unis ont pris la parole pour expliquer leur vote. Après le vote, les représentants de la Belgique, du Bangladesh et de la République bolivarienne du Venezuela sont intervenus pour expliquer leur vote.

Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation non gouvernementale International Foundation for Electoral Systems

133. À la 43^e séance, le 25 juillet, le représentant des États-Unis a présenté un projet de décision intitulé « Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation non gouvernementale International Foundation for Electoral Systems » (E/2011/L.37) et recommandé l'admission de cette organisation non gouvernementale au statut consultatif.

134. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2011/225 du Conseil.

135. À la même séance également, avant l'adoption du projet de décision, le représentant des États-Unis a fait une déclaration. Après l'adoption du texte, les représentants de la Belgique, du Nicaragua, des États-Unis, de l'Équateur et de la République bolivarienne du Venezuela, ainsi que l'observateur de Cuba, ont fait des déclarations générales.

Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation non gouvernementale Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression

136. À la 43^e séance, le 25 juillet, le représentant de la France a présenté un projet de décision intitulé « Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation non gouvernementale Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression » (E/2011/L.38) et recommandé l'admission de cette organisation non gouvernementale au statut consultatif. Les États-Unis se sont joints aux auteurs du projet de décision.

137. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2011/226 du Conseil.

138. À la même séance également, avant l'adoption du projet de décision, le représentant de la France a fait une déclaration. Après l'adoption du texte, les représentants des États-Unis, de la Chine, de la Fédération de Russie, de la Belgique, de l'Égypte, du Japon, de la République bolivarienne du Venezuela, de la France et de l'Équateur ont fait des déclarations générales.

Recommandations formulées dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2011

Demandes d'admission au statut consultatif, demandes de reclassement et de changement de nom, rapports quadriennaux reçus d'organisations non gouvernementales et clôture de l'examen de demandes sous réserve du droit de renouveler la demande

139. À la 43^e séance, le 25 juillet, le Vice-Président par intérim du Conseil, Fedor Rosocha (Slovaquie) a modifié oralement le paragraphe a) du projet de décision I intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif, demandes de reclassement et de changement de nom, rapports quadriennaux reçus d'organisations non gouvernementales et clôture de l'examen de demandes sous réserve du droit de renouveler la demande » : le nom de l'organisation non gouvernementale « Hope International » a été remplacé par « ONG Hope International ».

140. À la même séance, le représentant de l'Inde a proposé que le Conseil reporte sa décision d'accorder le statut consultatif spécial à l'organisation non gouvernementale Movement against Atrocities and Repression et renvoie la question au Comité chargé des organisations non gouvernementales.

141. Les représentants des États-Unis et du Canada ont demandé des explications sur la proposition faite par le représentant de l'Inde.

142. Le Vice-Président par intérim, Fedor Rosocha (Slovaquie) a donné les explications demandées.

143. Le Conseil a adopté le projet de décision I, tel que modifié oralement, sans examiner la demande de l'organisation non gouvernementale Movement against Atrocities and Repression (voir E/2011/32 (Part I), chap. I). Voir décision 2011/227 du Conseil.

144. À sa 43^e séance également, le Conseil a décidé de reporter l'examen de la demande d'admission au statut consultatif spécial de l'organisation non gouvernementale Movement against Atrocities and Repression à une date ultérieure, avant la clôture de la session de fond du Conseil.

Demande d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social présentée par l'organisation non gouvernementale Movement against Atrocities and Repression

145. À sa 50^e séance, le 29 juillet, le Conseil a adopté une décision orale tendant à demander au Comité chargé des organisations non gouvernementales de reprendre, à sa session ordinaire de 2012, l'examen de la demande d'admission au statut consultatif spécial auprès du Conseil de l'organisation non gouvernementale Movement against Atrocities and Repression. Voir décision 2011/272 du Conseil.

146. Après l'adoption de la décision orale, les représentants de l'Inde, du Sénégal et des États-Unis, ainsi que l'observateur de la Pologne (au nom de l'Union européenne), ont fait des déclarations.

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2011

147. À sa 50^e séance, le 29 juillet, sur la recommandation du Comité, le Conseil a adopté le projet de décision II intitulé « Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire de 2011 » (voir E/2011/32 (Part I), chap. I). Voir décision 2011/273 du Conseil.

Recommandations formulées dans le rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session ordinaire de 2011

Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales

148. À sa 43^e séance, le 25 juillet, sur la recommandation du Comité, le Conseil a adopté le projet de décision I intitulé « Demandes d'admission au statut consultatif et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales » (voir E/2011/32 (Part II), chap. I). Voir décision 2011/228 du Conseil.

149. À la même séance, le Conseil était saisi d'une modification à un projet de décision publié sous la cote E/2011/L.44 et déposé par le représentant de la Belgique.

150. À la même séance également, le projet de décision ayant été adopté, la proposition d'amendement publiée sous la cote E/2011/L.44 a été retirée par son auteur.

Clôture de l'examen de demandes d'admission au statut consultatif présentées par des organisations qui n'ont pas répondu aux questions posées au cours de deux sessions consécutives

151. À sa 43^e séance, le 25 juillet, sur la recommandation du Comité, le Conseil a adopté le projet de décision II, intitulé « Clôture de l'examen de demandes d'admission au statut consultatif présentées par des organisations qui n'ont pas répondu aux questions posées au cours de deux sessions consécutives » (voir E/2011/32 (Part II), chap. I). Voir décision 2011/229 du Conseil.

Suspension du statut consultatif des organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil

152. À sa 43^e séance, le 25 juillet, sur la recommandation du Comité, le Conseil a adopté le projet de décision III intitulé « Suspension du statut consultatif des organisations non gouvernementales dont les rapports quadriennaux sont en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil » (voir E/2011/32 (Part II), chap. I). Voir décision 2011/230 du Conseil.

Rétablissement du statut consultatif des organisations non gouvernementales qui ont présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil

153. À sa 43^e séance, le 25 juillet, sur la recommandation du Comité, le Conseil a adopté le projet de décision IV intitulé « Rétablissement du statut consultatif des organisations non gouvernementales qui ont présenté leurs rapports quadriennaux en souffrance, en application de la résolution 2008/4 du Conseil » (voir E/2011/32 (Part II), chap. I). Voir décision 2011/231 du Conseil.

Retrait du statut consultatif d'organisations non gouvernementales en application de la résolution 2008/4 du Conseil

154. À sa 43^e séance, le 25 juillet, sur la recommandation du Comité, le Conseil a adopté le projet de décision V intitulé « Retrait du statut consultatif d'organisations non gouvernementales en application de la résolution 2008/4 du Conseil » (voir E/2011/32 (Part II), chap. I). Voir décision 2011/232 du Conseil.

Calendrier et ordre du jour provisoire de la session de 2012 du Comité chargé des organisations non gouvernementales

155. À sa 43^e séance, le 25 juillet, sur la recommandation du Comité, le Conseil a adopté le projet de décision VI intitulé « Calendrier et ordre du jour provisoire de la session de 2012 du Comité chargé des organisations non gouvernementales » (voir E/2011/32 (Part II), chap. I). Voir décision 2011/233 du Conseil.

**Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales
sur les travaux de la reprise de sa session de 2011**

156. À sa 43^e séance, le 25 juillet, sur la recommandation du Comité, le Conseil a adopté le projet de décision VII intitulé « Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de la reprise de sa session de 2011 » (voir E/2011/32 (Part I), chap. I). Voir décision 2011/234 du Conseil.

**H. Questions relatives à l'économie et à l'environnement
(point 13 de l'ordre du jour)**

157. Le Conseil a examiné le point 13 de l'ordre du jour à ses 44^e, 46^e, 47^e et 50^e séances, les 26, 27 et 29 juillet 2011. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.44, 46, 47 et 50).

158. Le Conseil a examiné les points 13 a) (Développement durable) et 13 k) (Cartographie) à ses 46^e, 47^e et 50^e séances, les 27 et 29 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.46, 47 et 50).

159. Le Conseil a examiné le point 13 b) (Science et technique au service du développement) en même temps que le point 7 c) de l'ordre du jour (Coopération internationale dans le domaine de l'informatique) à sa 44^e séance, le 26 juillet, et à sa 50^e séance le 29 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.44 et 50).

160. Le Conseil a examiné les points 13 c) (Statistique), e) (Environnement), f) (Population et développement), i) (Forum des Nations Unies sur les forêts) et j) (Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions) à sa 46^e séance, le 27 juillet. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2011/SR.46).

161. Le Conseil a examiné les points 13 d) (Établissements humains), g) (Administration publique et développement), h) (Coopération internationale en matière fiscale) et m) (Transport de marchandises dangereuses) à ses 46^e et 47^e séances, le 27 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.46 et 47).

162. Le Conseil a examiné le point 13 l) (Les femmes et le développement) en même temps que le point 14 a) (Promotion de la femme) à sa 44^e séance, le 26 juillet. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2011/SR.44).

163. À la 44^e séance, le 26 juillet, le représentant du Service de la science, de la technologie et des TIC de la Division de la technologie et de la logistique de la CNUCED et le représentant de la Division de l'administration publique et de la gestion du développement du Département des affaires économiques et sociales ont fait des déclarations liminaires (au titre du point 13 b) de l'ordre du jour).

164. À la 46^e séance, le 27 juillet, les intervenants ci-après ont fait des déclarations liminaires : le Directeur du Programme des Nations Unies pour les établissements humains à New York (au titre du point 13 d) de l'ordre du jour); le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales (au titre du point 13 k) de l'ordre

du jour); le Chef de la Coordination des politiques et des questions interinstitutions du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à New York (au titre du point 13 e) de l'ordre du jour); le Chef du Service des politiques mondiales de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales (au titre du point 13 a) de l'ordre du jour); le chef de la Section des marchandises dangereuses et des cargaisons spéciales de la Commission économique pour l'Europe (au titre du point 13 m) de l'ordre du jour).

1. Développement durable (point 13 a) de l'ordre du jour)

165. Pour l'examen du point 13 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

- a) Rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa dix-neuvième session (E/2011/29);
- b) Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa treizième session (E/2011/33 et Corr.1);
- c) Rapport du Secrétaire général sur l'analyse intégrée de l'aide du système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement (E/2011/110).

Échange de vues sur le thème « Renforcer les relations de travail entre le Conseil économique et social et le Comité des politiques de développement »

166. À sa 45^e séance, le 26 juillet, le Conseil a tenu un échange de vues sur le thème « Renforcer les relations de travail entre le Conseil économique et social et le Comité des politiques de développement », présidé et animé par le Vice-Président par intérim, Fedor Rosocha (Slovaquie).

167. À l'issue de la déclaration du Vice-Président par intérim, la Présidente du Comité des politiques de développement, Frances Stewart, a fait un exposé.

168. Le Président du Conseil a également fait une déclaration.

169. Un dialogue a suivi au cours duquel les représentants des États-Unis, de la France, de la Chine, de l'Allemagne, de l'Inde, de l'Australie et du Sénégal ont fait des observations et posé des questions.

170. Le représentant de CIVICUS a également fait une déclaration.

171. Le Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales a également pris la parole.

172. La Présidente du Comité des politiques de développement, le Président du Conseil et le Secrétaire du Comité des politiques de développement ont répondu aux observations faites et aux questions posées par les délégations.

Décision prise par le Conseil

173. Au titre du point 13 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2011/20 et les décisions 2011/243, 2011/244 et 2011/274.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa dix-neuvième session

Ordre du jour provisoire de la vingtième session de la Commission du développement durable

174. À sa 46^e séance, le 27 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de décision I intitulé « Ordre du jour provisoire de la vingtième session de la Commission du développement durable » (voir E/2011/29, chap. I, sect. A). Voir décision 2011/243 du Conseil.

Adoption du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa dix-neuvième session

175. À sa 46^e séance, le 27 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de décision II intitulé « Adoption du rapport de la Commission du développement durable sur les travaux de sa dix-neuvième session » (voir E/2011/29, chap. I, sect. A). Voir décision 2011/244 du Conseil.

Recommandations formulées dans le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa treizième session

176. À sa 46^e session, le 27 juillet, le Vice-Président par intérim du Conseil, Jüri Seilenthal (Estonie), a fait une déclaration au sujet des consultations concernant les recommandations formulées dans le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa treizième session (E/2011/33 et Corr.1).

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa treizième session

177. À sa 46^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa treizième session » (E/2011/L.34) que son vice-président, Miloš Koterec (Slovaquie), avait déposé à l'issue de consultations.

178. À sa 47^e séance, le 27 juillet, à l'issue d'une déclaration prononcée par le représentant de la Slovaquie, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2011/20 du Conseil.

Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement

179. À la 46^e séance, le 27 juillet, le représentant des Maldives², s'exprimant au nom des Fidji², d'Israël², de la Jordanie², du Luxembourg², des Îles Marshall², de Maurice, de la Micronésie (États fédérés de)², du Maroc, de Nauru², de la Nouvelle-Zélande², des Palaos², de la Papouasie-Nouvelle-Guinée², du Portugal², du Samoa², des Seychelles², des Îles Salomon², de la Suisse, des Tonga², des Tuvalu², du Royaume-Uni, du Vanuatu² et de la Palestine³ a présenté un projet de résolution intitulé « Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement » (E/2011/L.52). Par la suite, le Cap-Vert², la Côte d'Ivoire, la Finlande, Malte, le Sénégal et la Turquie² se sont portés coauteurs du projet de résolution. Le projet de résolution se lisait comme suit :

« *Le Conseil économique et social,*

Rappelant la Déclaration de la Barbade, le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement,

Rappelant également ses résolutions 2009/17 du 29 juillet 2009, et 2010/34 du 23 juillet 2010, sur l'examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement,

Rappelant en outre la résolution 65/2 de l'Assemblée générale du 25 septembre 2010, sur le Document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement,

Rappelant le rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa douzième session présentant les vues et l'approche indépendantes du Comité concernant l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement,

Rappelant également que les vulnérabilités propres aux petits États insulaires en développement ont été reconnues par la communauté internationale,

Constatant que les petits États insulaires en développement se sont montrés déterminés à promouvoir le développement durable et continueront de le faire, et reconnaissant l'appui qu'apporte depuis longtemps la communauté internationale,

Sachant que la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice a mis en lumière des lacunes dans l'appui institutionnel accordé aux petits États insulaires en développement, ainsi que d'autres facteurs faisant obstacle à l'application pleine et effective de la Stratégie de Maurice et du Programme d'action de la Barbade,

1. *Charge* le Comité des politiques de développement, dans la limite des ressources existantes, de lui présenter avant sa session de fond de 2013 un rapport contenant les vues et analyses qu'il aura formées sur la façon de renforcer l'application pleine et effective du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice, y compris de réorienter les efforts pour privilégier les résultats et de réfléchir à des mesures nouvelles et plus efficaces qui permettraient de mieux tenir compte des vulnérabilités et des besoins de développement propres aux petits États insulaires en développement;

2. *Recommande* de considérer le rapport demandé au paragraphe 1 comme une contribution au processus d'examen en cours, amorcé en application du paragraphe 33 de la résolution 65/2 de l'Assemblée générale;

3. *Invite* le Secrétaire général à faciliter les travaux que le Comité des politiques de développement engagera comme suite au paragraphe 1, à la demande du Comité;

4. *Prend note* des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général au Conseil économique et social. »

180. À la 50^e séance, le 29 juillet, l'attention du Conseil a été appelée sur l'état des incidences financières du projet de résolution E/2011/L.52 sur le budget-programme publié sous la cote E/2011/L.56.

181. À la même séance, les représentants des États-Unis, de la Belgique et de la France, et les observateurs des Maldives, de la Pologne (au nom de l'Union européenne) et de la Nouvelle-Zélande ont fait une déclaration.

182. À la même séance également, sur la proposition de son président, le Conseil a décidé de reporter l'examen du projet de résolution à la reprise de sa session. Voir décision 2011/274 du Conseil.

183. À sa 54^e séance, le 5 décembre 2011, le Conseil a repris son examen du projet de résolution intitulé « Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement » (E/2011/L.52), présenté par les pays ci-après : Allemagne, Cap-Vert², Côte d'Ivoire, Danemark², États-Unis, Fidji², Finlande, Îles Marshall², Îles Salomon², Irlande², Israël², Italie, Jordanie², Lettonie, Lituanie², Luxembourg², Maldives², Malte, Maroc, Maurice, Micronésie (États fédérés de)², Nauru², Nouvelle-Zélande², Palaos², Papouasie-Nouvelle-Guinée², Portugal², Royaume-Uni, Samoa², Sénégal, Seychelles², Slovénie², Suède², Suisse, Tonga², Turquie², Tuvalu² et Vanuatu². Par la suite, l'Espagne, la Grèce², la Guinée-Bissau et la Hongrie se sont portées coauteurs du projet de résolution.

184. À la même séance, à l'issue d'une déclaration du Président, le secrétaire du Conseil a donné lecture de l'état des incidences financières du projet de résolution sur le budget-programme (voir E/2011/SR.54).

185. Également à la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2011/44 du Conseil.

186. Après l'adoption du projet de résolution, les représentants des Maldives (au nom des auteurs du projet de résolution) et des Bahamas (au nom de la Communauté des Caraïbes) ont fait des déclarations.

2. Science et technique au service du développement (point 13 b) de l'ordre du jour)

187. Pour l'examen du point 13 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/66/64-E/2011/77);

b) Rapport du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet (A/66/67-E/2011/79);

c) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet (A/66/77-E/2011/103);

d) Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa quatorzième session (E/2011/31).

Décision prise par le Conseil

188. Au titre du point 13 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2011/16 et 2011/17 et les décisions 2011/235 à 2011/240 et 2011/275.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa quatorzième session

Évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information

189. À sa 44^e séance, le 26 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de résolution I intitulé « Évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information » (voir E/2011/31, chap. I, sect. A). Voir résolution 2011/16 du Conseil.

Science et technique au service du développement

190. À sa 44^e séance, le 26 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de résolution II intitulé « Science et technique au service du développement » (voir E/2011/31, chap. I, sect. A). Voir résolution 2011/17 du Conseil.

Prorogation du mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission de la science et de la technique au service du développement

191. À sa 44^e séance, le 26 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de décision I intitulé « Prorogation du mandat du Conseil consultatif pour l'égalité des sexes de la Commission de la science et de la technique au service du développement » (voir E/2011/31, chap. I, sect. B). Voir décision 2011/235 du Conseil.

Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement

192. À sa 44^e séance, le 26 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de décision II intitulé « Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement » (voir E/2011/31, chap. I, sect. B). Voir décision 2011/236 du Conseil.

Participation des milieux universitaires et techniques aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement

193. À sa 44^e séance, le 26 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de décision III intitulé « Participation des milieux universitaires et techniques aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement » (voir E/2011/31, chap. I, sect. B). Voir décision 2011/237 du Conseil.

Participation des entités du secteur économique, notamment le secteur privé, aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement

194. À sa 44^e séance, le 26 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de décision IV intitulé « Participation des entités du secteur économique, notamment le secteur privé, aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement » (voir E/2011/31, chap. I, sect. B). Voir décision 2011/238 du Conseil.

Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile non accréditées au Sommet mondial sur la société de l'information aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement concernant l'examen de la mise en œuvre des résultats

195. À la même séance, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de décision V intitulé « Participation des organisations non gouvernementales et des entités de la société civile non accréditées au Sommet mondial sur la société de l'information aux travaux de la Commission de la science et de la technique au service du développement concernant l'examen de la mise en œuvre des résultats » (voir E/2011/31, chap. I, sect. B). Voir décision 2011/239 du Conseil.

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa quatorzième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa quinzième session

196. À la même séance, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de décision VI intitulé « Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa quatorzième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa quinzième session » (voir E/2011/31, chap. I, sect. B). Voir décision 2011/240 du Conseil.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 13 b) de l'ordre du jour

197. À sa 50^e séance, le 29 juillet, sur la proposition de son président, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération sur les questions de politiques publiques internationales concernant l'Internet (A/66/77-E/2011/103) et du rapport du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au Forum sur la gouvernance d'Internet (A/66/67-E/2011/79). Voir décision 2011/275 du Conseil.

3. Statistique (point 13 c) de l'ordre du jour)

198. Pour l'examen du point 13 c) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-deuxième session (E/2011/24).

Décision prise par le Conseil

199. Au titre du point 13 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2011/245.

Recommandation formulée dans le rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-deuxième session

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-deuxième session et ordre du jour provisoire et dates de la quarante-troisième session

200. À sa 46^e séance, le 27 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-deuxième session et ordre du jour provisoire et dates de la quarante-troisième session » (voir E/2011/24, chap. I, sect. A). Voir décision 2011/245 du Conseil.

4. Établissements humains (point 13 d) de l'ordre du jour)

201. Pour l'examen du point 13 d) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

- a) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les travaux de sa vingt-troisième session (A/66/8);
- b) Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2011/106).

Décision prise par le Conseil

202. Au titre du point 13 d) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2011/21.

Établissements humains

203. À la 46^e séance, le 27 juillet, le représentant de l'Argentine, s'exprimant au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, a présenté un projet de résolution intitulé « Établissements humains » (E/2011/L.20). Le projet de résolution se lisait comme suit :

« Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions pertinentes relatives à la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat :

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat;
2. *Décide* d'inclure le développement urbain durable, le renforcement de la résilience des villes aux catastrophes naturelles, la réduction de la pauvreté urbaine, l'amélioration des conditions de vie des habitants de taudis et le rôle des autorités locales en tant que question transversale à traiter aux

stades de la préparation comme du suivi des sommets et des grandes conférences internationales sur le sujet, parmi lesquels la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui doit se tenir en 2012;

3. *Accueille favorablement* la proposition de convoquer en 2016 une troisième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, axée sur l'habitat et le développement urbain durable (Habitat III);

4. *Invite* les gouvernements ainsi que les autorités régionales et locales, conformément à leur législation nationale, à dénombrer les habitants des bidonvilles dans leurs pays, régions et zones urbaines et, sur cette base, à fixer volontairement des cibles réalistes aux niveaux national, provincial et local, à atteindre d'ici à 2020, avec l'appui de la communauté internationale, de façon à améliorer sensiblement les conditions de vie des habitants de taudis, conformément à la résolution 23/9 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) du 15 avril 2011, intitulée « Stratégies et cadres mondiaux et nationaux pour améliorer les conditions de vie des habitants de taudis au-delà de la cible énoncée dans les objectifs du Millénaire pour le développement »;

5. *Décide* de transmettre ce rapport à l'Assemblée générale² pour qu'elle l'examine à sa soixante-sixième session;

6. *Décide également* de réviser à la hausse le financement du fonds d'affectation spéciale visant à promouvoir la participation des pays en développement aux réunions du Conseil d'administration d'ONU-Habitat et du Forum urbain mondial, ainsi qu'à la Conférence des Nations Unies sur l'habitat et le développement urbain durable (Habitat III);

7. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre pour examen à sa session de fond de 2012 un rapport sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat. »

204. À sa 47^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Établissements humains » (E/2011/L.48) que son vice-président, Miloš Koterec (Slovaquie), avait déposé à l'issue de consultations sur le projet de résolution E/2011/L.20.

205. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2011/21 du Conseil.

206. Le projet de résolution E/2011/L.48 ayant été adopté, le projet de résolution E/2011/L.20 a été retiré par ses auteurs.

207. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de l'Argentine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) a fait une déclaration.

5. Environnement (point 13 e) de l'ordre du jour)

208. Pour l'examen du point 13 e) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Conseil d'administration du PNUE sur les travaux de sa vingt-sixième session (A/66/25 et Corr.1).

Décision prise par le Conseil

209. Au titre du point 13 e) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2011/246.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 13 e) de l'ordre du jour

210. À sa 46^e séance, le 27 juillet, sur la proposition de son vice-président par intérim, Jüri Seilenthal (Estonie), le Conseil a pris note du rapport du Conseil d'administration du PNUE sur les travaux de sa vingt-sixième session (A/66/25 et Corr.1). Voir décision 2011/246 du Conseil.

6. Population et développement (point 13 f) de l'ordre du jour)

211. Pour l'examen du point 13 f) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-quatrième session (E/2011/25).

Décision prise par le Conseil

212. Au titre du point 13 f) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2011/247.

Recommandation formulée dans le rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-quatrième session

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-quatrième session et ordre du jour provisoire de la quarante-cinquième session

213. À sa 46^e séance, le 27 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa quarante-quatrième session et ordre du jour provisoire de sa quarante-cinquième session » (voir E/2011/25, chap. I, sect. A). Voir décision 2011/247 du Conseil.

7. Administration publique et développement (point 13 g) de l'ordre du jour)

214. Pour l'examen du point 13 g) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dixième session (E/2011/44).

Décision prise par le Conseil

215. Au titre du point 13 g) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2011/22 et la décision 2011/252.

Recommandation formulée dans le rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dixième session

216. À sa 46^e session, le 27 juillet, le Vice-Président par intérim du Conseil, Jüri Seilenthal (Estonie), a fait une déclaration au sujet des consultations concernant la recommandation formulée dans le rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dixième session (E/2011/44).

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dixième session

217. À sa 47^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dixième session » (E/2011/L.23) que son vice-président, Miloš Koterec (Slovaquie), avait déposé à l'issue de consultations.

218. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2011/22 du Conseil.

Dates et lieu et ordre du jour provisoire de la onzième session du Comité d'experts de l'administration publique

219. À la même séance, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Dates et lieu et ordre du jour provisoire de la onzième session du Comité d'experts de l'administration publique » (E/2011/L.24) que son vice-président, Miloš Koterec (Slovaquie), avait déposé à l'issue de consultations.

220. À la même séance également, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2011/252 du Conseil.

8. Coopération internationale en matière fiscale (point 13 h) de l'ordre du jour)

221. Pour l'examen du point 13 h) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa sixième session (E/2010/45);

b) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des mécanismes institutionnels visant à promouvoir la coopération internationale en matière fiscale, notamment le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (E/2011/76).

Décision prise par le Conseil

222. Au titre du point 13 h) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2011/23 et la décision 2011/253.

Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

223. À la 46^e séance, le 27 juillet, le représentant de l'Argentine, s'exprimant au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, a présenté un projet de résolution intitulé « Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale » (E/2011/L.13). Le projet de résolution se lisait comme suit :

« *Le Conseil économique et social,*

Rappelant sa résolution 2004/69 du 11 novembre 2004, dans laquelle il a décidé que le Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale serait rebaptisé Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale,

Sachant qu'il a été demandé, dans le Consensus de Monterrey adopté par la Conférence internationale sur le financement du développement, de renforcer la coopération fiscale internationale par un dialogue plus poussé entre administrations fiscales nationales et une plus grande coordination des travaux des organismes multilatéraux concernés et des organisations régionales compétentes, en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement et des pays en transition,

Se félicitant de la demande adressée au Conseil dans la Déclaration de Doha sur le financement du développement ainsi que dans le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, tendant à ce qu'il examine les moyens de renforcer les mécanismes institutionnels visant à promouvoir la coopération internationale en matière fiscale, notamment par le Comité d'experts des Nations Unies de la coopération internationale en matière fiscale,

Considérant que si chaque pays est responsable de son système fiscal, il importe de soutenir les efforts entrepris dans ces domaines en renforçant l'assistance technique et en intensifiant la coopération et la participation de la communauté internationale à l'examen des questions fiscales internationales, y compris dans le domaine de la double imposition,

Conscient de la nécessité d'instaurer un dialogue sans exclusive, largement ouvert et participatif sur la coopération internationale en matière fiscale,

Prenant acte des activités menées dans les organes multilatéraux concernés et les organisations régionales et sous-régionales compétentes,

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur le renforcement des dispositifs institutionnels chargés de promouvoir la coopération internationale en matière fiscale, y compris le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale,

Se félicitant de la tenue, le 26 avril 2011, d'un débat sur la coopération internationale en matière fiscale au sein du Conseil,

Notant avec préoccupation que le budget actuel du Comité ne lui permet pas de s'acquitter correctement de ses fonctions,

1. *Décide* de transformer le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en un organe intergouvernemental subsidiaire du Conseil économique et social présentant les caractéristiques suivantes :

I. Taille et composition

Le Comité est composé de représentants de quarante-sept États élus pour un mandat de quatre ans par le Conseil économique et social parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, compte dûment tenu du principe d'une répartition géographique équitable.

Les sièges sont répartis comme suit entre les différentes régions : a) treize membres du Groupe des États d'Afrique; b) treize membres du Groupe des États d'Asie; c) huit membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes; d) six membres du Groupe des États d'Europe orientale; e) sept membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

II. Mandat et fonctionnement

Le Comité :

a) Fait des recommandations à l'intention du Conseil économique et social en ce qui concerne la coopération internationale en matière fiscale, y compris la formulation de normes et la promotion de politiques et pratiques de coopération dans ce domaine;

b) Examine les manuels et conventions types de l'ONU concernant les questions de fiscalité internationale et coopère avec d'autres organisations internationales et régionales s'agissant des nouvelles questions qui se font jour en matière de coopération internationale en matière fiscale;

c) Tiendra sa première réunion en 2011, à Genève, puis se réunira deux fois par an, à New York, et s'efforcera d'organiser des réunions techniques plus fréquentes de ses organes subsidiaires;

d) Pendant sa première année de fonctionnement, invitera les membres actuels du Comité d'experts à participer à titre personnel à ses travaux, en tant que conseillers.

III. Appui technique

Le Comité bénéficie des services d'un personnel technique en nombre suffisant qui lui est spécialement affecté et qui, entre autres, l'aide à collecter et à diffuser des informations sur les politiques et pratiques fiscales, en collaboration avec d'autres entités internationales compétentes, et à organiser des projets d'assistance technique dans le domaine de la fiscalité internationale, comme demandé par les États Membres. »

224. À sa 47^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale » (E/2011/L.26) que son vice-président, Miloš Koterec (Slovaquie), avait déposé à l'issue de consultations sur le projet de résolution E/2011/L.13.

225. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture de l'état des incidences financières du projet de résolution E/2011/L.26 sur le budget-programme.

226. À la même séance également, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2011/23 du Conseil.

227. Le projet de résolution E/2011/L.26 ayant été adopté, le projet de résolution E/2011/L.13 a été retiré par ses auteurs.

228. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant de l'Argentine (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) a fait une déclaration.

Dates et projet d'ordre du jour de la septième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

229. À sa 47^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Dates et projet d'ordre du jour de la septième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale » (E/2011/L.42) que son vice-président, Miloš Koterec (Slovaquie), avait déposé à l'issue de consultations.

230. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2011/253 du Conseil.

9. Forum des Nations Unies sur les forêts (point 13 i) de l'ordre du jour)

231. Pour l'examen du point 13 i) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa neuvième session (E/2011/42).

Décision prise par le Conseil

232. Au titre du point 13 i) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2011/248 à 2011/250.

Recommandations formulées dans le rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa neuvième session

Déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts à l'occasion du lancement de l'Année internationale des forêts

233. À sa 46^e séance, le 27 juillet, sur la recommandation du Forum, le Conseil a adopté le projet de décision I intitulé « Déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la neuvième session du Forum des Nations Unies sur les forêts à l'occasion du lancement de l'Année internationale des forêts » (voir E/2011/42, chap. I, sect. A). Voir décision 2011/248 du Conseil.

Dates et lieu de la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

234. À la 46^e séance, le 27 juillet, sur la recommandation du Forum, le Secrétaire du Conseil a donné lecture de l'état des incidences financières du projet de décision II intitulé « Dates et lieu de la dixième session du Forum des Nations Unies sur les forêts » sur le budget-programme (voir E/2011/42, chap. I, sect. A) .

235. À la même séance également, le Vice-Président par intérim, Jüri Seilenthal (Estonie), a donné lecture des révisions ci-après à apporter au projet de décision :

a) À la première ligne, après l'expression « accueille avec satisfaction », ajouter « et accepte »;

b) À la troisième ligne, remplacer le membre de phrase « dont les dates seront déterminées à une étape ultérieure » par « qui se tiendra du 8 au 19 avril 2013 ».

236. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision tel que révisé oralement. Voir décision 2011/249 du Conseil.

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa neuvième session et ordre du jour provisoire de sa dixième session

237. À sa 46^e séance, le 27 juillet, sur la recommandation du Forum, le Conseil a adopté le projet de décision III intitulé « Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts sur les travaux de sa neuvième session et ordre du jour provisoire de sa dixième session » (voir E/2011/42, chap I, sect. A). Voir décision 2011/250 du Conseil.

10. Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (point 13 j) de l'ordre du jour)

238. À sa 46^e séance, le 27 juillet, le Conseil a été informé qu'aucune documentation préalable ni aucune proposition n'avait été présentée au titre du point 13 j) de l'ordre du jour.

11. Cartographie (point 13 k) de l'ordre du jour)

239. Pour l'examen du point 13 k) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

- a) Rapport du Secrétaire général sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/2011/89);
- b) Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-sixième session (E/2011/119).

Décision prise par le Conseil

240. Au titre du point 13 k) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2011/24 et les décisions 2011/251 et 2011/276.

Recommandation figurant dans le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-sixième session

Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-sixième session, ordre du jour provisoire et dates de la vingt-septième session, et dates de la dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation

241. À sa 46^e séance, le 27 juillet, sur la recommandation du Groupe d'experts, le Conseil a adopté un projet de décision intitulé « Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa vingt-sixième session, ordre du jour provisoire et dates de la vingt-septième session, et dates de la dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation » (voir E/2011/119, chap. I). Voir décision 2011/251 du Conseil.

Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

242. À la même séance, le représentant de l'Argentine, s'exprimant au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, a présenté un projet de résolution intitulé « Comité d'experts

des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale » (E/2011/L.15). Le projet de résolution se lisait comme suit :

« *Le Conseil économique et social,*

Rappelant sa décision 2010/240 du 21 juillet 2010, dans laquelle il a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à sa session de fond de 2011,

Rappelant également la décision 41/111 de la Commission de statistique, en date du 26 février 2010, dans laquelle la Commission a prié la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de convoquer une réunion d'un groupe international d'experts en vue de traiter les problèmes posés par la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, y compris la possibilité de créer un organe mondial sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies,

Rappelant en outre la résolution adoptée à la dix-huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, dans laquelle la Conférence a demandé au Secrétaire général et au Secrétariat d'engager des discussions et de préparer un rapport destiné au Conseil économique et social sur la coordination de la gestion de l'information géographique à l'échelle mondiale, y compris de réfléchir à l'éventuelle création d'un forum mondial des Nations Unies qui permette aux pays et aux autres parties intéressées d'échanger des informations et en particulier de faire connaître les meilleures pratiques en ce qui concerne les instruments juridiques et de politique, les modèles de gestion institutionnels, les solutions et les normes techniques, l'interopérabilité des systèmes et la compatibilité des données et les mécanismes de partage garantissant un accès facile et rapide à l'information et aux services géographiques,

Reconnaissant l'importance de l'intégration des informations cartographiques et statistiques, ainsi que des données spatiales, dans le but de fournir des informations, applications et services géospatiaux basés sur la localisation,

Reconnaissant en outre le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de la coopération internationale en ce qui concerne la cartographie, les noms géographiques et l'information géospatiale, y compris au moyen de l'organisation de conférences, de réunions d'experts, de publications techniques, de formations et de projets de coopération,

Tenant compte du besoin urgent de prendre des mesures concrètes pour renforcer la coopération internationale dans le domaine de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et les recommandations qui y sont formulées;

2. *Considère* qu'il est urgent de promouvoir la coopération internationale en ce qui concerne la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale;

3. *Décide* de créer le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, conformément au mandat joint en annexe à la présente résolution;

4. *Encourage* la tenue régulière de débats de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, y compris par l'organisation de forums mondiaux, pour favoriser une concertation globale avec tous les acteurs et organes concernés;

5. *Insiste* sur l'importance de promouvoir les mesures nationales, régionales et mondiales visant à faciliter le transfert de savoir et de savoir-faire, selon des modalités et des conditions mutuellement convenues, pour aider les pays en développement à mettre en place et renforcer les capacités nationales dans ce domaine.

Annexe

Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Mandat

Objectifs et fonctions

1. Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale aura les objectifs et les fonctions ci-après :

a) Il assurera la coordination et le dialogue entre les États Membres et entre ceux-ci et les organisations internationales, notamment les conférences cartographiques régionales des Nations Unies et leurs comités permanents de l'infrastructure de données spatiales, en ce qui concerne la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale;

b) Il proposera des plans de travail et des directives pour l'élaboration de principes, de politiques, de méthodes, de mécanismes et de normes communs en vue d'assurer l'interopérabilité et le partage des données et services géospatiaux;

c) Il offrira un cadre pour l'élaboration de stratégies visant à mettre en place et à renforcer les capacités nationales de gestion de l'information géospatiale, en particulier dans les pays en développement, et il aidera les pays concernés à développer le potentiel de l'information géospatiale et des technologies connexes;

d) Il rassemblera et diffusera les pratiques optimales et les données d'expérience des organes nationaux, régionaux et internationaux en matière d'information géospatiale et portant notamment sur les instruments juridiques, les modèles de gestion et les normes techniques en vue de contribuer à la mise en place d'infrastructures de données spatiales.

Participation, composition et durée du mandat

2. Le Comité se composera d'experts originaires de tous les États Membres ainsi que d'experts d'organisations internationales ayant la qualité d'observateurs. Lors de la désignation de leurs représentants nationaux, les États Membres s'efforceront de choisir des experts ayant en particulier des

connaissances dans les domaines étroitement liés des relevés topographiques, de la géographie, de la cartographie, de la télédétection, des systèmes d'information géographique terrestres ou maritimes et de la protection de l'environnement.

3. Il élira à chaque session deux présidents parmi ses membres, en respectant les principes d'équilibre et de représentation géographiques.

4. Il pourra créer au besoin des groupes de travail ou des sous-comités informels pour traiter des questions spécifiques relatives à son programme de travail.

Procédure d'établissement des rapports

5. Le Comité rendra compte au Conseil économique et social.

Fréquence des réunions

6. Il se réunira normalement une fois par an.

Secrétariat

7. Le secrétariat du Comité sera assuré par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies et la Section de cartographie du Département de l'appui aux missions.

Documentation destinée aux réunions

8. La documentation de chaque session comprendra l'ordre du jour, le précédent rapport du Comité, des notes thématiques élaborées par les groupes de travail ou les sous-comités, les notes du secrétariat et les autres documents pertinents présentés par des experts ou des groupes d'experts extérieurs. »

243. À sa 47^e séance, le 27 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale » (E/2011/L.53) que son vice-président, Miloš Koterec (Slovaquie), avait déposé à l'issue de consultations sur le projet de résolution E/2011/L.15.

244. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture de l'état des incidences financières du projet de résolution E/2011/L.53 sur le budget-programme.

245. À la même séance également, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2011/24 du Conseil.

246. Le projet de résolution E/2011/L.53 ayant été adopté, le projet de résolution E/2011/L.15 a été retiré par ses auteurs.

Dates et lieu de la dix-neuvième session de la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique

247. À sa 50^e séance, le 29 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Dates et lieu de la dix-neuvième session de la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique » (E/2011/L.55) que son vice-président, Miloš Koterec (Slovaquie), avait déposé à l'issue de consultations.

248. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2011/276 du Conseil.

12. Les femmes et le développement (point 13 l) de l'ordre du jour)

249. Pour l'examen du point 13 l) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (E/2011/27) (voir également le point 14 a) de l'ordre du jour).

250. Le Conseil n'a pris aucune décision au titre du point 13 l) de l'ordre du jour.

13. Transport de marchandises dangereuses (point 13 m) de l'ordre du jour)

251. Pour l'examen du point 13 m) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (E/2011/91).

Décision prise par le Conseil

252. Au titre du point 13 m) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2011/25.

Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

253. À la 46^e séance, le 27 juillet, le Vice-Président par intérim du Conseil, Jüri Seilenthal (Estonie), a fait une déclaration au sujet du projet de résolution intitulé « Travaux du Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques » (E/2011/L.22), que le Vice-Président du Conseil, Miloš Koterec (Slovaquie), avait présenté à l'issue de consultations.

254. À sa 47^e séance, le 27 juillet, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2011/25 du Conseil.

I. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme (point 14 de l'ordre du jour)

255. Le Conseil a examiné le point 14 de l'ordre du jour à ses 44^e et 45^e séances et de sa 48^e à sa 50^e séance, les 26, 28 et 29 juillet 2011. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.44 et 45 et 48 à 50).

256. Le Conseil a examiné le point 14 a) (Promotion de la femme) en même temps que le point 13 l) (Les femmes et le développement) à sa 44^e séance, le 26 juillet. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2011/SR.44).

257. Le Conseil a examiné le point 14 i) de l'ordre du jour (Confidentialité des données génétiques et non-discrimination) en même temps que le point 7 g) [Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)] à sa 45^e séance, le 26 juillet. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2011/SR.45).

258. Le Conseil a examiné les points 14 b) (Développement social), d) (Stupéfiants), e) (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés), f) (Mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban) et g) (Droits de l'homme) à sa 48^e séance, le 28 juillet. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2011/SR.48).

259. Le Conseil a examiné le point 14 c) de l'ordre du jour (Prévention du crime et justice pénale) à ses 48^e et 49^e séances, le 28 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.48 et 49).

260. Le Conseil a examiné le point 14 h) de l'ordre du jour (Instance permanente sur les questions autochtones) à ses 48^e et 50^e séances, les 28 et 29 juillet. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.48 et 50).

261. À sa 45^e séance, le 26 juillet, le Conseil a entendu une déclaration liminaire de la Sous-Directrice générale pour les sciences sociales et humaines à l'UNESCO (au titre du point 14 i) de l'ordre du jour).

262. À sa 48^e séance, le 28 juillet, le Conseil a entendu des déclarations liminaires prononcées par le Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales (au titre du point 14 b) de l'ordre du jour); le Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (au titre du point 14 d) de l'ordre du jour); le Directeur de la Division de la recherche et du droit au développement du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (au titre du point 14 g) de l'ordre du jour).

263. À la même séance, le Président du Comité des droits économiques, sociaux et culturels a présenté un rapport oral, conformément à la résolution 2010/37 du Conseil (également au titre du point 14 g) de l'ordre du jour); le Haut commissaire assistant pour les opérations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a également présenté un rapport oral (au titre du point 14 e) de l'ordre du jour).

1. Promotion de la femme (point 14 a) de l'ordre du jour)

264. Pour l'examen du point 14 a) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-cinquième session (E/2011/27) (voir également le point 13 l) de l'ordre du jour);

b) Note du Secrétariat sur les résultats des quarante-sixième, quarante-septième et quarante-huitième sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (E/2011/105).

Décision prise par le Conseil

265. Au titre du point 14 a) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la résolution 2011/18 et les décisions 2011/241 et 2011/254.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-cinquième session

La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter

266. À sa 44^e séance, le 26 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté, à l'issue d'un vote par appel nominal, un projet de résolution intitulé « La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter » (voir E/2011/27, chap. I, sect. B) par 24 voix contre 2, avec 21 abstentions. Voir résolution 2011/18 du Conseil. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Arabie saoudite, Argentine, Bahamas, Chili, Chine, Égypte, Équateur, Fédération de Russie, Ghana, Guatemala, Inde, Iraq, Maurice, Mexique, Maroc, Namibie, Nicaragua, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, Sénégal, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie.

Ont voté contre :

Canada, États-Unis d'Amérique.

Se sont abstenus :

Allemagne, Australie, Belgique, Cameroun, Côte d'Ivoire, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Japon, Lettonie, Malte, Norvège, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Slovaquie, Suisse, Ukraine.

267. Avant l'adoption du projet de résolution, les observateurs d'Israël, de la Pologne (au nom de l'Union européenne) et de la Palestine ont pris la parole. Avant le vote, le représentant des États-Unis a pris la parole pour expliquer son vote; après l'adoption du projet de résolution, l'observateur de l'Australie est intervenu pour expliquer son vote.

Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-cinquième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-sixième session

268. À sa 44^e séance, le 26 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa cinquante-cinquième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquante-sixième session » (voir E/2011/27, chap. I, sect. C). Voir décision 2011/241 du Conseil.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 14 a) de l'ordre du jour

269. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la proposition de son vice-président par intérim, Fedor Rosocha (Slovaquie), le Conseil a pris note de la note du Secrétariat transmettant les résultats des quarante-sixième, quarante-septième et quarante-huitième sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (E/2011/105). Voir décision 2011/254 du Conseil.

2. Développement social (point 14 b) de l'ordre du jour)

270. Pour l'examen du point 14 b) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

- a) Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse : coordination et collaboration des organismes des Nations Unies pour leurs activités concernant les jeunes (A/66/61-E/2011/3);
- b) Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée à la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille et au-delà (A/66/62-E/2011/4);
- c) Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-neuvième session (E/2011/26 et Corr.1).

Décision prise par le Conseil

271. Au titre du point 14 b) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2011/26 à 2011/29 et la décision 2011/255.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-neuvième session

Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

272. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de résolution I intitulé « Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique » (voir E/2011/26, chap. I, sect. A). Voir résolution 2011/26 du Conseil.

Poursuite de l'action menée par les handicapés, en leur faveur, en vue de l'égalisation de leurs chances et intégration de la question des personnes handicapées à l'ordre du jour du développement

273. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de résolution II intitulé « Poursuite de l'action menée par les handicapés, en leur faveur, en vue de l'égalisation de leurs chances et intégration de la question des personnes handicapées à l'ordre du jour du développement » (voir E/2011/26, chap. I, sect. A). Voir résolution 2011/27 du Conseil.

Modalités du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002)

274. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de résolution III intitulé « Modalités du deuxième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) » (voir E/2011/26, chap. I, sect. A). Voir résolution 2011/28 du Conseil.

Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille

275. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de résolution IV intitulé « Préparation et célébration du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille » (voir E/2011/26, chap. I, sect. A). Voir résolution 2011/29 du Conseil.

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-neuvième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquantième session

276. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa quarante-neuvième session et ordre du jour provisoire et documentation de la cinquantième session » (voir E/2011/26, chap. I, sect. B). Voir décision 2011/255 du Conseil.

Nomination des membres du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

277. À sa 54^e séance, le 5 décembre 2011, le Conseil a repris son examen du point 14 b) de l'ordre du jour et décidé, comme l'avait demandé la Commission du développement social, de confirmer la nomination des six candidats présentés par la Commission à des sièges au Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (voir E/2011/26 et Corr.1 et décision 49/101). Voir décision 2011/278 du Conseil.

3. Prévention du crime et justice pénale (point 14 c) de l'ordre du jour)

278. Pour l'examen du point 14 c), le Conseil était saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur la reprise de sa dix-neuvième session (E/2010/30/Add.1) et du rapport sur les travaux de sa vingtième session (E/2011/30).

Décision prise par le Conseil

279. Au titre du point 14 c) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2011/30 à 2011/36 et la résolution 2011/42, et les décisions 2011/256 à 2011/259.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur la reprise de sa dix-neuvième session et les travaux de sa vingtième session

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur la reprise de sa dix-neuvième session

280. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté un projet de décision intitulé « Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur la reprise de sa dix-neuvième session » (voir E/2010/30/Add.1, chap. I). Voir décision 2011/256 du Conseil.

Suite donnée au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

281. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a approuvé le projet de résolution I intitulé « Suite donnée au douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et préparatifs du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et

la justice pénale », aux fins de son adoption par l'Assemblée générale (voir E/2011/30, chap. I, sect. A). Voir résolution 2011/30 du Conseil.

**Assistance technique en vue de l'application des conventions
et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme**

282. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a approuvé le projet de résolution II intitulé « Assistance technique en vue de l'application des conventions et protocoles internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme », aux fins de son adoption par l'Assemblée générale (voir E/2011/30, chap. I, sect. A). Voir résolution 2011/31 du Conseil.

**Renforcement des mesures de prévention du crime et de justice pénale
visant à protéger les biens culturels, en particulier eu égard à leur trafic**

283. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a approuvé le projet de résolution III intitulé « Renforcement des mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à protéger les biens culturels, en particulier eu égard à leur trafic », aux fins de son adoption par l'Assemblée générale (voir E/2011/30, chap. I, sect. A). Voir résolution 2011/42 du Conseil.

**Renforcement de la coopération internationale en vue de lutter
contre les effets néfastes des flux financiers illicites résultant
d'activités criminelles**

284. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a approuvé le projet de résolution IV intitulé « Renforcement de la coopération internationale en vue de lutter contre les effets néfastes des flux financiers illicites résultant d'activités criminelles », aux fins de son adoption par l'Assemblée générale (voir E/2011/30, chap. I, sect. A). Voir résolution 2011/32 du Conseil.

**Prévention, protection et coopération internationale contre l'utilisation
des nouvelles technologies de l'information à des fins de maltraitance
ou d'exploitation des enfants**

285. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de résolution I, intitulé « Prévention, protection et coopération internationale contre l'utilisation des nouvelles technologies de l'information à des fins de maltraitance ou d'exploitation des enfants » (voir E/2011/30, chap. I, sect. B). Voir résolution 2011/33 du Conseil.

**Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée
de l'élaboration de programmes à l'Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime**

286. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de résolution II intitulé « Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime » (voir E/2011/30, chap. I, sect. B). Voir résolution 2011/34 du Conseil.

Coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité

287. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de résolution III, intitulé « Coopération internationale en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions concernant la fraude économique et la criminalité liée à l'identité » (voir E/2011/30, chap. I, sect. B). Voir résolution 2011/35 du Conseil.

Mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à lutter contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

288. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de résolution IV, intitulé « Mesures de prévention du crime et de justice pénale visant à lutter contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction » (voir E/2011/30, chap. I, sect. B). Voir résolution 2011/36 du Conseil.

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingtième session, ordre du jour provisoire de sa vingt et unième session et organisation des travaux de ses futures sessions

289. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de décision I intitulé « Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingtième session, ordre du jour provisoire de sa vingt et unième session et organisation des travaux de ses futures sessions » (voir E/2011/30, chap. I, sect. C). Voir décision 2011/257 du Conseil.

Amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

290. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil était saisi du projet de décision II intitulé « Amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime » (voir E/2011/30, chap. I, sect. C).

291. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture de l'état des incidences financières du projet de décision sur le budget-programme.

292. À la même séance également, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2011/258 du Conseil.

Reprises de session conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

293. À sa 48^e séance, le 28 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Reprises de session conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale » (E/2011/L.50) que son vice-président, Miloš Koterec (Slovaquie), avait déposé à l'issue de consultations.

294. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture de l'état des incidences financières du projet de décision sur le budget-programme.

295. À la même séance également, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2011/259 du Conseil.

4. Stupéfiants (point 14 d) de l'ordre du jour)

296. Pour l'examen du point 14 d) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

- a) Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-troisième session (E/2010/28/Add.1);
- b) Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (E/2011/28);
- c) Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sur ses activités en 2010 (E/INCB/2010/1).

Décision prise par le Conseil

297. Au titre du point 14 d) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2011/259 à 2011/262.

Recommandations formulées dans le rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-troisième session et sur les travaux de sa cinquante-quatrième session

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-troisième session et ordre du jour provisoire de sa cinquante-quatrième session

298. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de décision intitulé « Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-troisième session et ordre du jour provisoire de sa cinquante-quatrième session » (voir E/2010/28/Add.1, chap. I, sect. A). Voir décision 2011/260 du Conseil.

Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

299. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a examiné un projet de résolution intitulé « Appui à la définition et à la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'élaboration de programmes à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime » (voir E/2011/28, chap. I, sect. A).

300. À la même séance, le Conseil a été informé que le texte du projet était identique à celui d'un projet qu'il avait adopté précédemment, sur la recommandation de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (voir E/2011/30, chap. I, sect. B, projet de résolution II, et par. 283 ci-dessus). En conséquence, le Conseil a été informé que les deux textes seraient fusionnés. Voir résolution 2011/34 du Conseil.

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-quatrième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa cinquante-cinquième session

301. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de décision I intitulé « Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa cinquante-quatrième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa cinquante-cinquième session » (voir E/2011/28, chap. I, sect. B). Voir décision 2011/261 du Conseil.

Amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

302. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a examiné le projet de décision II intitulé « Amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime » (voir E/2011/28, chap. I, sect. B).

303. À la même séance, le Conseil a été informé que le texte du projet était identique à celui d'un projet qu'il avait adopté précédemment, sur la recommandation de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (voir E/2011/30, chap. I, sect. C, projet de décision II, et par. 289 ci-dessus). En conséquence, le Conseil a été informé que les deux textes seraient fusionnés. Voir décision 2011/258 du Conseil.

304. À la même séance, le Conseil a également été informé que l'état des incidences financières sur le budget-programme dont il avait été donné lecture (voir par. 288 ci-dessus) s'appliquait également au présent projet de décision.

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2010

305. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de la Commission, le Conseil a adopté le projet de décision III intitulé « Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants » (voir E/2011/28, chap. I, sect. B). Voir décision 2011/262 du Conseil.

Reprises de session conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

306. À sa 48^e séance, le 28 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Reprises de session conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale » (E/2011/L.50) que son vice-président, Miloš Koterec (Slovaquie), avait déposé à l'issue de consultations.

307. À la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture de l'état des incidences financières du projet de décision sur le budget-programme.

308. À la même séance également, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2011/259 du Conseil.

5. Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (point 14 e) de l'ordre du jour)

309. Pour l'examen du point 14 e) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi d'une lettre datée du 11 juillet 2011 adressée à son président par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République du Rwanda auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organes internationaux à Genève (E/2011/130).

Décision prise par le Conseil

310. Au titre du point 14 e) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2011/263.

Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

311. À la 48^e séance, le 28 juillet, le représentant du Rwanda, s'exprimant également au nom de l'Azerbaïdjan², a présenté un projet de décision intitulé « Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés » (E/2011/L.17/Rev.1).

312. À la même séance, l'observateur de l'Azerbaïdjan a pris la parole.

313. À la même séance également, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir décision 2011/263 du Conseil.

6. Mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (point 14 f) de l'ordre du jour)

314. Aucune documentation préalable ni aucune proposition n'a été présentée au titre de ce point.

7. Droits de l'homme (point 14 g) de l'ordre du jour)

315. Pour l'examen du point 14 g) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur ses quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions (E/2011/22);

b) Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (E/2011/90).

Décision prise par le Conseil

316. Au titre du point 14 g) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2011/264 et 2011/265.

Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur ses quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions

317. À sa 48^e session, le 28 juillet, le Conseil a décidé de reporter l'examen des recommandations formulées dans le Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur ses quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions (E/2011/22) à la reprise de sa session de fond qui se tiendrait avant la fin de 2011. Voir décision 2011/264 du Conseil.

318. À sa 54^e séance, le 5 décembre 2011, le Conseil, sur proposition du Président, a décidé de reporter à sa session de fond de 2012 l'examen des recommandations figurant dans le rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions (E/2011/22). Voir décision 2011/279 du Conseil.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 14 g) de l'ordre du jour

319. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la proposition de son vice-président par intérim, Fedor Rosocha (Slovaquie), le Conseil a pris note du rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (E/2011/90). Voir décision 2011/265 du Conseil.

8. Instance permanente sur les questions autochtones (point 14 h) de l'ordre du jour)

320. Pour l'examen du point 14 h) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa dixième session (E/2011/43 et Corr.1).

Décision prise par le Conseil

321. Au titre du point 14 h) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les décisions 2011/266, 2011/267 et 2011/277.

Recommandations formulées dans le rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa dixième session

322. À la 48^e séance, le 28 juillet, le Secrétaire du Conseil a donné lecture de l'état des incidences financières sur le budget-programme des projets de décision I et II que l'Instance permanente avait recommandés au Conseil pour adoption dans son rapport sur les travaux de sa dixième session (voir E/2011/43, chap. I, sect. A).

Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le thème de la lutte contre la violence envers les femmes et les filles autochtones : article 22 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

323. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de l'Instance permanente, le Conseil a adopté le projet de décision I, intitulé « Réunion d'un groupe d'experts internationaux sur le thème de la lutte contre la violence envers les femmes et les filles autochtones : article 22 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones » (voir E/2011/43, chap. I, sect. A). Voir décision 2011/266 du Conseil.

Lieu et dates de la onzième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones

324. À sa 48^e séance, le 28 juillet, sur la recommandation de l'Instance permanente, le Conseil a adopté le projet de décision II intitulé « Dates et lieu de la onzième session de l'Instance permanente » (voir E/2011/43, chap. I, sect. A). Voir décision 2011/267 du Conseil.

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa dixième session et ordre du jour provisoire de sa onzième session

325. À la 48^e séance, le 28 juillet, le représentant du Bangladesh a fait une déclaration.

326. À sa 50^e séance, le 29 juillet, sur la recommandation de l'Instance permanente, le Conseil a adopté le projet de décision III intitulé « Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa dixième session et ordre du jour provisoire de sa onzième session » (voir E/2011/43, chap. I, sect. A), ainsi qu'un amendement publié sous la cote E/2011/L.54.

327. Le représentant du Mexique a pris la parole pour modifier oralement le projet de décision.

328. À l'issue de la déclaration du représentant des États-Unis, le Président du Conseil a pris la parole.

329. Le représentant du Mexique a donné des précisions.

330. Après la déclaration du Président, le Conseil a adopté le projet de décision tel que modifié oralement. Voir décision 2011/277 du Conseil.

331. Le projet de décision ayant été adopté, le document E/2011/L.54 a été retiré par ses auteurs.

332. Après l'adoption du projet de décision, les représentants du Bangladesh, de l'Inde, des États-Unis, de la Chine, de la Fédération de Russie, de l'Arabie saoudite, du Pakistan, du Maroc, de la France et de l'Australie, ainsi que l'observateur de l'État plurinational de Bolivie, ont pris la parole.

9. Confidentialité des données génétiques et non-discrimination (point 14 i) de l'ordre du jour)

333. Pour l'examen du point 14 i) de l'ordre du jour, le Conseil était saisi d'une note du Secrétaire général transmettant un rapport de la Directrice générale de l'UNESCO sur la confidentialité des données génétiques et la non-discrimination (E/2011/108).

Décision prise par le Conseil

334. Au titre du point 14 i) de l'ordre du jour, le Conseil a adopté la décision 2011/242.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 14 i) de l'ordre du jour

335. À la 45^e séance, le 26 juillet, sur la proposition de son vice-président par intérim, Fedor Rosocha (Slovaquie), le Conseil a pris note de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Directrice générale de l'UNESCO sur la confidentialité des données génétiques et la non-discrimination (E/2011/108). Voir décision 2011/242 du Conseil.

J. Instituts de recherche et de formation des Nations Unies (point 15 de l'ordre du jour)

336. Le Conseil a examiné le point 15 de l'ordre du jour en même temps que les points 7 a) (Rapports des organes de coordination), b) (Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013) et h) (Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes) à sa 41^e séance, le 22 juillet 2011. Les débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant (E/2011/SR.41). Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (E/2011/115);

b) Rapport du Secrétaire général sur l'École des cadres du système des Nations Unies (E/2011/116);

c) Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur les travaux de l'Université (E/2011/129).

337. À la 41^e séance, le 22 juillet, le Directeur exécutif de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, s'exprimant également en sa qualité de Directeur de l'École des cadres du système des Nations Unies, a fait une déclaration liminaire.

Décision prise par le Conseil

338. Au titre du point 15 de l'ordre du jour, le Conseil a adopté les résolutions 2011/10 et 2011/11 et la décision 2011/221.

École des cadres du système des Nations Unies à Turin (Italie)

339. À sa 41^e séance, le 22 juillet, après une déclaration prononcée par son vice-président, Jan Grauls (Belgique), le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « École des cadres du système des Nations Unies à Turin (Italie) » (E/2011/L.25), que son vice-président Miloš Koterec (Slovaquie) avait déposé à l'issue de consultations.

340. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2011/10 du Conseil.

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

341. À sa 41^e séance, le 22 juillet, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche » (E/2011/L.39) que son vice-président, Miloš Koterec (Slovaquie), avait déposé à l'issue de consultations sur le projet de résolution E/2011/L.19.

342. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir résolution 2011/11 du Conseil.

343. Le projet de résolution E/2011/L.39 ayant été adopté, le projet de résolution E/2011/L.19 a été retiré par ses auteurs.

Documents examinés par le Conseil au titre du point 15 de l'ordre du jour

344. À sa 41^e séance, le 22 juillet, sur la proposition de son vice-président, Jan Grauls (Belgique), le Conseil a pris note du rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies sur les travaux de l'Université (E/2011/129). Voir décision 2011/221 du Conseil.

Chapitre VIII

Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations

1. Le Conseil a examiné la question des élections, de la présentation de candidatures, de la confirmation des candidatures et des nominations à sa session d'organisation et à la reprise de cette session (point 4 de l'ordre du jour). Il a examiné la question à ses 4^e, 10^e et 12^e séances, les 18 février, 27 avril et 26 mai 2011. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.4, 10 et 12). Pour l'examen de la question, le Conseil était saisi des documents suivants :

a) Ordre du jour provisoire annoté de sa session d'organisation et de la reprise de sa session d'organisation de 2011 (E/2011/2 et Add.1 et Add.1/Corr.1);

b) Note du Secrétaire général sur l'élection des membres des commissions techniques du Conseil (E/2011/9 et Corr.1);

c) Note du Secrétaire général sur la présentation de 20 candidatures au Comité du programme et de la coordination (E/2011/9/Add.1);

d) Note du Secrétaire général sur l'élection de 21 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (E/2011/9/Add.2);

e) Note du Secrétaire général sur l'élection de 11 membres au Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/2011/9/Add.3);

f) Note du Secrétaire général sur l'élection de 11 membres au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (E/2011/9/Add.4);

g) Note du Secrétaire général sur l'élection de cinq membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, parmi les candidats présentés par les gouvernements (E/2011/9/Add.5 et Add.10);

h) Note du Secrétaire général sur l'élection de cinq membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants parmi les candidats présentés par les gouvernements : notices biographiques des candidats (E/2011/9/Add.6);

i) Note du Secrétaire général sur l'élection de deux membres de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'article 9 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972 (E/2011/9/Add.7);

j) Note du Secrétaire général sur l'élection de cinq membres du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (E/2011/9/Add.8);

k) Note du Secrétaire général sur l'élection de 19 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (E/2011/9/Add.9).

2. Le Conseil a examiné la question des élections, de la présentation de candidatures, de la confirmation des candidatures et des nominations au titre du

point 1 de l'ordre du jour (Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation) à la reprise de sa session de fond. La question a été examinée aux 51^e et 54^e séances, les 6 octobre et 5 décembre 2011. Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.51 et 54). À cette réunion, le Conseil était saisi d'une note du Secrétaire général sur l'élection des six membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (E/2011/9/Add.11).

Décision prise par le Conseil

3. Au titre de la question des élections, de la présentation de candidatures, de la confirmation des candidatures et des nominations, le Conseil a adopté les décisions 2011/201 A à C.

4. Au titre du point 1 de l'ordre du jour (Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation), le Conseil a adopté les décisions 2011/201 D et E.

Chapitre IX

Questions d'organisation

1. Le Conseil a tenu sa session d'organisation de 2011 au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 18 janvier et du 15 au 18 février 2011 (1^{re} à 4^e séances); la reprise de sa session d'organisation de 2011 au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 26 et 27 avril et les 18 et 26 mai 2011 (9^e à 12^e séances); sa réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 10 et 11 mars 2011 (5^e à 8^e séances); sa session de fond de 2011 à l'Office des Nations Unies à Genève du 4 au 29 juillet 2011 (13^e à 50^e séances); et la reprise de sa session de fond de 2011 au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 6, 24, 27 octobre et 5 décembre 2011 (51^e à 54^e séances). Les débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.1 à 54).

A. Session d'organisation

Ouverture de la session

2. À la 1^{re} séance, le 18 janvier, le Président du Conseil pour 2010, Hamidon Ali (Malaisie), a ouvert la session et fait une déclaration.
3. À la même séance, après son élection par acclamation, le Président du Conseil pour 2011, Lazarous Kapambwe (Zambie), a fait une déclaration.
4. À la même séance également, la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies a pris la parole devant le Conseil.
5. À la même séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait une déclaration.

Élection du Bureau

6. À sa 1^{re} séance, le 18 janvier, conformément à l'alinéa k) du paragraphe 2 de sa résolution 1988/77, le Conseil a élu par acclamation Abdulkalam Abdul Momen (Bangladesh), Miloš Koterec (Slovaquie), Gonzalo Gutiérrez Reinol (Pérou) et Jan Grauls (Belgique) Vice-Présidents du Conseil pour 2011.

Ordre du jour

7. À sa 1^{re} séance, le 18 janvier, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session d'organisation de 2011, dont le texte figure dans le document E/2011/2 (voir annexe I).

Décision prise par le Conseil

8. À sa session d'organisation de 2011, le Conseil a adopté une résolution et six décisions concernant des questions d'organisation. Voir la résolution 2011/1 et les décisions 2011/202 à 2011/207 du Conseil.

Date prévue pour la tenue de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

9. À sa 2^e séance, le 15 février, le Conseil a décidé que sa réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se tiendrait au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 10 et 11 mars 2011. Voir la décision 2011/202 du Conseil.

Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2011 du Conseil économique et social

10. À sa 2^e séance, le 15 février, après que le Secrétaire y a apporté des modifications orales, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session de fond de 2011 et la liste préliminaire des documents qui seraient présentés au titre de chaque point de l'ordre du jour (E/2011/1, sect. I). Voir la décision 2011/203 du Conseil.

Programme de travail de base du Conseil économique et social pour 2011

11. À sa 2^e séance, le 15 février, le Conseil a pris note de la liste des questions à inscrire à son programme de travail pour 2012 et de la liste préliminaire des documents afférents à chaque point de l'ordre du jour (E/2011/1, sect. II). Voir la décision 2011/204 du Conseil.

Organisation des travaux de la session de fond de 2011 du Conseil économique et social

12. À sa 2^e séance, le 15 février, le Conseil a décidé d'organiser les travaux de sa session de fond de 2011 comme suit :

- a) Le débat de haut niveau aurait lieu du 4 juillet au 8 juillet au matin;
- b) Le dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales aurait lieu le 8 juillet dans l'après-midi;
- c) Le débat consacré aux questions de coordination aurait lieu du 11 juillet au 14 juillet au matin;
- d) Le débat consacré aux activités opérationnelles se tiendrait du 14 juillet dans l'après-midi au 18 juillet;
- e) La réunion conjointe relevant des débats consacrés aux activités opérationnelles et aux affaires humanitaires sur la question de la transition de la phase des secours à celle du développement⁴ se tiendrait le 19 juillet au matin;
- f) Le débat consacré aux affaires humanitaires se tiendrait du 19 juillet dans l'après-midi au 21 juillet;
- g) Le débat général se tiendrait du 22 au 28 juillet;
- h) Les travaux de la session de fond de 2011 du Conseil prendraient fin le 29 juillet.

Voir la décision 2011/205 du Conseil.

⁴ Voir résolution 58/114 de l'Assemblée générale, par. 6.

Débat de la session de fond de 2011 du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles

13. À sa 2^e séance, le 15 février, le Conseil a décidé que le débat de sa session de fond de 2011 consacré aux activités opérationnelles devrait porter sur l'application de la résolution 62/208 et des résolutions pertinentes ultérieures de l'Assemblée générale et du Conseil consacrées aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Voir la décision 2011/206 du Conseil.

Nomination de membres supplémentaires du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

14. À la 3^e séance, le 17 février, le représentant du Canada, en sa qualité de Président du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, a fait un compte rendu oral au Conseil, conformément aux dispositions de la résolution 2010/28 du Conseil, et a présenté un projet de décision intitulé « Nomination de membres supplémentaires du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti » (E/2011/L.2).

15. À la même séance, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident en Haïti a fait une déclaration par visioconférence.

16. Également à la 3^e séance, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir la décision 2011/207 du Conseil.

Révision des Règles générales du Programme alimentaire mondial

17. À sa 4^e séance, le 18 février, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Révision des Règles générales du Programme alimentaire mondial » (E/2011/L.3).

18. À la même séance, à la suite d'une déclaration de son président, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la résolution 2011/1 du Conseil.

B. Reprise de la session d'organisation

19. À la reprise de sa session d'organisation de 2011, le Conseil était saisi de l'ordre du jour de la session et de la documentation afférente (E/2011/2/Add.1 et Corr.1, E/2011/9 et Corr.1, E/2011/9/Add.1 à 13 et E/2010/L.4 à 9).

20. À la 9^e séance, le 26 avril, conformément à la résolution 2010/33 du Conseil, le Directeur du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales a présenté un rapport du Secrétaire général sur le renforcement des mécanismes institutionnels visant à promouvoir la coopération internationale en matière fiscale, notamment le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (E/2011/76).

Décision prise par le Conseil

21. À la reprise de sa session d'organisation de 2011, le Conseil a adopté trois projets de résolution et six projets de décision. Voir les résolutions 2011/2 à 2011/4 et les décisions 2011/208 à 2011/213 du Conseil.

Programme de travail pluriannuel pour les examens ministériels annuels du Conseil économique et social pour la période 2012-2014

22. À sa 9^e séance, le 26 avril, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Programme de travail pluriannuel pour les examens ministériels annuels du Conseil économique et social pour la période 2012-2014 » (E/2011/L.4).

23. À la même séance, après avoir entendu une déclaration du facilitateur (Bangladesh), le Conseil a adopté le projet de décision. Voir la décision 2011/208 du Conseil.

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa neuvième session

24. À sa 9^e séance, le 26 avril, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa neuvième session » (E/2011/L.5).

25. À la même séance, le Conseil a adopté le projet de résolution. Voir la résolution 2011/2 du Conseil.

Thème du débat de la session de fond de 2011 du Conseil économique et social relatif à la coopération régionale

26. À sa 9^e séance, le 26 avril, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Thème du débat de la session de fond de 2011 du Conseil économique et social relatif à la coopération régionale » (E/2011/L.6).

27. À la même séance, après avoir entendu une déclaration de son président, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir la décision 2011/209 du Conseil.

Thème du débat de fond de 2011 du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires

28. À sa 9^e séance, le 26 avril, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Thème du débat de fond de 2011 du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires » (E/2011/L.7).

29. À la même séance, après avoir entendu une déclaration du représentant de la Belgique, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir la décision 2011/210 du Conseil.

Nomination d'un membre supplémentaire du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

30. À sa 9^e séance, le 26 avril, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Nomination d'un membre supplémentaire du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti » (E/2011/L.8).

31. À la même séance, après avoir entendu les déclarations des représentants du Canada et de la France, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir la décision 2011/211 du Conseil.

Débat du Conseil économique et social sur la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement

32. À sa 11^e séance, le 18 mai, le Conseil était saisi d'un projet de décision intitulé « Débat du Conseil économique et social sur la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement » (E/2011/L.9).

33. À la même séance, après avoir entendu une déclaration du représentant de la Belgique, le Conseil a adopté le projet de décision. Voir la décision 2011/212 du Conseil.

Recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les secteurs connexes

34. À sa 11^e séance, le 18 mai, le Conseil était saisi d'un projet de résolution intitulé « Reclassement de la Section des questions nouvelles et liées aux conflits de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale au niveau de division et création d'un comité gouvernemental des questions nouvelles et du développement dans les situations de conflit » (E/2010/15/Add.1, chap. I, sect. B, par. 2) et d'un projet de résolution intitulé « Reclassement du Centre de la femme de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale au rang de division et suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans les pays arabes après quinze ans : Beijing +15 » (E/2010/15/Add.1, chap. I, sect. B, par. 3), recommandés par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (voir décisions 2010/253 et 2010/254 du Conseil).

35. À la même séance, le Président du Conseil a fait une déclaration au cours de laquelle il a révisé oralement les projets de résolution.

36. Également à la même séance, le Secrétaire du Conseil a donné lecture de l'état des incidences sur le budget-programme des deux projets de résolution.

Reclassement de la Section des questions nouvelles et liées aux conflits de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale au niveau de division et création d'un comité gouvernemental des questions nouvelles et du développement dans les situations de conflit

37. À sa 11^e séance, le 18 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été modifié oralement. Voir la résolution 2011/3 du Conseil.

Reclassement du Centre de la femme de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale au rang de division et suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing dans les pays arabes après quinze ans : Beijing +15

38. À sa 11^e séance, le 18 mai, le Conseil a adopté le projet de résolution, tel qu'il avait été modifié oralement. Voir la résolution 2011/4 du Conseil.

Coopération régionale dans les domaines économique, social et dans les secteurs connexes

39. À sa 11^e séance, le 18 mai, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique, social et dans les secteurs connexes (E/2010/15 et Add.1). Voir la décision 2011/213 du Conseil.

C. Session de fond

Ouverture de la session

40. À la 13^e séance, le 4 juillet, le Président du Conseil a ouvert la session.

Décision prise par le Conseil

41. À sa session de fond de 2011, le Conseil a adopté trois décisions concernant les questions d'organisation. Voir les décisions 2011/214, 2011/269 et 2011/270 du Conseil.

Ordre du jour et organisation des travaux

42. À sa 13^e séance, le 4 juillet, le Conseil a examiné l'ordre du jour et l'organisation des travaux de sa session de fond de 2011. Il était saisi des documents suivants :

- a) Ordre du jour provisoire annoté de la session de fond de 2011 (E/2011/100 et Corr.1);
- b) Projet de programme de travail pour la session de fond de 2011 (E/2011/L.12);
- c) Note du Secrétariat sur l'état de la documentation de la session de fond de 2011 (E/2011/L.11);
- d) Document de séance intitulé « Updated status of documentation for the substantive session of the Economic and Social Council of 2011 » (E/2011/CRP.1);
- e) Demandes d'organisations non gouvernementales souhaitant être entendues par le Conseil économique et social (E/2011/127).

43. À la même séance, le Conseil a adopté l'ordre du jour de sa session de fond de 2011 (voir annexe I) et a approuvé le programme de travail de la session. Il a également pris note de la liste des documents de la session. Voir la décision 2011/214 du Conseil.

Demandes d'organisations non gouvernementales souhaitant être entendues par le Conseil économique et social

44. À sa 13^e séance, le 4 juillet, le Conseil a approuvé la recommandation du Comité chargé des organisations non gouvernementales (voir E/2011/127) tendant à ce que les organisations qui souhaitent être entendues par le Conseil au sujet des points inscrits à l'ordre du jour de sa session de fond de 2011 le soient au titre du point 2 b). Voir la décision 2011/214 du Conseil.

Demande de statut d'observateur auprès du Conseil économique et social présentée par une organisation intergouvernementale

45. À sa 50^e séance plénière, le 29 juillet, le Conseil a décidé d'octroyer le statut d'observateur à l'Académie internationale de lutte contre la corruption, organisation intergouvernementale, pour lui permettre de participer en permanence, sans droit de vote, aux délibérations du Conseil sur les questions entrant dans son champ d'activités (voir E/2011/123). Voir la décision 2011/269 du Conseil.

Projet de modification du Statut du Programme alimentaire mondial

46. À sa 50^e séance plénière, le 29 juillet, le Conseil a décidé de recommander à l'Assemblée générale que, conformément à l'article XV du Statut du Programme alimentaire mondial, l'article XIV.6 soit modifié par substitution du terme « annuel » au terme « biennal » dans le paragraphe a). Voir la décision 2011/270 du Conseil.

D. Reprise de la session de fond

47. Le Conseil a tenu la reprise de sa session de fond de 2011 les 6, 24 et 27 octobre et 5 décembre 2011 (51^e à 54^e séances). On trouvera un résumé des débats dans les comptes rendus analytiques correspondants (E/2011/SR.51 à 54).

Élections du Bureau

48. À sa 51^e séance, le 6 octobre 2011, le Conseil a été informé que, conformément à l'article 22 de son règlement intérieur, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes avait approuvé la candidature de M. Enrique Román-Morey, Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour siéger pour la durée du mandat restant à courir de M. Gonzalo Gutiérrez Reinol (Pérou), qui avait accepté de nouvelles fonctions. M. Román-Morey a ensuite été élu, par acclamation, Vice-Président du Conseil pour le restant de sa session de 2011.

Ordre du jour

49. Le Conseil a repris l'examen du point 1 de l'ordre du jour à ses 51^e et 54^e séances, les 6 octobre et 5 décembre 2011 (voir E/2011/SR.51 et 54) et des points 13 a), 14 b) et 14 g) de son ordre du jour à sa 54^e séance, le 5 décembre 2011 (voir E/2011/SR.54).

Mesures prises par le Conseil

50. Au titre du point 1 de l'ordre du jour (Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation), le Conseil a adopté les décisions 2011/201 D et E. Au titre du point 13 a) de l'ordre du jour (Développement durable), il a adopté la résolution 2011/44. Au titre du point 14 b) de l'ordre du jour (Développement social), il a adopté la décision 2011/278. Au titre du point 14 g) de l'ordre du jour (Droits de l'homme), il a adopté la décision 2011/279.

Réunion conjointe du Conseil et de la Deuxième Commission sur le thème « La situation économique mondiale et la crise de la dette souveraine »

51. À sa 52^e séance, le 24 octobre 2011, le Conseil a tenu une réunion conjointe avec la Deuxième Commission sur le thème intitulé « La situation économique mondiale et la crise de la dette souveraine ». La réunion conjointe était coprésidée par le Président de la Deuxième Commission, Abulkalam Abdul Momen (Bangladesh), et le Président du Conseil, Lazarous Kapambwe (Zambie), et animée par le Directeur de la Division de l'analyse des politiques de développement du Département des affaires économiques et sociales.

52. Après les allocutions prononcées par le Président de la Deuxième Commission, en sa qualité de coprésident de la réunion et animateur, un exposé a été présenté par le conférencier Joseph Stiglitz, professeur de relations internationales à l'Université de Colombia et lauréat du prix Nobel d'économie de 2001.

53. L'exposé a été suivi d'un débat au cours duquel les représentants du Bangladesh, de la République bolivarienne du Venezuela, du Népal et du Libéria ont formulé des observations et posé des questions.

54. Les représentants de l'Union européenne, du Fonds monétaire international et de l'Organisation internationale du Travail en ont fait de même.

55. Les représentants du groupe d'experts sur l'économie mondiale (Projet LINK) du Département des affaires économiques et sociales ont fait des déclarations.

56. M. Stiglitz a réagi aux observations formulées et répondu aux questions posées par ces participants.

57. À l'issue de la déclaration de l'animateur, le Président du Conseil, en sa qualité de coprésident de la réunion, a prononcé l'allocution de clôture.

**Réunion conjointe du Conseil et de la Deuxième Commission
sur le thème « L'investissement dans les capacités de production
pour une croissance porteuse d'emplois »**

58. À sa 53^e séance, le 27 octobre 2011, le Conseil a tenu une réunion conjointe avec la Deuxième Commission sur le thème intitulé « L'investissement dans les capacités de production pour une croissance porteuse d'emplois ». La réunion conjointe était coprésidée par le Président de la Deuxième Commission, Abulkalam Abdul Momen (Bangladesh), et le Président du Conseil, Lazarous Kapambwe (Zambie), et animée par le Sous-Secrétaire général aux affaires économiques, Kwame S. Jomo.

59. À l'issue des déclarations du Président du Conseil en sa qualité de coprésident de la réunion et de l'animateur, la Secrétaire générale adjointe, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, a présenté le rapport du Groupe consultatif mondial sur le socle de protection sociale intitulé *Socle de protection sociale pour une mondialisation équitable et inclusive*.

60. L'animateur a réagi aux observations formulées et répondu aux questions posées par les représentants du Chili, du Népal, du Bangladesh, de la France et du Brésil.

61. Le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, Juan Somavía, et le Sous-Secrétaire général aux affaires économiques ont ensuite fait des exposés.

62. Ces exposés ont été suivis d'un débat au cours duquel les intervenants ont réagi aux observations formulées et aux questions posées par les représentants du Chili, de la Norvège, du Brésil, du Bangladesh, de la France, du Népal, du Nigéria, de l'Allemagne et de la Grenade.

63. Le Président de la Deuxième Commission, Abulkalam Abdul Momen (Bangladesh), en sa qualité de coprésident de la réunion, a prononcé l'allocution de clôture.

Annexe I

Ordres du jour de la session d'organisation de 2011, de la reprise de cette session et de la session de fond de 2011

Ordres du jour de la session d'organisation de 2011 et de la reprise de cette session

Adopté par le Conseil à sa 1^{re} séance, le 18 janvier 2011

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Programme de travail de base du Conseil.
4. Élections, présentation de candidatures, confirmation des candidatures et nominations.

Ordre du jour de la session de fond de 2011

Adopté par le Conseil à sa 13^e séance, le 4 juillet 2011

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Débat de haut niveau

2. Débat de haut niveau :
 - a) Dialogue de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales;
 - b) Examen ministériel annuel :
Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation;
 - c) Débat thématique :
Tendances et difficultés mondiales et nationales actuelles et incidences sur l'éducation.

Débat consacré aux activités opérationnelles

3. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :
 - a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil;
 - b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme et du Programme alimentaire mondial;
 - c) Coopération Sud-Sud pour le développement.

Débat consacré aux questions de coordination

4. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil tenu lors de sa session de fond de 2010.
6. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies :
 - a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement.
7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
 - a) Rapports des organes de coordination;
 - e) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies.

Débat consacré aux affaires humanitaires

5. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.

Débat général

6. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies :
 - b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.
7. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
 - a) Rapports des organes de coordination;
 - b) Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013;
 - c) Coopération internationale dans le domaine de l'informatique;
 - d) Programme à long terme d'aide à Haïti;
 - f) Pays africains qui sortent d'un conflit;
 - g) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA);
 - h) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.
8. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale.
9. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
10. Coopération régionale :
[thème à préciser]

11. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé.
12. Organisations non gouvernementales.
13. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
 - a) Développement durable;
 - b) Science et technique au service du développement;
 - c) Statistique;
 - d) Établissements humains;
 - e) Environnement;
 - f) Population et développement;
 - g) Administration publique et développement;
 - h) Coopération internationale en matière fiscale;
 - i) Forum des Nations Unies sur les forêts;
 - j) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions;
 - k) Cartographie;
 - l) Les femmes et le développement;
 - m) Transport de marchandises dangereuses.
14. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :
 - a) Promotion de la femme;
 - b) Développement social;
 - c) Prévention du crime et justice pénale;
 - d) Stupéfiants;
 - e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;
 - f) Mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban;
 - g) Droits de l'homme;
 - h) Instance permanente sur les questions autochtones;
 - i) Confidentialité des données génétiques et non-discrimination.
15. Instituts de recherche et de formation des Nations Unies.

Annexe II

Organisations intergouvernementales désignées par le Conseil en vertu de l'article 79 du Règlement intérieur^a pour participer aux délibérations du Conseil sur les questions relevant de leur domaine d'activité

Organisations et autres organismes auxquels l'Assemblée générale a octroyé le statut d'observateur à titre permanent

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (résolution 36/4 de l'Assemblée générale)

Banque africaine de développement (résolution 42/10 de l'Assemblée générale)

Union africaine (résolution 2011 (XX) et décision 54/475 de l'Assemblée générale)

Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (résolution 43/6 de l'Assemblée générale)

Communauté andine (résolution 52/6 de l'Assemblée générale)

Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique (résolution 35/2 de l'Assemblée générale)

Banque asiatique de développement (résolution 57/30 de l'Assemblée générale)

Association des États de la Caraïbe (résolution 53/5 de l'Assemblée générale)

Association des nations de l'Asie du Sud-Est (résolution 61/44 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération économique de la mer Noire (résolution 54/5 de l'Assemblée générale)

Communauté des Caraïbes (résolution 46/8 de l'Assemblée générale)

Système d'intégration de l'Amérique centrale (résolution 50/2 de l'Assemblée générale)

Organisation du Traité de sécurité collective (résolution 59/50 de l'Assemblée générale)

Fonds commun pour les produits de base (résolution 60/26 de l'Assemblée générale)

Communauté d'États indépendants (résolution 48/237 de l'Assemblée générale)

Commonwealth (résolution 31/3 de l'Assemblée générale)

Communauté des pays de langue portugaise (résolution 54/10 de l'Assemblée générale)

^a L'article 79, intitulé « Participation d'autres organisations intergouvernementales », est conçu comme suit : « Les représentants des organisations intergouvernementales auxquelles l'Assemblée générale a accordé le statut d'observateur permanent et d'autres organisations intergouvernementales désignées par le Conseil, à titre spécial ou à titre permanent, sur la recommandation du Bureau, peuvent participer, sans droit de vote, aux délibérations du Conseil sur les questions relevant du domaine d'activité desdites organisations. »

Communauté des États sahélo-sahariens (résolution 56/92 de l'Assemblée générale)

Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (résolution 62/77 de l'Assemblée générale)

Conseil de coopération des États arabes du Golfe (résolution 62/78 de l'Assemblée générale)

Conseil de l'Europe (résolution 44/6 de l'Assemblée générale)

Conseil de coopération douanière (résolution 53/216 de l'Assemblée générale)

Communauté d'Afrique de l'Est (résolution 58/86 de l'Assemblée générale)

Communauté économique des États de l'Afrique centrale (résolution 55/161 de l'Assemblée générale)

Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (résolution 59/51 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération économique (résolution 48/2 de l'Assemblée générale)

Conférence de la Charte de l'énergie (résolution 62/75 de l'Assemblée générale)

Banque eurasiennne de développement (résolution 62/76 de l'Assemblée générale)

Communauté économique eurasiennne (résolution 58/84 de l'Assemblée générale)

Communautés européennes (résolution 3208 (XXIX) de l'Assemblée générale)

Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (résolution 64/122 de l'Assemblée générale)

Groupe Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova (résolution 58/85 de l'Assemblée générale)

Conférence de La Haye de droit international privé (résolution 60/27 de l'Assemblée générale)

Saint-Siège (résolution 58/314 de l'Assemblée générale)

Conférence ibéro-américaine (résolution 60/28 de l'Assemblée générale)

Commission de l'océan Indien (résolution 61/43 de l'Assemblée générale)

Banque interaméricaine de développement (résolution 55/160 de l'Assemblée générale)

Centre international pour le développement des politiques migratoires (résolution 57/31 de l'Assemblée générale)

Comité international de la Croix-Rouge (résolution 45/6 de l'Assemblée générale)

Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (résolution 64/123 de l'Assemblée générale)

Cour pénale internationale (résolution 58/318 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) (résolution 51/1 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale de droit du développement (résolution 56/90 de l'Assemblée générale)

Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (résolution 49/2 de l'Assemblée générale)

Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral (résolution 63/133 de l'Assemblée générale)

Commission internationale humanitaire d'établissement des faits (résolution 64/121 de l'Assemblée générale)

Organisation hydrographique internationale (résolution 56/91 de l'Assemblée générale)

Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (résolution 58/83 de l'Assemblée générale)

Comité international olympique (résolution 64/3 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale pour les migrations (résolution 47/4 de l'Assemblée générale)

Organisation internationale de la Francophonie (résolution 33/18 de l'Assemblée générale)

Autorité internationale des fonds marins (résolution 51/6 de l'Assemblée générale)

Tribunal international du droit de la mer (résolution 51/204 de l'Assemblée générale)

Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (résolution 54/195 de l'Assemblée générale)

Union interparlementaire (résolution 57/32 de l'Assemblée générale)

Groupe de la Banque islamique de développement (résolution 61/259 de l'Assemblée générale)

Institut italo-latino-américain (résolution 62/74 de l'Assemblée générale)

Système économique latino-américain (SELA) (résolution 35/3 de l'Assemblée générale)

Association latino-américaine d'intégration (résolution 60/25 de l'Assemblée générale)

Parlement latino-américain (résolution 48/4 de l'Assemblée générale)

Ligue des États arabes (résolution 477 (V) de l'Assemblée générale)

Fonds de l'OPEP pour le développement international (résolution 61/42 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération et de développement économiques (résolution 53/6 de l'Assemblée générale)

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (résolution 48/5 de l'Assemblée générale)

Organisation des États américains (résolution 253 (III) de l'Assemblée générale)

Organisation des États des Caraïbes orientales (résolution 59/52 de l'Assemblée générale)

Organisation de la coopération ... (résolution 3369 (XXX) de l'Assemblée générale)

Forum des îles du Pacifique (résolution 49/1 de l'Assemblée générale)

Palestine (résolution 52/250 de l'Assemblée générale)

Assemblée parlementaire de la Méditerranée (résolution 64/124 de l'Assemblée générale)

Partenaires dans le domaine de la population et du développement (résolution 57/29 de l'Assemblée générale)

Cour permanente d'arbitrage (résolution 48/3 de l'Assemblée générale)

Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la corne de l'Afrique et les États limitrophes (résolution 62/73 de l'Assemblée générale)

Organisation de coopération de Shanghai (résolution 59/48 de l'Assemblée générale)

Association sud-asiatique de coopération régionale (résolution 59/53 de l'Assemblée générale)

Centre du Sud (résolution 63/131 de l'Assemblée générale)

Communauté de développement de l'Afrique australe (résolution 59/49 de l'Assemblée générale)

Ordre souverain de Malte (résolution 48/265 de l'Assemblée générale)

Université pour la paix (résolution 63/132 de l'Assemblée générale)

Organisations désignées par le Conseil économique et social

Participants à titre permanent

Centre régional africain de technologie (décision 1980/151 du Conseil)

Centre de développement pour l'Asie et le Pacifique (décision 2000/213 du Conseil)

Organisation asiatique de la productivité (OAP) (décision 1980/114 du Conseil)

Conseil de l'unité économique arabe (décision 109 (LIX) du Conseil)

Partenariat mondial pour l'eau (décision 2005/233 du Conseil)

Commission Helsinki (décision 2003/312 du Conseil)

Institution intergouvernementale pour l'utilisation de la microalgue spiruline contre la malnutrition (décision 2003/212 du Conseil)

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (décision 2006/204 du Conseil)

Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable (décision 2006/244 du Conseil)

^b En juin 2011, l'Organisation de la Conférence islamique a décidé de se renommer Organisation de la coopération islamique.

Académie internationale de lutte contre la corruption (décision 2011/269 du Conseil)

Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (décision 2001/318 du Conseil)

Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (décision 1997/215 du Conseil)

Centre international pour les entreprises publiques dans les pays en développement (décision 1980/114 du Conseil)

Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (décision 2003/221 du Conseil)

Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE) (décision 1980/114 du Conseil)

Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture (décision 1986/156 du Conseil)

Organisation des pays exportateurs de pétrole (décision 109 (LIX) du Conseil)

Organisation régionale pour la protection du milieu marin (décision 1992/265 du Conseil)

Union économique et monétaire ouest africaine (décision 2005/233 du Conseil)

Union des Conseils économiques et sociaux d'Afrique (décision 1996/225 du Conseil)

Fondation Déserts du monde (décision 2004/231 du Conseil)

Participation à titre spécial

Conseil africain de comptabilité (décision 1987/161 du Conseil)

Institut culturel africain (décision 1987/161 du Conseil)

Centre arabe d'études et de formation en matière de sécurité (décision 1989/165 du Conseil)

Conseil des ministres arabes de l'intérieur (décision 1987/161 du Conseil)

Association internationale de la bauxite (décision 1987/161 du Conseil)

Organisation internationale de protection civile (décision 109 (LIX) du Conseil)

Faculté latino-américaine de sciences sociales (décision 239 (LXII) du Conseil)

Annexe III

Composition du Conseil et de ses organes subsidiaires et apparentés

Conseil économique et social

(54 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2011</i>	<i>Composition en 2012^a</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Allemagne	Argentine	2012
Arabie saoudite	Australie	2013
Argentine	Bahamas	2012
Australie	Bangladesh	2012
Bahamas	Belgique	2012
Bangladesh	Cameroun	2013
Belgique	Canada	2012
Cameroun	Chili	2012
Canada	Chine	2013
Chili	Comores	2012
Chine	Égypte	2012
Comores	Équateur	2013
Côte d'Ivoire	États-Unis d'Amérique	2012
Égypte	Fédération de Russie	2013
Équateur	Finlande	2013
Espagne	Gabon	2013
Estonie	Ghana	2012
États-Unis d'Amérique	Hongrie	2013
Fédération de Russie	Iraq	2012
Finlande	Italie	2012
France	Lettonie	2013
Gabon	Malawi	2013
Ghana	Mexique	2013
Guatemala	Mongolie	2012
Guinée-Bissau	Nicaragua	2013
Hongrie	Norvège	2013
Inde	Pakistan	2013
Iraq	Philippines	2012
Italie	Qatar	2013
Japon	République de Corée	2013
Lettonie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2013
Malawi	Rwanda	2012
Malte	Sénégal	2013
Maroc	Slovaquie	2012
Maurice	Ukraine	2012
Mexique	Zambie	2012
Mongolie		

<i>Composition en 2011</i>	<i>Composition en 2012^a</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Namibie		
Nicaragua		
Norvège		
Pakistan		
Pérou		
Philippines		
Qatar		
République de Corée		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		
Rwanda		
Saint-Kitts-et-Nevis		
Sénégal		
Slovaquie		
Suisse		
Ukraine		
Venezuela (République bolivarienne du)		
Zambie		

^a Les 18 sièges demeurés vacants seront pourvus par l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session.

Commissions et sous-commissions techniques

Commission de statistique

(24 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2011</i>	<i>Composition en 2012</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Allemagne	Allemagne	2012
Arménie	Arménie	2012
Australie	Australie	2013
Bélarus	Botswana	2013
Botswana	Cameroun	2013
Cameroun	Chine	2012
Chine	Colombie	2013
Colombie	Cuba	2015
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2015
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2013
Honduras	Hongrie	2015
Italie	Italie	2013
Japon	Japon	2012
Liban	Maroc	2013
Lituanie	Mexique	2012
Maroc	Mongolie	2015
Mexique	Niger	2015
Norvège	Norvège	2013
Oman	Oman	2015
Pays-Bas	Pays-Bas	2012
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	République tchèque	2015
Soudan	République-Unie de Tanzanie	2015
Suriname	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2012
Togo	Suriname	2012

Commission de la population et du développement^b

(47 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition à la quarante-quatrième session</i>	<i>Composition à la quarante-cinquième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session de</i>
Allemagne	Allemagne	2013
Angola	Algérie	2015
Bangladesh	Angola	2014
Bélarus	Bangladesh	2013
Belgique	Bélarus	2013
Bénin	Belgique	2013
Brésil	Brésil	2013
Chine	Chine	2014
Colombie	Colombie	2012
Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	2013
Croatie	Croatie	2012
Cuba	Cuba	2013
Espagne	El Salvador ^c	2015
États-Unis d'Amérique	Équateur ^c	2015
Fédération de Russie	États-Unis d'Amérique	2014
Finlande	Fédération de Russie	2014
Ghana	Finlande	2012
Grenade	Gabon	2015
Guatemala	Géorgie	2015
Guinée équatoriale	Ghana	2014
Haïti	Guatemala	2014
Honduras	Haïti	2013
Hongrie	Hongrie	2014
Inde	Inde	2014
Indonésie	Indonésie	2013
Iran (République islamique d')	Iran (République islamique d') ^d	2015
Israël	Israël	2013
Jamaïque	Jamaïque	2014
Japon	Japon	2012
Kazakhstan	Kazakhstan	2012
Kenya	Kenya	2012
Luxembourg	Luxembourg	2014
Malaisie	Malaisie	2014
Malawi	Malawi	2014
Ouganda	Ouganda	2012
Pakistan	Pakistan	2013
Pays-Bas	Pays-Bas	2012
Philippines	Philippines	2014
Pologne	Portugal	2015

<i>Composition à la quarante-quatrième session</i>	<i>Composition à la quarante-cinquième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session de</i>
République démocratique du Congo	République démocratique du Congo	2013
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord .	2014
Rwanda	Rwanda	2013
Sainte-Lucie	Sainte-Lucie	2014
Sénégal	Sénégal	2014
Sri Lanka	Suisse	2013
Suisse	Tunisie	2012
Tunisie	Turkménistan ^c	2015

^b À sa 10^e séance, le 27 avril 2011, le Conseil a élu les sept États Membres suivants pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la quarante-sixième session de la Commission, en 2012, et venant à expiration à la clôture de sa quarante-neuvième session, en 2016 : Égypte, Espagne, Japon, Norvège, Ouganda, République de Moldova et République-Unie de Tanzanie (voir décision 2011/201 B). À sa 12^e séance, le 26 mai 2011, le Conseil a de nouveau reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir dans le Groupe des États d'Asie et d'un membre à choisir dans le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la quarante-sixième session de la Commission, en 2012, et venant à expiration à la clôture de sa quarante-neuvième session, en 2016 (voir décision 2011/201 C).

^c Élus à la 10^e séance, le 27 avril 2011, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de la quarante-huitième session de la Commission, en 2015, afin de pourvoir des sièges vacants (voir décision 2011/201 B).

^d Élu à la 12^e séance, le 26 mai 2011, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de la quarante-huitième session de la Commission, en 2015, afin de pourvoir un siège vacant (voir décision 2011/201 C).

Commission du développement social^{e, f}

(46 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition à la quarante-neuvième session</i>	<i>Composition à la cinquantième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session de</i>
Albanie	Albanie	2013
Allemagne	Allemagne	2012
Andorre	Andorre	2015
Argentine	Argentine	2012
Arménie	Arménie	2012
Bénin	Bangladesh	2015
Brésil	Burkina Faso	2015
Cameroun	Cameroun	2015
Chine	Chine	2013
Cuba	Cuba	2015
Égypte	Égypte	2015
El Salvador	El Salvador	2012
Émirats arabes unis	États-Unis	2012
Espagne	Éthiopie	2013
États-Unis d'Amérique	Fédération de Russie	2012
Éthiopie	France	2012
Fédération de Russie	Gabon	2013
France	Ghana	2012
Gabon	Guatemala	2012
Ghana	Haïti	2013
Guatemala	Iran (République islamique d')	2013
Haïti	Italie	2013
Inde	Japon	2012
Iran (République islamique d')	Lesotho	2013
Italie	Maurice	2013
Jamaïque	Mexique	2015
Japon	Nigéria	2012
Lesotho	Pakistan	2012
Maurice	Népal	2015
Mexique	Pérou	2015
Namibie	Philippines	2013
Népal	Qatar	2013
Nigéria	République de Corée	2012
Pakistan	Sénégal	2012
Pays-Bas	Soudan	2012
Philippines	Suède	2013
Qatar	Suisse	2013
République de Corée	Venezuela (République bolivarienne du)	2013
Sénégal	Viet Nam ^g	2015
Slovaquie	Zimbabwe	2015
Soudan		

<i>Composition à la quarante-neuvième session</i>	<i>Composition à la cinquantième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session de</i>
Suède		
Suisse		
Turquie		
Venezuela (République bolivarienne du)		

^e À sa 10^e séance, le 27 avril 2011, le Conseil a élu les 12 États Membres suivants pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la cinquante et unième session de la Commission, en 2012, et venant à expiration à la clôture de sa cinquante-quatrième session, en 2016 : Bélarus, Équateur, Allemagne, Japon, Libéria, Mauritanie, Mongolie, Nigéria, République de Corée, Fédération de Russie, Soudan et États-Unis d'Amérique (voir décision 2011/201 B). À la même séance, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection de deux membres à choisir dans le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et d'un membre à choisir dans le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la cinquante et unième session de la Commission, en 2012, et venant à expiration à la clôture de sa cinquante-quatrième session, en 2016 (voir décision 2011/201 B). À sa 8^e séance plénière, le 28 avril 2010, le Conseil avait reporté à une date ultérieure l'élection de trois membres parmi le Groupe des États d'Asie, d'un membre parmi le Groupe des États d'Europe orientale et d'un membre parmi le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et prenant fin à la clôture de la cinquante-troisième session de la Commission, en 2015 (voir décision 2010/201 B). À sa 7^e séance plénière, le 18 mai 2009, le Conseil avait de nouveau reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre du Groupe des États d'Europe orientale pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et prenant fin à la clôture de la cinquante et unième session de la Commission, en 2013 (voir décision 2009/201 C).

^f À la 54^e séance, le 5 décembre 2011, le Conseil a de nouveau reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre du Groupe des États d'Europe orientale pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et prenant fin à la clôture de la cinquante et unième session de la Commission en 2013; d'un membre du Groupe des États d'Europe orientale et d'un membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et prenant fin à la clôture de la cinquante-troisième session de la Commission en 2015; et de deux membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et d'un membre du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la cinquante et unième session de la Commission en 2012 et prenant fin à la clôture de la cinquante-quatrième session de la Commission en 2016 (voir décision 2011/201 E).

^g Élu à la 54^e séance, le 5 décembre 2011, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et prenant fin à la clôture de la cinquante-troisième session de la Commission en 2015, pour pourvoir des sièges vacants à la Commission (voir décision 2011/201 E).

Commission de la condition de la femme^h

(45 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition à la cinquante-cinquième session</i>	<i>Composition à la cinquante-sixième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session de</i>
Allemagne	Allemagne	2013
Argentine	Argentine	2014
Arménie	Bangladesh	2014
Azerbaïdjan	Bélarus.	2013
Bangladesh	Belgique	2015
Bélarus	Chine	2012
Belgique	Colombie	2013
Cambodge	Comores	2014
Chine	Cuba	2012
Colombie	El Salvador	2014
Comores	Érythrée	2012
Cuba	Espagne	2015
El Salvador	Estonie.	2015
Érythrée	États-Unis d'Amérique	2012
Espagne	Fédération de Russie	2012
États-Unis d'Amérique	Gambie	2014
Fédération de Russie	Géorgie	2015
Gabon	Guinée	2013
Gambie	Haïti.	2012
Guinée	Inde	2012
Haïti	Iran (République islamique d').	2015
Inde	Iraq	2013
Iraq	Israël	2013
Israël	Italie	2013
Italie	Jamahiriya arabe libyenne	2014
Jamahiriya arabe libyenne	Jamaïque	2015
Japon	Japon	2013
Malaisie	Libéria	2015
Mauritanie	Malaisie	2014
Mongolie	Mauritanie	2013
Namibie	Mongolie	2014
Nicaragua	Pays-Bas	2015
Niger	Nicaragua	2013
Pakistan	Philippines	2014
Paraguay	République centrafricaine	2014
Philippines	République de Corée	2014
République centrafricaine	République démocratique du Congo.	2015
République de Corée	République dominicaine.	2012
République dominicaine	Rwanda	2013
Rwanda	Sénégal	2012
Sénégal	Suède	2012

<i>Composition à la cinquante-cinquième session</i>	<i>Composition à la cinquante-sixième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session de</i>
Suède	Swaziland	2014
Swaziland	Thaïlande	2015
Turquie	Uruguay	2014
Uruguay	Zimbabwe	2015

^h À sa 10^e séance, le 27 avril 2011, le Conseil a élu les neuf États Membres suivants pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la cinquante-septième session de la Commission, en 2012, et venant à expiration à la clôture de sa soixantième session, en 2016 : Brésil, Chine, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Indonésie, Niger et République dominicaine, (décision 2011/201 B). À sa 12^e séance, le 26 mai 2011, le Conseil a élu le Malawi pour un mandat de quatre ans prenant effet à la 1^{re} séance de la cinquantième session de la Commission, en 2012, et venant à expiration à la clôture de sa soixantième session, en 2016, afin de pourvoir un siège vacant (voir décision 2011/201 C).

Commission des stupéfiants^{i,j}

(53 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2011</i>	<i>Composition en 2012</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Allemagne	Afghanistan	2015
Arabie saoudite	Algérie	2015
Argentine	Allemagne	2015
Australie	Arabie saoudite	2013
Autriche	Australie	2013
Bélarus	Autriche	2015
Belgique	Bélarus	2013
Bolivie (État plurinational de)	Belgique	2013
Botswana	Bolivie (État plurinational de)	2013
Brésil	Brésil	2013
Cameroun	Cameroun	2015
Canada	Canada	2013
Chili	Chili	2013
Chine	Chine	2015
Colombie	Colombie	2013
Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	2013
Cuba	Danemark	2015
El Salvador	Espagne	2015
Émirats arabes unis	États-Unis d'Amérique	2015
Espagne	Fédération de Russie	2013
États-Unis d'Amérique	France	2013
Éthiopie	Ghana	2013
Fédération de Russie	Guatemala	2015
Finlande	Hongrie	2015
France	Inde	2013
Ghana	Iran (République islamique d')	2015
Inde	Israël	2015
Iran (République islamique d')	Italie	2015
Israël	Japon	2015
Italie	Mexique	2015
Kazakhstan	Myanmar	2013
Lituanie	Namibie	2015
Maroc	Pakistan	2015
Myanmar	Pays-Bas	2015
Ouganda	Pérou	2015
Pakistan	Pologne	2015
Pays-Bas	République de Corée	2015
Pérou	République démocratique du Congo	2015
République démocratique du Congo	République démocratique populaire lao	2013
République démocratique populaire lao	République-Unie de Tanzanie	2015
	Roumanie	2013

<i>Composition en 2011</i>	<i>Composition en 2012</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
République de Moldova	Royaume-Uni de Grande-Bretagne	
République tchèque	et d'Irlande du Nord	2013
Roumanie	Saint-Vincent-et-les Grenadines	2015
Royaume-Uni de Grande-Bretagne	Sierra Leone	2013
et d'Irlande du Nord	Suriname	2015
Sierra Leone	Swaziland	2013
Soudan	Thaïlande	2015
Suisse	Turkménistan	2015
Swaziland	Turquie	2015
Thaïlande	Ukraine	2015
Trinité-et-Tobago	Uruguay	2015
Uruguay	Zimbabwe ^k	2015
Venezuela (République bolivarienne du)		
Yémen		

ⁱ À sa 10^e séance, le 27 avril 2011, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection de deux membres à choisir dans le Groupe des États d'Afrique pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012 (voir décision 2011/201 B).

^j À sa 54^e séance, le 6 octobre 2011, le Conseil a de nouveau reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre du Groupe des États d'Afrique pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012 et venant à expiration le 31 décembre 2015 (voir décision 2011/201 D).

^k Élu à la 51^e séance, le 6 octobre, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012 et venant à expiration le 31 décembre 2015, pour pourvoir un siège vacant à la Commission (voir décision 2011/201 D).

Commission pour la prévention du crime et la justice pénaleⁱ

(40 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2011</i>	<i>Composition en 2012</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Algérie	Algérie ^m	2014
Allemagne	Afrique du Sud.	2014
Angola	Allemagne	2014
Arabie saoudite	Angola	2012
Argentine	Arabie saoudite	2012
Autriche	Argentine	2012
Bélarus	Autriche.	2014
Belgique	Bélarus.	2012
Bénin	Bénin	2012
Brésil	Brésil	2012
Cameroun	Cameroun	2012
Canada	Canada	2012
Chili	Chili.	2012
Chine	Chine	2014
Comores	Colombie	2014
Cuba	Croatie	2014
El Salvador	Cuba	2014
États-Unis d'Amérique	Émirats arabes unis	2014
Fédération de Russie	États-Unis d'Amérique	2012
Ghana	Fédération de Russie	2014
Inde	Inde	2012
Iran (République islamique d')	Iran (République islamique d').	2012
Jamahiriya arabe libyenne	Italie	2014
Japon	Japon	2014
Kenya	Kenya	2014
Lesotho	Maurice	2014
Mexique	Mexique.	2012
Nigéria	Nigéria.	2012
Pakistan	Ouganda	2014
Philippines	Pakistan	2012
République de Corée	Philippines.	2012
République démocratique du Congo	République démocratique du Congo. . .	2014
Roumanie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2012
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Saint-Vincent-et-les Grenadines.	2012
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Sierra Leone	2014
Soudan	Thaïlande.	2014
Thaïlande	Tunisie.	2014

<i>Composition en 2011</i>	<i>Composition en 2012</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Turquie	Turquie	2012
Ukraine	Ukraine	2012
Uruguay	Uruguay	2014

^l À sa 10^e séance, le 27 avril 2011, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir dans le Groupe des États d'Afrique pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012 (voir décision 2011/201 B).

^m Élu à la 54^e séance, le 5 décembre 2011, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012 et venant à expiration le 31 décembre 2014, pour pourvoir un siège vacant à la Commission (voir décision 2011/201 E).

Commission du développement durableⁿ

(53 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition à la dix-neuvième session</i>	<i>Composition à la vingtième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session de</i>
Algérie	Algérie	2013
Allemagne	Allemagne	2014
Antigua-et-Barbuda	Angola	2014
Arabie saoudite	Antigua-et-Barbuda	2012
Argentine	Arabie saoudite	2014
Australie	Arménie	2014
Bahamas	Australie	2012
Bangladesh	Bahamas	2013
Bélarus	Bélarus	2013
Belgique	Belgique	2014
Bénin	Bénin	2013
Brésil	Botswana	2014
Canada	Brésil	2014
Chine	Chine	2012
Colombie	Colombie	2012
Côte d'Ivoire	Congo	2014
Cuba	Côte d'Ivoire	2013
Danemark	Cuba	2012
Émirats arabes unis	Danemark	2013
Érythrée	El Salvador	2014
Estonie	Érythrée	2012
États-Unis d'Amérique	Espagne	2014
Éthiopie	États-Unis d'Amérique	2012
Fédération de Russie	Éthiopie	2012
France	Fédération de Russie	2012
Gabon	France	2013
Israël	Guinée équatoriale	2014
Jamahiriya arabe libyenne	Indonésie	2014
Kazakhstan	Israël ^o	2014
Kirghizistan	Italie	2014
Lettonie	Japon	2014
Luxembourg	Kazakhstan	2013
Malaisie	Kirghizistan	2012
Malawi	Lesotho	2014
Maurice	Lettonie	2013
Mongolie	Liban	2014
Namibie	Luxembourg	2012
Nigéria	Malaisie	2013
Norvège	Maurice	2012
Pakistan	Mexique	2014
Panama	Mongolie	2013

<i>Composition à la dix-neuvième session</i>	<i>Composition à la vingtième session</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session de</i>
Pérou	Monténégro	2014
Philippines	Nicaragua	2014
Pays-Bas	Nigéria	2012
République démocratique du Congo	Norvège	2013
Roumanie	Panama	2013
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Pays-Bas	2013
Suisse	Pérou	2013
Thaïlande	Philippines	2012
Togo	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2012
Ukraine	Thaïlande	2013
Uruguay	Togo	2013
Venezuela (République bolivarienne du)	Ukraine	2012

ⁿ À sa 10^e séance, le 27 avril 2011, le Conseil a élu les 16 États Membres suivants pour un mandat de trois ans prenant effet à la 1^{re} séance de la vingt et unième session de la Commission, en 2012, et venant à expiration à la clôture de sa vingt-troisième session, en 2015 : Argentine, Australie, Bulgarie, Chine, Cuba, États-Unis d'Amérique, Haïti, Hongrie, Iran (République islamique d'), Irlande, Kenya, Libéria, Ouganda, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Soudan (voir décision 2011/201 B). À sa 8^e séance, le 28 avril 2010, le Conseil avait reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre parmi les États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans prenant effet à la 1^{re} séance de la vingtième session de la Commission, en 2011, et prenant fin à la clôture de la vingt-deuxième session de la Commission, en 2014 (voir décision 2010/201 B).

^o Élu à la 51^e séance, le 6 octobre 2011, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de la vingt-deuxième session de la Commission en 2014, pour pourvoir un siège vacant à la Commission (voir décision 2011/201 D).

Commission de la science et de la technique au service du développement^p

(43 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2011 et 2012^j</i>	<i>Mandant venant à expiration le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	2012
Arabie saoudite ^s	2014
Autriche	2012
Brésil	2012
Bulgarie ^q	2014
Chili	2012
Chine	2014
Costa Rica	2012
Cuba	2014
El Salvador	2014
États-Unis d'Amérique	2014
Fédération de Russie	2012
Finlande	2012
France ^r	2014
Ghana	2012
Guinée équatoriale	2012
Hongrie ^q	2014
Inde	2014
Iran (République islamique d')	2014
Israël	2012
Jamaïque	2012
Jordanie	2012
Lesotho	2014
Lettonie	2014
Mali	2012
Malte ^s	2014
Maurice	2014
Oman	2012
Pakistan	2012
Pérou	2014
Philippines	2014
Portugal	2012
République démocratique du Congo	2012
République dominicaine	2014
République-Unie de Tanzanie	2014
Rwanda	2014
Slovaquie	2012
Sri Lanka	2012
Suède ^t	2014
Suisse	2012

<i>Composition en 2011 et 2012^j</i>	<i>Mandant venant à expiration le 31 décembre</i>
Togo	2014
Tunisie	2014
Turquie ^s	2014

^p À sa 10^e séance, le 27 avril 2011, le Conseil a de nouveau reporté à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir dans le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2014 (voir décision 2011/201 B).

^q Élus à la 4^e séance, le 18 février 2011, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2014, afin de pourvoir des sièges vacants (voir décision 2011/201 A).

^r Élu à la 52^e séance, le 15 décembre 2010, pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2011, afin de pourvoir un siège vacant (voir décision 2010/201 G).

^s Élus à la 10^e séance, le 27 avril 2011, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et prenant fin le 31 décembre 2014, afin de pourvoir des sièges vacants (voir décision 2011/201 B).

^t Élu à la 51^e séance, le 6 octobre 2011, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2014, pour pourvoir un siège vacant à la Commission (voir décision 2011/201 D).

Commissions régionales

Commission économique pour l'Afrique^u

(53 membres)

Afrique du Sud	Malawi
Algérie	Mali
Angola	Maroc
Bénin	Maurice
Botswana	Mauritanie
Burkina Faso	Mozambique
Burundi	Namibie
Cameroun	Niger
Cap-Vert	Nigéria
Comores	Ouganda
Congo	République centrafricaine
Côte d'Ivoire	République démocratique du Congo
Djibouti	République-Unie de Tanzanie
Égypte	Rwanda
Érythrée	Sao Tomé-et-Principe
Éthiopie	Sénégal
Gabon	Seychelles
Gambie	Sierra Leone
Ghana	Somalie
Guinée	Soudan
Guinée-Bissau	Swaziland
Guinée équatoriale	Tchad
Jamahiriya arabe libyenne	Togo
Kenya	Tunisie
Lesotho	Zambie
Libéria	Zimbabwe
Madagascar	

^u La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 925 (XXXIV) du Conseil, en date du 6 juillet 1962.

Commission économique pour l'Europe^v

(56 membres)

Albanie	Kazakhstan
Allemagne	Kirghizistan
Andorre	Lettonie
Arménie	Liechtenstein
Autriche	Lituanie
Azerbaïdjan	Luxembourg
Bélarus	Malte
Belgique	Monaco
Bosnie-Herzégovine	Monténégro
Bulgarie	Norvège
Canada	Ouzbékistan
Chypre	Pays-Bas
Croatie	Pologne
Danemark	Portugal
Espagne	République de Moldova
Estonie	République tchèque
États-Unis d'Amérique	Roumanie
Ex-République yougoslave de Macédoine	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	Saint-Marin
Finlande	Serbie
France	Slovaquie
Géorgie	Slovénie
Grèce	Suède
Hongrie	Suisse
Irlande	Tadjikistan
Islande	Turkménistan
Israël	Turquie
Italie	Ukraine

^v Le Saint-Siège participe aux travaux de la Commission conformément à la décision N (XXXI) de la Commission, en date du 5 avril 1976.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes^w

(44 membres)

Allemagne	Honduras
Antigua-et-Barbuda	Italie
Argentine	Jamaïque
Bahamas	Japon
Barbade	Mexique
Belize	Nicaragua
Bolivie (État plurinational de)	Panama
Brésil	Paraguay
Canada	Pays-Bas
Chili	Pérou
Colombie	Portugal
Costa Rica	République de Corée
Cuba	République dominicaine
Dominique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
El Salvador	Sainte-Lucie
Équateur	Saint-Kitts-et-Nevis
Espagne	Saint-Vincent-et-les Grenadines
États-Unis d'Amérique	Suriname
France	Trinité-et-Tobago
Grenade	Uruguay
Guatemala	Venezuela (République bolivarienne du)
Guyana	
Haïti	

^w La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 861 (XXXII) du Conseil, en date du 21 décembre 1961.

Membres associés (9)

Anguilla	Îles Vierges américaines
Antilles néerlandaises	Îles Vierges britanniques
Aruba	Montserrat
Îles Caïmanes	Porto Rico
Îles Turques et Caïques	

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique^x

(53 membres)

Afghanistan	Nauru
Arménie	Népal
Australie	Nouvelle-Zélande
Azerbaïdjan	Ouzbékistan
Bangladesh	Pakistan
Bhoutan	Palaos
Brunéi Darussalam	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Cambodge	Pays-Bas
Chine	Philippines
États-Unis d'Amérique	République de Corée
Fédération de Russie	République démocratique populaire lao
Fidji	République populaire démocratique de Corée
France	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Géorgie	Samoa
Îles Marshall	Singapour
Îles Salomon	Sri Lanka
Inde	Tadjikistan
Indonésie	Thaïlande
Iran (République islamique d')	Timor-Leste
Japon	Tonga
Kazakhstan	Turkménistan
Kirghizistan	Turquie
Kiribati	Tuvalu
Malaisie	Vanuatu
Maldives	Viet Nam
Micronésie (États fédérés de)	
Mongolie	
Myanmar	

^x La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission, en vertu de la résolution 860 (XXXII) du Conseil, en date du 21 décembre 1961.

Membres associés (9)

Commonwealth des îles Marianne septentrionales	Macao, Chine
Guam	Nouvelle-Calédonie
Hong Kong, Chine	Nioué
Îles Cook	Polynésie française
	Samoa américaines

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

(14 membres)

Arabie saoudite
Bahreïn
Égypte
Émirats arabes unis
Iraq
Jordanie
Koweït
Liban
Oman
Palestine
Qatar
République arabe syrienne
Soudan
Yémen

Comités permanents

Comité du programme et de la coordination^{y, z}

(34 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2011</i>	<i>Composition en 2012^e</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Algérie	2013
Algérie	Antigua-et-Barbuda	2013
Antigua-et-Barbuda	Bénin	2013
Argentine	Chine	2013
Arménie	Comores	2012
Bélarus	Érythrée	2013
Bénin	Fédération de Russie	2012
Brésil	France ^{aa}	2012
Chine	Haïti	2012
Comores	Israël	2012
Cuba	Namibie	2012
Érythrée	République de Corée	2013
Espagne	Venezuela (République bolivarienne du)	2012
Fédération de Russie		
Guinée		
Haïti		
Inde		
Iran (République islamique d')		
Israël		
Italie		
Kazakhstan		
Namibie		
Nigéria		
Pakistan		
République centrafricaine		
République de Corée		
Ukraine		
Uruguay		
Venezuela (République bolivarienne du)		

^y À sa 10^e séance, le 27 avril 2011, le Conseil a présenté la candidature des 12 États Membres suivants aux fins de leur élection par l'Assemblée générale pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012 : Argentine, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Cuba, Iran (République islamique d'), Malaisie, Pakistan, République de Moldova, Uruguay et Zimbabwe (voir décision 2011/201 B). À la même séance, il a reporté à une date ultérieure la présentation de la candidature de deux membres du Groupe des États d'Afrique, d'un membre du Groupe des États d'Asie et de cinq membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États aux fins de leur élection par l'Assemblée générale pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012 (voir décision 2011/201 B). Également à la même séance, il a de nouveau reporté à une date ultérieure la présentation de la candidature de trois membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États aux fins de leur élection par l'Assemblée générale pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2011 et d'un membre du Groupe des États d'Asie aux fins de son élection par l'Assemblée générale pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2013 (voir décision 2011/201 B).

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

^z Candidature présentée à la 10^e séance, le 27 avril 2011, aux fins de son élection par l'Assemblée générale à un siège vacant du Comité, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2012 (voir décision 2011/201 B).

^{aa} À sa 51^e séance, le 6 octobre 2011, le Conseil a présenté la candidature de la Guinée, de la Guinée-Bissau et de l'Italie aux fins de leur élection par l'Assemblée générale pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012 et venant à expiration le 31 décembre 2014. À la même séance, il a de nouveau reporté à une date ultérieure la présentation de la candidature de trois membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États aux fins de leur élection par l'Assemblée générale pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2011; d'un membre du Groupe des États d'Asie aux fins de son élection par l'Assemblée générale pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2013; et d'un membre du Groupe des États d'Asie et de quatre membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012 et venant à expiration le 31 décembre 2014 (voir décision 2011/201 D).

Comité chargé des organisations non gouvernementales**(19 membres élus pour un mandat de quatre ans)**

Composition du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014

Belgique
Bulgarie
Burundi
Chine
Cuba
États-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
Inde
Israël
Kirghizistan
Maroc
Mozambique
Nicaragua
Pakistan
Pérou
Sénégal
Soudan
Turquie
Venezuela (République bolivarienne du)

Organes d'experts

Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses

(30 membres)

Afrique du Sud	Italie
Allemagne	Japon
Argentine	Kenya
Australie	Maroc
Autriche	Mexique
Belgique	Norvège
Brésil	Pays-Bas
Canada	Pologne
Chine	Portugal
Espagne	République de Corée ^{bb}
États-Unis d'Amérique	République tchèque
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Suède
France	Suisse
Inde	
Iran (République islamique d')	

^{bb} À sa 49^e séance, le 25 octobre 2010, le Conseil a fait sienne la décision du Secrétaire général d'approuver la candidature de la République de Corée au Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses (voir décision 2010/201 E).

**Sous-Comité d'experts du système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques**

(36 membres)

Afrique du Sud	Japon
Allemagne	Kenya
Argentine	Nigéria
Australie	Norvège
Autriche	Nouvelle-Zélande
Belgique	Pays-Bas
Brésil	Pologne
Canada	Portugal
Chine	Qatar
Danemark	République de Corée
Espagne	République tchèque
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne
Fédération de Russie	et d'Irlande du Nord
Finlande	Sénégal
France	Serbie
Grèce	Suède
Iran (République islamique d')	Ukraine
Irlande	Zambie
Italie	

**Groupe de travail intergouvernemental d'experts
des normes internationales de comptabilité
et de publication^{cc, dd}**

(34 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2011</i>	<i>Composition en 2012^u</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Argentine	2014
Allemagne	Bénin	2012
Bénin	Botswana	2014
Botswana	Brésil	2012
Brésil	Cameroun	2012
Cameroun	Croatie ^{ee}	2012
Chine	Équateur ^{ff}	2014
Croatie	Égypte	2012
Égypte	Fédération de Russie	2014
Érythrée	Kirghizistan	2014
Fédération de Russie	Nigéria	2014
France	Pologne	2012
Kirghizistan	Saint-Kitts-et-Nevis	2012
Malte	Swaziland	2014
Namibie	Tunisie ^{gg}	2014
Niger	République-Unie de Tanzanie	2012
Pologne		
Portugal		
République-Unie de Tanzanie		
Saint-Kitts-et-Nevis		
Sri Lanka		
Suède		

^{cc} À sa 12^e séance, le 26 mai 2011, le Conseil a de nouveau reporté à une date ultérieure l'élection de trois membres à choisir dans le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et de quatre membres à choisir dans le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2011; de quatre membres à choisir dans le Groupe des États d'Asie et d'un membre à choisir dans le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2012; de deux membres à choisir dans le Groupe des États d'Afrique, de deux membres à choisir dans le Groupe des États d'Asie, d'un membre à choisir dans le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et de neuf membres à choisir dans le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012 (voir décision 2011/201 C).

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

- ^{dd} À sa 51^e séance, le 6 octobre 2011, le Conseil a de nouveau reporté à une date ultérieure l'élection de trois membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et de quatre membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2011; de quatre membres du Groupe des États d'Asie et d'un membre du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2012; et de 13 membres pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012 et venant à expiration le 31 décembre 2014, répartis comme suit : 1 membre du Groupe des États d'Afrique, 2 membres du Groupe des États d'Asie, 1 membre du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et 9 membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (voir décision 2011/201 D).
- ^{ee} Élu à la 52^e séance, le 15 décembre 2010, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2012, afin de pourvoir un siège vacant (voir décision 2010/201 G).
- ^{ff} Élu à la 12^e séance, le 26 mai 2011, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012, afin de pourvoir un siège vacant (voir décision 2011/201 C).
- ^{gg} Élu à la 51^e séance, le 15 6 octobre 2011, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012 et venant à expiration le 31 décembre 2014, afin de pourvoir un siège vacant au Groupe de travail intergouvernemental (voir décision 2011/201 D).

Comité des politiques de développement

(24 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012

Bina Agarwal (Inde)
Mary Helena Allegretti (Brésil)
José Antonio Alonso (Espagne)
Alice Amsden (États-Unis d'Amérique)
Hourdes Arizpe (Mexique)
Kwesi Botchwey (Ghana)
Giovanni Andrea Cornia (Italie)
Ricardo Ffrench-Davis (Chili)
Sakiko Fukuda-Parr (Japon)
Norman Girvan (Jamaïque)
Philippe Hein (Maurice)
Mulu Ketsela (Éthiopie)
Wahiduddin Mahmud (Bangladesh)
Amina Mama (Afrique du Sud)
Thandika Mkwandawire (Suède)
Adil Najam (Pakistan)
Hans Opschoor (Pays-Bas)
Pasuk Phongpaichit (Thaïlande)
Patrick Plane (France)
Victor Polterovich (Fédération de Russie)
Fatima Sadiqi (Maroc)
Frances Stewart (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Milica Uvalic (Serbie)
Yu Yongding (Chine)

Comité d'experts de l'administration publique

(24 membres élus pour un mandat de quatre ans)

Composition du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013

Peter Anyang' Nyong'o (Kenya)
 Rowena G. Bethel (Bahamas)
 Vitoria Dias Diogo (Mozambique)
 Joseph Dion Ngute (Cameroun)
 Mikhail Dmitriev (Fédération de Russie)
 Meredith Edwards (Australie)
 Walter Fust (Suisse)
 Hao Bin (Chine)
 Mushtaq Khan (Bangladesh)
 Pan Suk Kim (République de Corée)
 Francisco Longo Martinez (Espagne)
 Hyam Nashash (Jordanie)
 Paul Oquist (Nicaragua)
 Marta Oyhanarte (Argentine)
 Odette Ramsingh (Afrique du Sud)
 Siripurapu Kesava Rao (Inde)
 Margaret Saner (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
 Valeria Termini (Italie)
 Luis Aguilar Villanueva (Mexique)
 Gwendoline Williams (Trinité-et-Tobago)
 Susan L. Woodward (États-Unis d'Amérique)
 Philip Yeo Liat Kok (Singapour)
 Najat Zarrouk (Maroc)
 Jan Ziekow (Allemagne)

Comité des droits économiques, sociaux et culturels

(18 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2011 et 2012</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Aslan Abashidze (Fédération de Russie)	2014
Mohamed Ezzeldin Abdel-Moneim (Égypte)	2012
Clément Atangana (Cameroun)	2014
María del Rocío Barahona Riera (Costa Rica)	2012
Jun Cong (Chine) ^{hh}	2012
Chandrashekhar Dasgupta (Inde)	2014
Zdzisław Kedzia (Pologne)	2012
Azzouz Kerdoun (Algérie)	2014
Jaime Marchán Romero (Équateur)	2014
Sergei N. Martynov (Biélorus)	2012
Ariranga Govindasamy Pillay (Maurice)	2012
Renato Zerbini Ribeiro Leão (Brésil)	2014
Eibe Riedel (Allemagne)	2014
Waleed M. Sa'di (Jordanie)	2012
Nikolaas Jan Schrijver (Pays-Bas)	2012
Heisoo Shin (République de Corée)	2014
Philippe Texier (France)	2012
Alvaro Tirado Mejía (Colombie)	2014

^{hh} Élu à la 49^e séance, le 25 octobre 2010, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2012, afin de pourvoir un siège devenu vacant à la suite de la démission de Daode Zhan (Chine) (voir décision 2010/201 E).

Instance permanente sur les questions autochtones

(16 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013

Huit experts élus par le Conseil

Eva Biaudet (Finlande)
 Megan Davis (Australie)
 Paimaneh Hasteh (République islamique d'Iran)
 Helen Kaljuläe (Estonie)
 Simon William M'Viboudoulou (Congo)
 Andrey A. Nikiforov (Fédération de Russie)
 Álvaro Esteban Pop Ac (Guatemala)
 Bertie Xavier (Guyana)ⁱⁱ

Huit experts désignés par le Président du Conseil

Mirna Cunningham Kain (Nicaragua)
 Raja Devashish Roy (Bangladesh)
 Dalee Sambo Dorrough (États-Unis d'Amérique)
 Edward John (Canada)
 Anna Naikanchina (Fédération de Russie)
 Paul Kanyinke Sena (Kenya)
 Valmaine Toki (Nouvelle-Zélande)
 Saúl Vicente Vásquez (Mexique)

ⁱⁱ Élu à la 52^e séance, le 15 décembre 2010, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2011, afin de pourvoir un siège devenu vacant à la suite de la démission de Mirian Masaquiza (Équateur) (voir décision 2010/201 G).

Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale

(25 membres élus pour un mandat de quatre ans)

Composition jusqu'au 30 juin 2013

Kwame Adjei-Djan (Ghana)
Sae Joon Ahn (République de Corée)
Farida Amjad (Pakistan)
Keiji Aoyama (Japon)
Bernell L. Arrindell (Barbade)
Noureddine Bensouda (Maroc)
Claudine Devillet (Belgique)
El Hadj Ibrahima Diop (Sénégal)
Amr El Monayer (Égypte)
Juerg Giraudi (Suisse)
Mansor Hassan (Malaisie)
Liselott Kana (Chili)
Anita Kapur (Inde)
Wolfgang Karl Lasars (Allemagne)
Tizhong Liao (Chine)
Henry John Louie (États-Unis d'Amérique)
Julia Martínez Rico (Espagne)^{jj}
Enrico Martino (Italie)
Robin Oliver (Nouvelle-Zélande)
Ifueko Omoigui Okauru (Nigéria)
Iskra Georgieva Slavcheva (Bulgarie)
Stig B. Sollund (Norvège)
Marcos Aurelio Pereira Valadao (Brésil)
Ronald Peter van der Merwe (Afrique du Sud)
Armando Lara Yaffar (Mexique)

^{jj} Nommée par le Secrétaire général, pour un mandat prenant effet à la date de la nomination et venant à expiration le 30 juin 2013, afin de pourvoir un siège devenu vacant à la suite de la démission de Miguel Ferre Navarrete (Espagne) (voir décision 2010/201 E).

Organes apparentés

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(36 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2011</i>	<i>Composition en 2012</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Allemagne	Allemagne	2012
Antigua-et-Barbuda	Antigua-et-Barbuda	2013
Bangladesh	Albanie	2014
Bélarus	Autriche ^{kk}	2013
Belgique	Bélarus	2012
Cap-Vert	Canada ^{kk}	2012
Chine	Cap-Vert	2012
Colombie	Chine	2013
Congo	Colombie	2013
Cuba	Congo	2012
Danemark	Cuba	2014
El Salvador	El Salvador	2012
Espagne	Espagne	2014
Estonie	Estonie	2013
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2014
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2013
France	Finlande ^{kk}	2013
Indonésie	Gambie	2014
Italie	Haïti	2014
Japon	Inde	2014
Kazakhstan	Indonésie	2013
Libéria	Japon	2014
Malawi	Kazakhstan	2012
Namibie	Kenya	2014
Pays-Bas	Malawi	2012
Nouvelle-Zélande	Namibie	2013
Pakistan	Norvège	2014
Qatar	Pays-Bas	2013
République de Corée	Pakistan	2012
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Portugal ^{kk}	2012
Slovénie	Qatar	2012
Somalie	République de Corée	2014
Soudan	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2013
Suède	Somalie	2012
Tunisie	Suède	2012
Uruguay	Tunisie	2012

(Voir note page suivante)

(Note du tableau)

^{kk} À sa 10^e séance, le 27 avril 2011, le Conseil a élu l'Autriche, le Canada, la Finlande et le Portugal, pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2012, afin de pourvoir les sièges devenus vacants à la suite de la démission de la Nouvelle-Zélande, de la France, de l'Italie et du Danemark, respectivement (voir décision 2011/201 B).

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

(85 membres)

Afrique du Sud	Jordanie
Algérie	Kenya
Allemagne	Lesotho
Argentine	Liban
Australie	Luxembourg
Autriche	Madagascar
Bangladesh	Maroc
Belgique	Mexique
Bénin	Monténégro
Brésil	Mozambique
Bulgarie ^{//}	Namibie
Cameroun ^{//}	Nicaragua
Canada	Nigéria
Chili	Norvège
Chine	Nouvelle-Zélande
Chypre	Ouganda
Colombie	Pakistan
Congo ^{//}	Pays-Bas
Costa Rica	Philippines
Côte d'Ivoire	Pologne
Croatie ^{//}	Portugal
Danemark	République de Corée
Djibouti	République démocratique du Congo
Égypte	République de Moldova
Équateur	République-Unie de Tanzanie
Espagne	Roumanie
Estonie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	Saint-Siège
Éthiopie	Serbie
Ex-République yougoslave de Macédoine	Slovénie
Fédération de Russie	Somalie
Finlande	Soudan
France	Suède
Ghana	Suisse
Grèce	Thaïlande
Guinée	Togo ^{//}
Hongrie	Tunisie
Inde	Turquie
Iran (République islamique d')	Turkménistan ^{//}
Irlande	Venezuela (République bolivarienne du)
Israël	Yémen
Italie	Zambie
Japon	

(Voir note page suivante)

(Note du tableau)

¹¹ À sa 10^e séance, le 27 avril 2011, le Conseil a élu la Bulgarie, le Cameroun, le Congo, la Croatie, le Togo et le Turkménistan aux six nouveaux sièges du Comité exécutif, conformément à la résolution 65/192 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2010 (voir décision 2011/201 B).

**Conseil d'administration du Programme des Nations Unies
pour le développement/Fonds des Nations Unies
pour la population/Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

(36 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2011</i>	<i>Composition en 2012</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud	2012
Allemagne	Antigua-et-Barbuda	2012
Antigua-et-Barbuda	Argentine	2013
Argentine	Australie ^{mm}	2012
Bangladesh	Bangladesh	2013
Bélarus	Bélarus	2013
Burkina Faso	Brésil	2014
Cameroun	Burkina Faso	2012
Canada	Cameroun	2012
Chine	Canada	2013
Cuba	Chine	2013
Danemark	Danemark	2014
Djibouti	Djibouti	2013
El Salvador	El Salvador	2013
Estonie	Estonie	2012
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique	2013
Fédération de Russie	Fédération de Russie	2014
Finlande	Grèce	2014
Inde	Inde	2012
Iran (République islamique d')	Indonésie	2014
Irlande	Israël	2014
Italie	Italie	2012
Japon	Japon	2012
Luxembourg	Liberia	2014
Mauritanie	Luxembourg	2013
Mexique	Maroc	2014
Pakistan	Nicaragua	2014
Pays-Bas	Norvège ^{mm}	2013
Qatar	Pakistan	2012
République démocratique du Congo	Qatar	2012
République tchèque	République de Corée	2014
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	République démocratique du Congo	2012
Rwanda	République tchèque	2013
Sierra Leone	Rwanda	2012
Suède	Suède	2014
Yémen	Suisse ^{mm}	2012

^{mm} À sa 10^e séance, le 27 avril 2011, le Conseil a élu l'Australie, la Norvège et la Suisse, pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2012, afin de pourvoir les sièges devenus vacants à la suite de la démission de l'Irlande, de la Finlande et des Pays-Bas, respectivement (voir décision 2011/201 B).

Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes^{nn, oo, pp}

(41 membres élus pour un mandat de deux ou trois ans, selon le cas)

Composition du 10 novembre 2010 au 31 décembre 2013

Dix-sept membres élus pour un mandat de deux ans prenant effet le 10 novembre 2010

et venant à expiration le 31 décembre 2012

Argentine	Italie
Bangladesh	Jamahiriya arabe libyenne
Brésil	Lesotho
Côte d'Ivoire	Malaisie
El Salvador	Pakistan
Estonie	République démocratique du Congo
Fédération de Russie	République-Unie de Tanzanie
France	Timor-Leste
Inde	

Dix-huit membres élus pour un mandat de trois ans prenant effet le 10 novembre 2010

et venant à expiration le 31 décembre 2013

Angola	Japon
Cap-Vert	Kazakhstan
Chine	Luxembourg
Congo	Nigéria
Danemark	Pérou
Éthiopie	République de Corée
Grenade	République dominicaine
Hongrie	Suède
Indonésie	Ukraine

Quatre pays contributeurs élus pour un mandat de trois ans prenant effet le 10 novembre 2010 et venant à expiration le 31 décembre 2013, conformément à l'alinéa a)

du paragraphe 61 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale

Espagne

Norvège

Royaume-Uni de Grande-Bretagne

et d'Irlande du Nord

États-Unis d'Amérique

Deux pays contributeurs élus pour un mandat de trois ans prenant effet le 10 novembre 2010 et venant à expiration le 31 décembre 2013, conformément à l'alinéa b)

du paragraphe 61 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale

Arabie saoudite

Mexique

ⁿⁿ Pour les directives régissant la composition du Conseil d'administration, voir les paragraphes 60 à 63 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, ainsi que la résolution 2010/35 et la décision 2010/261 du Conseil.

(Voir suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau)

^{oo} À sa 54^e séance, le 5 décembre 2011, le Conseil a élu les membres suivants en remplacement des membres du Conseil d'administration renonçant à leur siège à compter du 1^{er} janvier 2012 : la Finlande, pour la durée du mandat restant à courir du Danemark, venant à expiration le 31 décembre 2013; le Canada, pour la durée du mandat restant à courir de la France, venant à expiration le 31 décembre 2012; la Nouvelle-Zélande, pour la durée du mandat restant à courir de l'Italie, venant à expiration le 31 décembre 2012; les Pays-Bas, pour la durée du mandat restant à courir du Luxembourg, venant à expiration le 31 décembre 2013; et les États-Unis, pour la durée du mandat restant à courir de la Suède, venant à expiration le 31 décembre 2013 (voir décision 2011/201 E).

^{pp} Également à sa 54^e séance, le 5 décembre 2011, le Conseil a élu la Suède pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2012 et venant à expiration le 31 décembre 2013, en remplacement des États-Unis qui renonçaient à leur siège au Conseil d'administration à compter du 1^{er} janvier 2012 (voir décision 2011/201 E).

Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial^{qq}

(36 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2011 et 2012</i>			
<i>Membres élus par le Conseil économique et social^{rr}</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>	<i>Membres élus par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Angola	2011	Afrique du Sud	2013
Australie	2013	Allemagne	2013
Burkina Faso	2012	Arabie saoudite	2013
Chine	2011	Brésil	2011
Cuba	2013	Cameroun	2013
Espagne	2012	Canada	2013
Fédération de Russie	2012	Colombie	2011
France	2012	Danemark	2011
Guatemala	2011	Égypte	2011
Inde	2012	États-Unis d'Amérique	2012
Iran (République islamique d')	2012	Haïti	2013
Japon	2011	Irlande	2011
Maroc	2013	Jordanie	2012
Norvège	2013	Kenya	2012
République de Corée	2013	Mexique	2012
République tchèque	2011	Pays-Bas	2012
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	2011	Philippines	2012
Soudan	2013	Slovénie	2011

^{qq} Dans sa résolution 53/223, l'Assemblée générale a décidé que la répartition des sièges du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sera réexaminée deux ans avant la fin d'un cycle de roulement complet de quatre mandats, et que les résultats de cet examen entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Par sa résolution 2011/1, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée d'adopter un projet de résolution intitulé « Révision des Règles générales du Programme alimentaire mondial », que l'Assemblée a adopté en tant que résolution 65/266. La mise en œuvre de la résolution étant soumise à l'accord de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture lors de sa trente-septième session, tenue à Rome du 25 juin au 2 juillet 2011, les membres du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial ont été élus après que la décision de la Conférence avait été prise.

^{rr} À sa 51^e séance, le 6 octobre 2011, le Conseil a élu cinq membres pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012 et venant à expiration le 31 décembre 2014 : Chine, Japon, République tchèque, Royaume-Uni et Zambie. À la même séance, il a renvoyé à une date ultérieure l'élection d'un membre à choisir parmi les États inscrits sur la liste C pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012 et venant à expiration le 31 décembre 2014 (voir décision 2011/201 D). À sa 54^e séance, le 5 décembre 2011, le Conseil a élu le Guatemala parmi les États inscrits sur la liste C, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012 et venant à expiration le 31 décembre 2014, pour pourvoir un siège vacant au Conseil d'administration (voir décision 2011/201 E).

Organe international de contrôle des stupéfiants

(13 membres élus pour un mandat de cinq ans)

**Membres élus par le Conseil économique et social pour siéger
à l'Organe créé en application du Protocole de 1972 portant
amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961**

<i>Composition jusqu'au 1^{er} mars 2012</i>	<i>Mandat venant à expiration le 1^{er} mars</i>
Hamid Ghodse (République islamique d'Iran)	2012
Camilo Uribe Granja (Colombie)	2015
Galina Aleksandrovna Korchagina (Fédération de Russie)	2015
Carola Lander (Allemagne)	2012
Melvyn Levitsky (États-Unis d'Amérique)	2012
Marc Moinard (France)	2015
Jorge Montaña (Mexique)	2012
Lochan Naidoo (Afrique du Sud)	2015
Rajat Ray (Inde)	2015
Viroj Sumyai (Thaïlande)	2015
Sri Suryawati (Indonésie)	2012
Raymond Yans (Belgique)	2012
Xin Yu (Chine)	2012

<i>Composition du 2 mars 2012 au 1^{er} mars 2017</i>	<i>Mandat venant à expiration le 1^{er} mars</i>
Hamid Ghodse (République islamique d'Iran)	2017
Camilo Uribe Granja (Colombie)	2015
Wayne Hall (Australie)	2017
David T. Johnson (États-Unis d'Amérique)	2017
Galina Aleksandrovna Korchagina (Fédération de Russie)	2015
Marc Moinard (France)	2015
Jorge Montaña (Mexique)	2017
Lochan Naidoo (Afrique du Sud)	2015
Rajat Ray (Inde)	2015
Ahmed Kamal Eldin Samak (Égypte)	2017
Werner Sipp (Allemagne)	2017
Viroj Sumyai (Thaïlande)	2015
Raymond Yans (Belgique)	2017

Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population^{ss}

(10 membres élus pour un mandat de trois ans)

Composition jusqu'au 31 décembre 2012

Bangladesh
Égypte
Ghana
Guatemala
Jamaïque
Malaisie
Nicaragua
Norvège
République tchèque
République-Unie de Tanzanie

^{ss} Pour les règles régissant l'attribution du Prix, voir la résolution 36/201 et la décision 41/445 de l'Assemblée générale.

Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida^{tt}

(22 membres élus pour un mandat de trois ans)

<i>Composition en 2011</i>	<i>Composition en 2012</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Bangladesh	Allemagne ^{vv}	2013
Botswana	Bangladesh	2013
Brésil	Botswana	2012
Canada	Brésil	2014
Chine	Canada ^{uu}	2014
Congo	Chine	2012
Djibouti	Congo	2014
Égypte	Djibouti	2013
El Salvador	Égypte	2013
États-Unis d'Amérique	El Salvador	2012
Fédération de Russie	États-Unis d'Amérique	2013
Finlande	Fédération de Russie	2013
Inde	Inde	2013
Japon	Iran (République islamique d')	2014
Mexique	Japon	2012
Monaco	Mexique	2013
Pays-Bas	Norvège ^{uu}	2014
Pologne	Pologne	2012
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Portugal ^{vv}	2012
Suède	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2012
Thaïlande	Suède	2012
Togo	Togo	2012

^{tt} À sa 10^e séance, le 27 avril 2011, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection de deux membres à choisir dans le Groupe des pays d'Europe occidentale et autres États, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012 (voir décision 2011/201 B).

^{uu} Éluë à la 54^e séance, le 5 décembre 2011, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012 et venant à expiration le 31 décembre 2014 pour pourvoir un siège vacant au Conseil de coordination du Programme (voir décision 2011/201 E).

^{vv} À sa 10^e séance, le 27 avril 2011, le Conseil a élu l'Allemagne et le Portugal pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2012, afin de pourvoir les sièges devenus vacants à la suite de la démission de Monaco et des Pays-Bas, respectivement (voir décision 2011/201 B).

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)^{ww, xx}

(58 membres élus pour un mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2011</i>	<i>Composition en 2012</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
Afghanistan	Afghanistan	2012
Albanie	Afrique du Sud	2015
Algérie	Albanie	2014
Allemagne	Algérie	2014
Antigua-et-Barbuda	Allemagne	2015
Arabie saoudite	Antigua-et-Barbuda	2012
Argentine	Arabie saoudite	2015
Arménie	Argentine	2014
Bahreïn	Arménie	2012
Bangladesh	Bahreïn	2015
Brésil	Bangladesh	2012
Burkina Faso	Brésil	2015
Chili	Burkina Faso	2015
Chine	Chili	2014
Congo	Chine	2012
Côte d'Ivoire	Congo	2015
Cuba	Côte d'Ivoire	2012
Espagne	Cuba	2012
États-Unis d'Amérique	Espagne	2012
Éthiopie	États-Unis d'Amérique	2014
Fédération de Russie	Éthiopie	2012
Finlande	Fédération de Russie	2014
France	Finlande ^{yy}	2014
Gabon	France	2012
Grenade	Gabon	2014
Guatemala	Grenade	2014
Honduras	Guatemala	2012
Inde	Haïti	2015
Indonésie	Inde	2015
Iran (République islamique d')	Indonésie	2014
Iraq	Iran (République islamique d')	2014
Israël	Israël ^{zz}	2015
Jamaïque	Italie ^{aaa}	2015
Japon	Japon	2014
Kenya	Jordanie	2015
Mali	Lesotho	2015
Mozambique	Mali	2014
Nigéria	Mexique	2015
Norvège	Mozambique	2014
Pakistan	Nigéria	2014

<i>Composition en 2011</i>	<i>Composition en 2012</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre</i>
République centrafricaine	Norvège	2012
République de Corée	Pakistan	2014
République tchèque	République centrafricaine	2014
Roumanie	République de Corée	2012
Rwanda	République tchèque	2012
Serbie	République-Unie de Tanzanie	2015
Soudan	Rwanda	2012
Sri Lanka	Soudan	2012
Suède	Suède ^{bbb}	2014
Swaziland	Thaïlande	2015
Tunisie	Tunisie	2012
Turquie	Turquie ^{yy}	2014
Venezuela (République bolivarienne du)	Venezuela (République bolivarienne du)	2014
Zambie		

^{ww} À sa 10^e séance, le 27 avril 2011, le Conseil a reporté à une date ultérieure l'élection de deux membres à choisir dans le Groupe des États d'Europe orientale et de trois membres à choisir dans le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012 (voir décision 2011/201 B). À la même séance, il a de nouveau reporté à une date ultérieure l'élection de quatre membres à choisir dans le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection, destinée à pourvoir deux sièges dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 2011 et deux sièges dont le mandat vient à expiration le 31 décembre 2012 (voir décision 2011/201 B).

^{xx} À sa 54^e séance, le 5 décembre 2011, le Conseil a de nouveau reporté à une date ultérieure l'élection de deux membres à choisir dans le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2011; de deux membres à choisir dans le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2012; et de deux membres à choisir dans le Groupe des États d'Europe orientale et d'un membre à choisir dans le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2011 et venant à expiration le 31 décembre 2015 (voir décision 2011/201 E).

^{yy} Éluë à la 4^e séance, le 18 février 2011, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2014, afin de pourvoir un siège vacant (voir décision 2011/201 A).

^{zz} Éluë à la 54^e séance, le 5 décembre 2011, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012 et venant à expiration le 31 décembre 2015, pour pourvoir un siège vacant au Conseil d'administration (voir décision 2011/201 E).

^{aaa} Éluë à la 51^e séance, le 6 octobre 2011, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1^{er} janvier 2012 et venant à expiration le 31 décembre 2015, pour pourvoir un siège vacant au Conseil d'administration (voir décision 2011/201 D).

^{bbb} Éluë à la 10^e séance, le 27 avril 2011, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2014, afin de pourvoir un siège vacant (voir décision 2011/201 B).

Autres organes subsidiaires

Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Forum est composé de tous les États Membres de l'ONU et des États membres des institutions spécialisées (voir la résolution 2000/35 du Conseil économique et social)

Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix^{ccc}

(31 membres élus pour un mandat de deux ans, le cas échéant)

Composition du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012

Sept membres choisis par le Conseil de sécurité

Chine

Colombie

États-Unis d'Amérique

Fédération de Russie

France

Gabon

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Sept membres choisis par le Conseil économique et social^{ddd}

Égypte

Espagne

Guatemala

République de Corée

Rwanda

Ukraine

Zambie

Cinq pays figurant parmi ceux dont les contributions statutaires aux budgets de l'ONU et les contribution volontaires aux budgets des fonds, programmes et organismes des Nations Unies, dont un fonds permanent pour la consolidation de la paix, sont les plus importantes (choisis par les 10 pays dont les contributions sont les plus importantes et parmi eux)

Allemagne

Canada

Japon

Norvège

Suède

Composition du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012

Cinq pays figurant parmi ceux qui fournissent le plus de contingents et d'effectifs de la police civile aux missions de l'ONU (choisis par les 10 pays dont les contributions sont les plus importantes et parmi eux)

Bangladesh

Inde

Népal

Nigéria

Pakistan

Sept membres élus par l'Assemblée générale

Bénin

Brésil

Indonésie

Pérou

République tchèque

Tunisie

Uruguay

^{ccc} Pour les directives régissant la composition du Comité d'organisation, voir les paragraphes 4 à 6 de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité et le paragraphe 1 de la résolution 1646 (2005) du Conseil.

^{ddd} À sa 54^e séance, le 5 décembre 2011, le Conseil a élu le Chili pour un mandat prenant effet le 1^{er} janvier 2012 et venant à expiration le 31 décembre 2012, en vue de pourvoir le siège du Guatemala dont le mandat au Conseil arrivait à expiration le 31 décembre 2011 (voir décision 2011/201 E).

